

AHMED BOUYACOUB

## Introduction

Dans le groupe des six lois, adoptées le 12 janvier 1988, relatives à l'autonomie des entreprises, un titre est consacré à la régulation économique. La notion de régulation se trouve ainsi intégrée dans le langage économique officiel, dans une loi consacrée à la planification. Planification et régulation sont ainsi considérées comme les deux modes d'intervention de l'Etat.

Mais cette notion de régulation rappelle la problématique développée en France au milieu des années 70, pour tenter d'analyser les nouveaux mécanismes de l'économie capitaliste.

La diversité des définitions et des approches montre que les théories de la régulation ont tenté de réinterpréter le fonctionnement de l'économie capitaliste, en procédant à la fois à un renouvellement des méthodes d'analyse marxistes et néo-marxistes et à un dépassement de la démarche de l'Equilibre Economique Général.

Mais ces approches, pour diversifiées qu'elles soient, s'appuient sur la définition forgée par le philosophe G. Canguilhem pour lequel «la régulation est l'ajustement, conformément à quelques règles ou normes, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité rend d'abord étrangers les uns aux autres»[\[1\]](#).

Les nombreuses études, développées sur cette base et faisant partie de ce qu'on a appelé *l'école régulationniste*, ont ainsi essayé de définir les normes et les diverses variables d'ajustement, propres aux économies de marché développées.

Cette démarche devait leur permettre de saisir et d'interpréter les phénomènes liés à la crise, mais surtout de fournir des recommandations de politique économique. La notion de régulation faisait ainsi couple avec celle de crise. Mais plus qu'un nouveau concept, la notion de régulation devient un nouveau vecteur de la politique économique. Dans ce cas, *elle sert à produire une représentation particulière du capitalisme et de sa dynamique*[\[2\]](#).

Peut-on utiliser cette notion dans le même sens pour l'analyse d'une économie en développement comme celle de l'Algérie, et quel intérêt présente-t-elle ?

Notre étude s'intéresse moins à l'approche régulationniste qu'aux différents modes de régulation qu'a connus l'économie algérienne.

En Algérie, cette notion a été diversement utilisée dans le langage officiel. Elle a recouvert, selon nous, trois approches différentes.

Dans une première approche, la régulation concernerait les agents économiques, dont l'Etat ne pouvait ni déterminer ni orienter totalement le comportement. Cette approche est développée dans le rapport du 2° plan quadriennal (1974-1977).

Le terme de régulation semble regrouper les modes d'intervention de l'Etat, consacrés aux différents agents économiques, dont le comportement ne peut être planifié. Les instruments de régulation sont considérés comme un appoint à la planification

La deuxième approche est développée dans le Plan quinquennal (1985-1989). La régulation y apparaît comme l'ensemble des mécanismes qui permettent de corriger les écarts qui apparaissent entre les objectifs fixés et les processus réels. Le plan annuel est considéré comme un moyen de régulation puisqu'il permet de corriger les déséquilibres qui apparaissent dans l'exécution globale du plan quinquennal. Selon cette approche, la planification concerne le long et moyen terme et la régulation s'intéresse au court terme.

Mais la régulation apparaît comme l'ensemble des mécanismes qui permettent d'amortir *les chocs de l'incertitude*. Cette conception admet l'incapacité de la planification à diriger et orienter totalement l'économie.

La troisième approche, développée dans les lois sur l'autonomie des entreprises, donne à la notion de régulation un statut particulier. La loi relative à la planification distingue la régulation institutionnelle (investissement, commerce extérieur, système de prix, fiscalité, etc...) de la régulation économique. Celle-ci est considérée comme devant mettre en place des instruments et des procédures économiques, qui remplacent les modes administratifs de régulation. La régulation devient un mode particulier d'encadrement de l'économie. Dans ce sens, elle désigne les instruments économiques qui permettent aux agents économiques d'avoir des comportements *rationnels*.

La notion de régulation a donc eu une définition qui a évolué d'une période à une autre.

Nos recherches portant sur le fonctionnement de l'économie, du double point de vue des mécanismes formels définis par l'Etat et des processus réels, permettent d'identifier les différentes logiques et leur évolution dans de nombreux domaines.

Tout d'abord, l'analyse de la notion de régulation a permis de montrer qu'il s'agit d'une représentation particulière, due à des circonstances historiques, de vieilles idées (*A. HENNI*). L'auteur montre la relativité et les limites du savoir économique comme seule base de régulation sociale pour développer l'idée principale rejetant la dichotomie traditionnellement opérée entre la régulation par le plan et la régulation par le marché. A cet égard, l'auteur montre que le plan

n'est qu'un cas particulier de la régulation de marché. Le marché unique appelle une prédestination des quantités *du capital, du travail, des marchandises*. Mais cette centralisation basée sur la gestion des choses se heurte à l'action des hommes.

Dans le même ordre d'idée, l'analyse de l'évolution des prix (1962-1987) (A. *BOUYACOUB*) permet de mettre en relief les conséquences d'une régulation par les quantités sur les différents types de prix. Par ailleurs, cette analyse soulève les questions relatives à une régulation par les prix, dans une économie marquée par un fort déséquilibre entre l'offre et la demande de nombreux biens et services.

Dans une économie fortement marquée par l'intervention économique de l'Etat, l'analyse de la politique budgétaire (A. *SAKER*) révèle qu'il y a deux aspects de la régulation économique. Un aspect *visible*, correspondant à la politique budgétaire s'inscrivant dans la logique du plan, et un aspect *invisible*, correspondant à la politique monétaire (F. *HAKIKI*). A ce sujet, les auteurs montrent la difficulté de pouvoir séparer la politique budgétaire et la politique monétaire, tant cette dernière est influencée par la première.

L'analyse du rôle et de la fonction du taux d'intérêt (M. H. *RAHIEL*) permet de montrer leurs limites, comme instrument de politique économique, particulièrement dans la mobilisation de l'épargne des ménages et des entreprises, dans une économie longtemps marquée par une répartition centralisée des ressources.

De même, l'analyse de l'évolution des salaires (A. *LELLOU*) permet de relativiser l'idée selon laquelle les masses salariales ont évolué de manière anachronique par rapport à la production dans les entreprises publiques. Dans le domaine des salaires, la régulation administrative a eu des effets importants. Dans le domaine le plus important de l'intervention de l'Etat, au cours de la décennie écoulée, à savoir les investissements, l'analyse (B. *CHOUAM*) montre comment le volume d'investissement a été lié à la part des hydrocarbures dans les exportations.

L'étude de l'agriculture (B. *MAAMAR*) permet d'illustrer le décalage entre les objectifs du plan et les processus réels. La régulation, ici, emprunte des mécanismes que le planificateur ne pouvait ni identifier, ni a fortiori..., contrôler.

Cette étude aurait été incomplète sans une analyse de la régulation sociale (M. *Mebtoul*). Celle-ci, partant d'une remise en question des démarches sociologiques reposant sur une interprétation globale et a priori, propose une analyse des pratiques quotidiennes, pouvant éclairer l'hypothèse de départ que l'économique ne saurait constituer le seul vecteur de la régulation sociale.

**[1]** Cité par R. Boyer, La théorie de la régulation, une analyse critique, éd. La Découverte, 1986, p. 26.

**[2]** Voir à ce sujet le n° spécial sur la régulation Economies et sociétés, cahiers de l'ISMEA, n° 1, janvier 1985, p. 33.

AHMED HENNI[\*]

## Régulation et société : du marché centralisé à l'entreprise

Très souvent, l'épuisement d'une science se traduit par le fleurissement de nouveaux mots pour désigner de vieilles idées. Ainsi en est-il de la science économique *ou plutôt de l'économie politique* qui, dans son analyse du fonctionnement de l'activité, substitue le mot régulation à deux vieilles notions : celle, analytique, d'équilibre, celle, pratique, de politique économique.

La régulation, c'est-à-dire les mécanismes régulateurs de l'équilibre, en vient ainsi à être la façon *in* ou *branchée* de désigner la politique économique et l'action des *lois* économiques.

Cependant, au-delà de ces inutiles disputes de mots, il convient de remarquer que si l'on préfère parler de *régulation* chez, notamment, les économistes de veine plus ou moins marxiste, c'est pour habiller certaines vieilles idées de la respectabilité de la gestion. Les économistes, en mal de places dans l'Etat, abandonnent la *lutte des classes*, comme vecteur principal de l'histoire et de la régulation, pour se tourner vers des modèles de gestion moins *out*. L'idée de régulation ne recouvre ni plus ni moins que la soumission des économistes *critiques*, en mal de pouvoir, aux formes néo-classiques de la représentation économique, sans pour autant pouvoir en maîtriser ou en accepter le fond. Pour ne pas se disqualifier comme économistes, en ne faisant que de la politique, ils se donnent une respectabilité administrative en employant des mots plus neutres comme régulation, etc... De tels mots ont une histoire : ils ont commencé à être abondamment utilisés par des économistes français dans les années 1970, afin d'appuyer la stratégie de prise de pouvoir par le bloc des gauches, qui loin de ne faire que de la politique, avait un langage d'administration. La gauche pouvait assurer la régulation d'un système productif fondé sur le rapport salarial traduction new-look de la proposition électoralement effrayante comme : la gauche peut, par une politique révolutionnaire, changer un mode de production capitaliste fondé sur l'exploitation d'une classe par une autre. Les habits neufs convenaient aussi bien à la gauche elle-même, qui ne parlait plus de lutte de classes ou de dictature du prolétariat, qu'à l'immense majorité du peuple, composé non plus d'exploités, mais de salariés insérés, non pas dans un mode capitaliste de production, mais dans un système productif.

Revient-il, à nous Algériens, de suivre des modes de langage apparues pour des raisons précises dans des circonstances historiques et sociales précises ?

Il nous reviendrait plutôt, en maîtrisant l'usage des règles scientifiques apparues ailleurs, de donner notre propre analyse de notre société, en fonction de nos conditions historiques et sociales propres.

## 1. Régulation par les quantités et régulation par les prix

La politique économique ne peut jamais être l'application aveugle de théorèmes issus de l'analyse économique. S'appuyant sur ces théorèmes, elle doit prendre en compte une foule d'autres choses, autrement dit tenir compte de l'ensemble des pratiques sociales.

L'homme n'est pas un pion sur un échiquier régi par les seules lois que propose l'analyse économique. Le savoir économique n'est qu'une fraction d'un savoir plus large. La pratique économique n'est qu'une des pratiques du corps social.

De telles évidences nous permettent de relativiser l'efficacité sociale de mesures s'appuyant exclusivement sur des théorèmes économiques. Elles remettent en question toute possibilité de régulation sociale s'identifiant à la seule régulation économique. Elles renseignent cependant sur le pouvoir dont veut se doter l'économiste qui affirme que les variables économiques seraient *déterminantes en dernière instance*.

L'homme réel qui s'active en société est un être accomplissant aussi bien des actes économiques que religieux, des actes amoureux qu'esthétiques, etc... Aussi, s'il est légitime que celui qui entreprend une analyse économique puisse faire abstraction des pratiques morales, religieuses, esthétiques, familiales, etc..., et se borner à mettre en lumière des relations entre grandeurs économiques, il est également nécessaire que celui qui préconise une mesure pratique doit tenir compte, non seulement des conséquences économiques mais aussi des conséquences morales, religieuses, politiques, etc... (V. PARETO, *Manuel d'économie politique*, Droz, p. 19.)

Ces propositions, qui ne relèvent que du bon sens, devraient nous conduire en tant qu'économistes à plus de modestie. Or, des mots comme *régulation* montrent que les économistes prétendent être porteurs d'un savoir de gestion sociale, qui, à l'évidence, n'existe pas sur la base du seul savoir économique. Il n'existe que des mesures d'ordre économique. Les économistes rendent compte de tels phénomènes en disant, soit que l'histoire est un cheminement nécessaire indépendant de la volonté des hommes, soit que les sociétés ne sont pas à l'image des modèles théoriques, soit, tout simplement, que toute société vivante développe une foule de pratiques irréductibles à un modèle. Or, qui dit *régulation* suppose deux choses :

- la réduction de la société à un modèle économique
- la connaissance des instruments de régulation.

### 1.1. Société et modèle économique

La théorie réduit la société à un ensemble de mécanismes économiques appelant à deux types d'action :

- Une action par les quantités
- Une action par les prix et, notamment, les variables de répartition.

L'action par les quantités a été, jusqu'ici, présentée sous forme de planification centralisée impérative et porte sur les flux physiques :

- affectation de moyens de production et de travailleurs,
- production d'une nomenclature précise de biens,
- contingentement des importations,
- partage global du revenu national,
- encadrement du crédit.

Cette planification centralise des quantités physiques, humaines et monétaires et en assure l'équilibre. C'est un marché centralisé. Elle part d'un partage du revenu ( $Y$ ) en fonds d'investissement ( $I$ )**[\*\*]** et fonds de consommation ( $C$ ). Ce partage détermine les quantités de machines à produire ou à importer et les quantités de biens de consommation à offrir sur le marché. Il détermine également le partage du revenu national en épargne ( $S$ ) et salaires ( $W.L$ ), ainsi que la quantité de travail ( $L$ ) à mettre en oeuvre au taux de salaire  $W$ . De là, la masse du crédit et sa répartition en découlent en fonction des objectifs de production retenus. Suit la masse monétaire.

En d'autres termes, partant du revenu national  $Y$ , on définit un taux d'accumulation  $I/Y$  qui donne un taux d'exploitation  $I/W.L$ , le reste suivant logiquement. Une fois les quantités prévues et réparties, il convient d'en assurer la circulation dans le cadre d'échanges monétaires. En découle alors un système de prix. C'est le rationnement quantitatif qui détermine les variables de répartition *taux d'intérêt et taux de salaire* et les prix.

Cette pratique maximise  $I$ . Elle se heurte aux pratiques sociales des individus pour lesquels  $I$  n'est pas point de départ déterminant mais conséquence. Les individus ne se donnent pas  $I$ . Ils se donnent les prix décidés par le centre et essaient de maximiser leurs revenus et les quantités qu'ils peuvent obtenir. Ils ont tendance à créer un système parallèle qui transforme  $I$  en résultat ex-post et non en donnée ex-ante.

En agissant sur les variables de la répartition et les prix, les individus modifient la répartition des quantités. Cette modification s'accompagne de celle de la répartition des revenus. Il en découle une émission monétaire différente.

La pratique de la thésaurisation biaise l'effectivité monétaire du partage  $S-C$ , prévu en équivalent de quantités physiques. Le partage prévu épargne - consommation se transformant, il advient une pression monétaire sur le partage  $I - C$  qui, prévu en quantités physiques, ne peut se transformer rapidement. D'où des retards et des inadéquations entre le partage monétaire  $I - C$  découlant des

pratiques sociales et le partage I - C réalisé en quantités physiques par le Centre. Il apparaît alors des pénuries et des goulots d'étranglement qui renforcent le système parallèle initié par les pratiques individuelles. La déséquation entre le maximum de I prévu par le Centre et les pratiques sociales individuelles provient du fait que ce maximum n'est pas une agrégation des optimums décentralisés. Ce n'est pas un optimum social mais le maximum d'une variable : le taux d'accumulation. Ce taux n'est pas un résultat obtenu ex-post en fonction des pratiques sociales. Il est décidé à priori et attend que les pratiques sociales s'y conforment. Or, ces pratiques ne peuvent s'y conformer que si elles réalisent, en même temps, les optimums individuels. Ces pratiques prennent les prix pour données et I pour résultat. Le Centre prend I pour donnée et les prix pour résultat. Il ne peut y avoir concordance entre les prévisions centrales et le résultat des pratiques sociales. La circulation des quantités ne sert pas à la réalisation d'une convergence entre le plan et la recherche d'optimums décentralisés. Les individus détournent à leur bénéfice la circulation des quantités pour réaliser leur propre optimum. Les exemples pratiques de telles situations sont multiples et on peut en appeler à volonté.

Une marchandise est prévue en quantité  $q$ . Des moyens de production précis  $y$  sont affectés. Une enveloppe financière les accompagne. Un nombre précis de travailleurs  $L$  va s'y consacrer. Un revenu  $W.L$  va être distribué. Un prix  $P$  de la marchandise est fixé. Un taux d'épargne  $s$  en découle. Des moyens monétaires de circulation  $m$  sont émis.

Comme la quantité  $q$  est, en général, distribuée dans le cadre d'échanges monétaires, il suffit qu'une partie  $m'$  des moyens de paiement prévus pour faire circuler d'autres marchandises se reporte sur  $q$  pour que le mécanisme se dérègle. Le report de  $m'$  sur  $q$ , fait que le prix de  $q$  change. De ce fait, les salaires prévus ne correspondent plus à l'équilibre. Une modification de la répartition des revenus apparaît. Si  $m'$  sert à faire circuler parallèlement  $q$ , des revenus non prévus apparaissent. Le reste est facile à deviner. Ce n'est pas l'échange monétaire qui est la cause de ces inadéquations. Ce sont les actions et les stratégies des agents qui, tenant compte des prix, quantités, revenus, procédures, maximisent leur avantage. La chose (la monnaie) est impuissante à faire quoi que ce soit. Ce sont toujours les hommes concrets qui agissent.

Le problème de la régulation par les quantités réside dans l'impossibilité d'agréger les optimums individuels décentralisés dans un optimum centralisé. Pour que la chose soit possible, il faudrait connaître l'ensemble des pratiques et stratégies des acteurs sociaux.

En d'autres termes, la régulation sous forme de marché unique centralisé appelle à une prédestination des quantités. Prédestination des quantités de capital, travail et marchandises. Cette prédestination devrait se concrétiser par le biais d'un système d'indicateurs comptables (quantités). Ceux-ci ne reflètent plus alors les forces sociales en action, mais les équilibres entre des quantités de choses



sur le marché centralisé. Or, comme ce ne sont jamais les choses qui gouvernent les hommes, mais les hommes qui gouvernent, par l'usage de choses, la régulation par les choses, dans le cadre d'un marché unique centralisé, ne peut que se heurter à l'action des hommes.

Il apparaît alors qu'il n'y a pas une régulation par le plan et une régulation par le marché. Le plan n'est qu'un marché centralisé et unique définissant des équilibres entre des quantités ; les équilibres sont fixés au regard de la logique des choses. Produire  $q$  de marchandises, nécessite  $x$  de machines,  $y$  d'électricité, etc... La technique de production devient souveraine. Les ingénieurs passent aux commandes. La définition d'un tel marché centralisé et unique s'appuie donc sur la croyance en la prédestination des actions humaines se conformant au plan établi ex-ante. L'opération revient à fixer la destinée des hommes par le biais d'une circulation de choses.

## **1.2. Régulation par le marché unique et fixité des techniques de production**

Le plan centralisé et impératif se présente donc comme un programme d'équilibre de quantités avec, pour variable déterminante, le taux d'accumulation. Il s'apparente à la démarche classique de recherche de l'équilibre.

La démographie fait qu'une certaine offre de travail apparaît chaque année sur le marché. Cette offre est absorbée dans le cadre d'une technique de production donnée grâce à un taux d'accumulation donné. L'équilibre obtenu permet, simultanément, de définir :

- la quantité d'investissement,
- la quantité de travail,
- le taux de salaire,
- le taux d'exploitation.

Ce premier équilibre obtenu à partir d'un marché centralisé du travail appelle à un deuxième équilibre sur le marché des biens et services. Une fois définis,  $I$ ,  $L$  et  $W$ , les quantités  $C$  de biens de consommation en découlent, ainsi que les quantités de biens de production. Ces équilibres sur le marché des biens et services permettent de définir les prix des marchandises et le taux d'épargne.

C'est la démarche de l'école classique. Cette construction est dichotomique et la monnaie est reléguée au rang d'unité de compte. Prix et quantités étant fixés a priori sur le marché centralisé unique, il suffit de connaître la vitesse de circulation pour définir l'offre de monnaie.

Ce mode de régulation s'appuie donc sur les équilibres classiques et la théorie quantitative de la monnaie. Ceci exclut comme outils de régulation :

- les techniques de production et le progrès technique,
- les variables de la répartition : taux de salaire et taux d'intérêt.

L'épargne n'est pas, par exemple, définie en relation avec un taux d'intérêt mais comme un résidu de la consommation définie ex-ante. Le taux de salaire est un résultat de l'équation  $Y - I/L$ . Ce taux n'apparaît pas indépendamment, de telle sorte que,  $I$  étant un résidu, ce soit la technique de production qui se modifie pour assurer l'équilibre. Au contraire, la technique de production est donnée. La définition d'un taux de salaire de cette manière ne contraint pas au progrès technique. Celui-ci est programmé centralement. Il n'est pas le résultat de contradictions sociales : *celles-ci ont d'ailleurs, en principe, disparu.*

Pour un pays sous-développé, ne disposant pas d'un dispositif centralisé d'innovation technique et scientifique, la disqualification du taux de salaire comme outil de régulation neutralise l'innovation technique.

La technique ne peut être prise en compte ex-ante que si elle est donnée et, dans ce cas, achetée et importée de l'étranger. La créativité endogène n'est pas stimulée, vu que le taux d'accumulation est garanti par des techniques définies ex-ante, qui sont figées pour toute la durée du plan. Si l'on change de technique au cours de l'exécution du plan, toutes les variables vont s'en trouver modifiées et le plan n'en est plus un. La condition, pour que le plan s'exécute impérativement, est la fixité des techniques de production. Le volume d'emploi prévu changerait si l'innovation technique était permise. Un chômage apparaîtrait. L'équilibre sur le marché du travail exige donc la fixité des combinaisons de facteurs. De plus, il n'est pas besoin de les modifier puisqu'elles assurent, par leur fixité, la réalisation du taux d'accumulation prévu et considéré comme le maximum possible. Ceci montre que le taux d'accumulation prévu ex-ante n'est maximum que dans le cadre de techniques données. Ce maximum n'en est plus un si le changement technique était permis.

Le plan impératif de  $t^1$  à  $t^{1+n}$  crée donc un équilibre centralisé, dans le cadre d'un marché unique du travail et des biens et services, en s'appuyant sur un ensemble de techniques de production, de combinaisons de facteurs, invariables de  $t^1$  à  $t^{1+n}$

## **2. L'entreprise, agent concret de régulation**

Le marché centralisé supprime l'entreprise comme médiateur social de la circulation des choses. Or, l'entreprise est un terme obligatoire, un passage obligé de cette circulation.

Les conditions techniques, que seules prend en compte le marché centralisé, n'établissent que des contraintes globales : pour  $x$  tonnes de sucre, il faut  $y$  tonnes de betteraves, etc... La détermination concrète des coefficients de production se fait dans chaque unité de production au vu des réalités sociales qui la constituent localement. L'unité de production concrète, soumise à ses contraintes humaines endogènes et à son environnement social, n'est pas un laboratoire où, toujours, deux proportions d'hydrogène et une proportion d'oxygène donnent de l'eau. Elle doit combiner et les procédés

techniques et les pratiques sociales concrètes. C'est le lieu stratégique de l'activité économique.

Le marché centralisé pourrait dire que pour avoir du pain, il faut du matériel pour pétrir, des produits chimiques, un four, de l'électricité, etc... Mais cet agencement ne veut rien dire. Dans la réalité concrète, il n'existe que des boulangeries, des fabricants de levure, des fabricants de fours, des producteurs d'électricité, etc...

La réalité physique elle-même ne s'agence pas en une chaîne et un tableau de produits et coefficients, mais en un ensemble d'unités de production dont les objets sociaux et matériels diffèrent. Il *s'agit non pas de réguler une circulation de produits mais de réguler des relations entre les entreprises.*

La régulation par la circulation des quantités exclut l'intermédiation entre le centre et les agents économiques. Comme elle exclut l'intermédiation dans la fixation des combinaisons productives, elle exclut également l'intermédiation financière. Les entreprises et les banques ne sont plus alors que des appendices administratifs du centre, chargés de concrétiser et comptabiliser la circulation de matière et la circulation de crédit.

Pour que les entreprises et les autres agents puissent jouer valablement leur rôle de médiation entre les pressions des acteurs sociaux de base et la volonté d'accumulation dirigée du centre, il faudrait qu'elles deviennent le lieu de manifestation des contraintes attachées aux différents équilibres. Si tel est le cas, alors la technique de production devient variable et les combinaisons de facteurs sont assurées par l'entreprise en fonction de ses contraintes locales. En réalité, même dans le cadre d'un plan sous forme de marché unique centralisé sans intermédiation, les entreprises ont toujours joué ce rôle. L'expérience algérienne montre que l'entreprise, prise entre le marteau du plan et l'enclume des stratégies des acteurs sociaux de base, a toujours été un lieu de médiation dont la sensibilité était variable aux injonctions du centre ou à celles des acteurs sociaux.

Beaucoup d'observations montrent que l'entreprise, tout en se situant comme outil de réalisation de certains objectifs d'accumulation centralisés, a adapté ses techniques de production et combinaison de facteurs aux pressions locales. Aucune entreprise, ou presque, n'a mis en oeuvre son capital conformément à la composition organique prévue par le constructeur. On a parlé de sureffectifs de travailleurs, de pléthore administrative, de sous-emploi des capacités des machines, d'investissements pirates, etc... L'entreprise a mis en oeuvre sa propre combinaison de facteurs adaptant la technique de production aux pressions des acteurs sociaux de base.

L'entreprise a également été lieu de la formation de taux de salaires diversifiés, correspondant à des équilibres de forces locaux. Outre les classifications en postes variant d'ici à là en fonction des pressions locales, les avantages en nature qui modulent le temps de travail *respect des horaires et de l'exercice effectif du travail* ou la

consommation *logement, transport, soins médicaux, cantine, coopérative de consommation, distribution privilégiée de produits de l'entreprise, etc...* sont, le plus souvent, rattachés à une entreprise et varient d'une entreprise à l'autre. Le taux de salaire n'est pas conforme à l'équilibre prévu par le marché centralisé du travail mais correspond à l'équilibre obtenu dans l'entreprise.

La consommation et les prix centralisés ont été modulés localement en fonction des entreprises et des réalités locales. Certaines entreprises ont pu faire respecter sur le marché le prix centralisé des biens, d'autres n'ont pas pu le faire. Pour une même entreprise, il y a eu effectivité des prix centralisés pour certains biens qu'elle produit et pas pour d'autres. L'exemple le plus évident est celui de la S.N.T.A. qui n'arrive pas à rendre effectifs les prix centralisés de tous ses tabacs. Selon donc la marge d'action que lui laissent le marché centralisé et l'action décentralisée des forces sociales locales, l'entreprise contribue à la formation de prix différents de ceux de l'équilibre centralisé impératif.

### **Investissement régulé et investissement régulateur**

La pratique concrète montre donc que l'entreprise, même dans le cadre d'un marché centralisé impératif, est en réalité un lieu d'intermédiation économique et social stratégique. C'est son action qui fait apparaître les valeurs réelles des variables déterminant l'équilibre.

Le choix est donc entre :

- 1) un marché centralisé impératif qui, dans son effectivité, se heurte aux pratiques sociales modifiant constamment les conditions de son équilibre et créant des écarts multiples entre la cohérence centralisée et le résultat de l'action des acteurs sociaux concrets.
- 2) une régulation s'appuyant sur une médiation par l'entreprise entre les exigences centralisées et les stratégies des acteurs sociaux de base. Ce type de régulation permet de faire révéler les variables déterminantes par la réalité de la confrontation entre ces deux exigences dans ce cadre organisé qu'est l'entreprise. La centralisation du marché peut alors se faire sur des bases plus réalistes, en intégrant le résultat des actions sociales de base.

Cette régulation par l'entreprise suppose que la technique de production ne soit plus considérée comme donnée, que l'entreprise peut et doit adapter sa technique aux conditions sociales de sa performance. L'investissement est alors un résultat dialectique entre les exigences centrales et les actions sociales. S'il n'est plus un à priori soumettant la société, mais un résultat de la vie sociale, l'investissement devient régulateur de cette vie sociale. L'action sociale de base n'a plus pour objet de modifier un volume d'investissement fixé ex-ante, mais *d'accoucher* d'un volume obtenu ex-post, dans le cadre d'une médiation sociale dans l'entreprise. D'une stratégie des acteurs sociaux de base faisant pression pour réguler l'investissement et la consommation, on passe à un investissement et une consommation, résultats de cette stratégie. L'entreprise devient alors l'outil privilégié de cette régulation, par

médiation de la rencontre des exigences centrales et des stratégies sociales de base.

De ce fait, les variables de répartition - taux de salaire et taux d'intérêt - qui exprimaient les pressions sociales, et qui se déterminaient en dehors du marché centralisé, modifiant ainsi ex-post l'investissement centralisé impératif, deviennent des paramètres authentiques de la régulation, et ne sont plus des résultats et des résidus conséquents d'un calcul à priori. Ils se transforment en une expression des compromis nécessaires réalisés par l'entreprise, entre la cohérence du marché unique centralisé et la tendance des acteurs sociaux à la décentralisation de ce marché. L'entreprise se présente alors et agit effectivement comme le lieu de résolution d'une double régulation : celle par le marché centralisé unique et celle par les marchés décentralisés.

## Notes

---

[\*] Professeur agrégé, l'ISE d'Oran. Directeur de recherche au CREAD.

[\*\*] Qui s'identifierait à la plus-value.

AHMED BOUYACOUB[\*]

## Régulation et prix en Algérie (1962-1987)

Traditionnellement, on attribue aux prix trois principales fonctions dans une économie[1] :

- une fonction d'allocation des ressources. Les prix guident l'allocation optimale des ressources en servant de signaux de rareté et traduisent la tension entre les besoins et les ressources ;
- une fonction de circulation des marchandises et de régulation des échanges ;
- une fonction de répartition du revenu national. Le rôle distributif des prix consiste à fixer les conditions du partage du surplus.

Ces trois fonctions interviennent à des moments successifs du cycle de la reproduction.

Mais ces fonctions sont assurées différemment dans une économie de marché et une économie planifiée. Dans le premier type d'économie, les prix jouent un rôle de signaux qui véhiculent des informations sur l'état des tensions existantes entre les besoins et les ressources. La régulation y est assurée par le mécanisme des prix. Dans une économie planifiée, c'est le plan qui joue le rôle fondamental de régulation de l'activité économique. *Les prix ont bien un effet plutôt faible ou secondaire*[2].

Dans une économie comme celle de l'Algérie quel est le rôle qui a été dévolu au mécanisme des prix ?

Etant une économie régie par le plan dans l'allocation des principales ressources, mais également par le marché en ce qui concerne au moins le choix des consommateurs, le mécanisme des prix a laissé apparaître de nombreuses distorsions remettant en cause certains équilibres fondamentaux de l'économie.

Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) semble redonner aux prix leur véritable rôle régulateur. Il vise l'établissement d'une liaison dynamique entre les prix et les coûts, mais surtout à faire des prix un facteur de décision impliquant un *comportement rationnel des producteurs et des consommateurs*.

Cette conception nous paraît différente de celle qui a prédominé jusqu'alors. L'analyse de l'évolution institutionnelle des prix permet de mettre en relief ces différentes conceptions.

Mais l'étude du comportement des différents prix à *la production et à la consommation* révèle de nombreuses distorsions et décalages qui informent sur le degré de régulation joué par le mécanisme des prix aux différentes périodes de plan.

Mais avant d'analyser le comportement des prix, il est intéressant de mettre en relief quelques éléments pouvant servir de points de repère à l'analyse de l'expérience algérienne. Quatre points méritent d'être soulignés.

1°) On sait que les débats sur les politiques de développement se sont orientés dans deux grandes directions.

La première direction, tout en s'appuyant sur l'intervention étatique, ne néglige pas l'importance du marché et des prix comme moyen de répartition efficace des ressources.

La deuxième direction minimise le rôle du marché et donc des prix en tant que mécanismes d'affectation des ressources. Dans ce sens, c'est la manipulation des quantités et non des prix qui doit assurer une répartition optimale. Les distorsions de prix qui peuvent en découler sont considérées soit comme nécessaires, soit comme sans danger par rapport aux objectifs fixés. L'Algérie s'est pendant longtemps inscrite dans cette dernière direction.

Il est important de souligner que les distorsions de prix, c'est-à-dire lorsque les prix des biens et services, du capital comme du travail, s'éloignent de leur prix d'équilibre, ont une incidence négative sur la croissance, surtout quand elles atteignent des niveaux élevés. C'est du moins le résultat d'une étude menée sur 31 pays en voie de développement qui conclut que pour la période 1970-1980, les pays qui ont connu un niveau de croissance élevé sont ceux qui ont enregistré de faibles distorsions[3].

Mais l'étude conclut tout de même qu'il n'y a pas de relation positive ou négative directe entre l'intervention de l'Etat et les distorsions.

2°) Mais, par rapport à cette importante idée, il y a lieu de relativiser l'importance d'une régulation par les prix.

En effet, l'analyse de certaines expériences montre bien la limite d'une libéralisation des prix quand la concurrence est limitée. J. Kornai montre bien que dans ce dernier cas, les prix ne peuvent servir de signaux pour une prise de décision rationnelle. De même, analysant la même expérience, R. Courbis conclut que *faute d'une concurrence suffisante, une libéralisation des prix ne ferait que conduire à un accroissement des prix et à une accélération de l'inflation*[4].

Ainsi, la manipulation des prix, comme moyen de choix et d'affectation efficace de ressources, peut donner naissance à de grands déséquilibres, si certaines conditions du marché ne sont pas réunies.

3°) Dans le même ordre d'idée, la rentabilité des entreprises ne peut être un indicateur valable de prise de décisions qui remplacerait le

critère de la réalisation des directives du plan, que si les prix servent réellement de signaux. Telle est du moins la conclusion à laquelle aboutit A. Nove à travers l'analyse des économies socialistes[5]. L'auteur souligne bien sûr que les prix ne fournissent pas toutes les informations nécessaires à une prise de décision, mais, en tant que signaux, ils doivent refléter la demande et les raretés relatives des moyens, pour servir de guide à ce que l'entreprise doit produire. L'argument le plus important de l'auteur est qu'il est pratiquement impossible de contrôler tous les prix, et qu'un contrôle global est incompatible avec une utilisation rationnelle du mécanisme des prix.

4°) Enfin, il est souvent admis qu'en cas d'offre insuffisante la fixation administrative de prix à un niveau bas permet de protéger les faibles revenus. Mais, dans la pratique, l'acquisition de ces produits n'est pas toujours possible en cas de grande pénurie de produits. Ainsi, il est soutenu qu'une hausse de prix qui assure l'équilibre entre l'offre et la demande est plus profitable aux faibles revenus qu'une fixation administrative de prix bas. Car cette pratique éliminerait la source de nombreux privilèges dont bénéficie la bureaucratie qui a accès aux produits de pénurie. Cette thèse est développée par le sociologue hongrois Ivour Szelengi, cité par A. Nove qui conclut notamment *qu'il n'est en réalité aucunement évident que la politique, consistant à fixer des prix peu élevés, bénéficie aux bas salaires à moins qu'il y ait un rationnement strict*[6].

Ce phénomène est également connu en Algérie. La thèse développée à propos des expériences socialistes est importante car elle détruit le mythe selon lequel la pratique du bas prix en situation de forte pénurie sert essentiellement les bas salaires.

Ces quelques idées permettent de comprendre la nature de la régulation par les prix dans une économie marquée par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de très nombreux biens et services et un fonctionnement qui a longtemps reposé sur une régulation par les quantités. La réforme actuellement menée permettra-t-elle aux prix de servir de mécanisme de régulation ?

## **1. L'évolution institutionnelle du système de prix**

Il est important de rappeler brièvement l'évolution institutionnelle du système de prix en Algérie, qui a connu, jusqu'à présent, trois formes principales. Chaque forme représente l'importance du rôle régulateur que l'Etat accorde au système de prix par rapport aux autres paramètres.

### **1.1. Le système d'avant 1970**

Jusqu'en 1970, le système de prix qui servait de référence à la réglementation datait de 1945. Cette réglementation concernait tous les biens et services et tous les actes d'achat et de vente. Elle s'appuyait soit sur une fixation de prix, soit sur la détermination d'une marge bénéficiaire, et donnait lieu à une décision de blocage ou de liberté des prix.



Trois textes en date du 12 mai 1966 avaient été adoptés pour régler la formation des prix aux différents stades de la production et de la distribution.

Ces textes visaient trois objectifs :

- l'élargissement du champ de contrôle de l'administration
- la simplification de la notion de marge commerciale
- l'adaptation d'une formule simple de calcul de prix des biens et services locaux et importés.

Un autre texte, daté du 2 février 1968, est venu renforcer le contrôle administratif des prix et une certaine banalisation du régime de liberté des prix<sup>[7]</sup>.

Mais le rapport du premier plan quadriennal considérait ce système de prix comme inadéquat par rapport aux objectifs de développement. Dans le cadre de la planification, l'Etat voulait soumettre les prix aux objectifs du développement.

## 1.2. Le système de prix 1970-1982

Deux principes importants ont guidé la formulation du système de prix au cours du premier plan quadriennal :

- le contrôle des conditions de formation des prix par les pouvoirs publics,
- l'utilisation du système de prix au service des objectifs globaux du développement.

A cet effet, quatre régimes de prix ont été progressivement mis en place avant d'être définitivement adoptés par ordonnance du 29 avril 1975.

*Les prix fixes* concernent tous les produits dits de première nécessité *produits céréaliers, lait, sucre, café, huile....* Ce type de formation de prix voulait assurer une stabilité en longue période *au moins la période du plan* et une conformité sur tout le territoire national. Il reposait sur les principes de la compensation et de la péréquation.

*Les prix spéciaux* sont en général des prix indépendants du prix de revient et visent la réalisation d'objectifs précis. Ils concernent certains produits agricoles, dont l'Etat veut encourager ou décourager la production, et certains produits industriels utilisés, notamment, par l'agriculture. Les subventions de l'Etat couvrent en principe la différence entre le prix spécial et le prix de revient. Pour certains produits d'une même entreprise, des compensations avaient été opérées.

*Les prix stabilisés* sont des prix qui concernaient la réalisation de projets d'investissement et visaient l'élimination ou la réduction des effets de fluctuations des prix mondiaux sur le coût de réalisation. Ils touchaient particulièrement les produits de construction *ciment, bois, briques, ronds à béton....*

*Les prix contrôlés* concernent tous les produits qui n'entrent pas dans les régimes précédents. Ce contrôle peut se faire par le biais de la tarification, de l'homologation, du plafonnement ou de la limitation des marges bénéficiaires.

C'est ce système qui a prédominé jusqu'en 1983, date à laquelle un nouveau système commence à être mis en place, et dont les principes ont été définis dans le cadre du plan quinquennal.

### **1.3. Le nouveau système des prix**

A partir du premier plan quinquennal, une réflexion importante a été entamée sur les prix et a abouti à la formulation d'un nouveau système de prix, prenant en considération les nouveaux objectifs de la politique économique. Ce nouveau système, adopté en octobre 1982, se base sur deux régimes de prix :

*les prix fixés centralement*, concernant les produits et services stratégiques ou de première nécessité, ayant une large incidence sur l'économie nationale ou sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

*les prix surveillés* concernent tous les autres produits et services ne relevant pas du premier régime, et dont l'évolution n'a pas une grande incidence sur le pouvoir d'achat des consommateurs. La surveillance s'opère par l'arbitrage assuré au niveau des relations contractuelles entre les opérateurs économiques, et par le dépôt obligatoire des prix pour tout produit et service local ou importé offert sur le marché national.

Ce dernier système de prix semble simplifier leur mode de formation en réduisant leur caractère rigide. Son objectif affirmé est de permettre la réalisation des objectifs économiques et sociaux des plans quinquennaux.

### **1.4. Les différentes conceptions du rôle des prix**

Il nous semble que les différents systèmes de prix mis en place ont reposé sur deux conceptions différentes.

*La conception administrative des prix* concerne le système de prix adopté avec le plan quadriennal. Cette conception visait la mise en place d'un système de prix contrôlé par l'Etat et au *service de la politique de développement*.

Cette conception repose sur une vision centralisée de l'économie dans laquelle les prix ne jouent pas un rôle fondamental. Ils doivent traduire les priorités et les choix opérés par le plan central. Il s'agit donc pour l'Etat de contrôler administrativement le maximum de prix. Nous savons que cet objectif est impossible à réaliser [8].

Cette conception s'est traduite dans la pratique par une régulation des quantités d'un très grand nombre de biens d'équipement et de consommation. Il en a découlé de nombreux systèmes de répartition administrative. Naturellement, la régulation par les quantités, quand

l'offre est inférieure à la demande, génère un marché parallèle où les prix d'équilibre sont très élevés par rapport aux prix administrés.

*La conception économique des prix* est développée dans le cadre du premier plan quinquennal et se retrouve dans tous les textes de politique économique.

Tout en soulignant l'importance des systèmes de prix pour la réalisation des objectifs du plan, la nouvelle conception repose sur les principes suivants :

a) *les prix des produits doivent progressivement être en cohérence avec les objectifs socio-économiques arrêtés et induire un comportement rationnel tant des producteurs que des consommateurs*<sup>[9]</sup>.

b) les prix doivent être liés aux charges normales encourues par la production de biens et services.

Ainsi, ils doivent refléter les conditions de production et de performance de l'économie.

Selon cette conception, le système de prix doit refléter les coûts et les conditions de production ainsi que le niveau de performance de l'économie et induire *un comportement rationnel des producteurs et des consommateurs*.

Ainsi, selon cette conception, les prix doivent avoir une fonction économique d'orientation, de choix et de prise de décision.

Il s'agit donc moins de contrôler administrativement que d'orienter la formation des prix. Bien entendu, le contrôle ne disparaît pas<sup>[10]</sup>. Il peut s'exercer de différentes façons.

Cette évolution marque-t-elle le passage d'un type de régulation à un autre ? Cette périodisation est-elle valable en ce qui concerne le comportement des prix ? C'est ce qu'on étudiera dans les paragraphes suivants.

## **2. Le comportement général des prix**

Les différents prix des biens et services, à la production, comme à la consommation et à l'importation, n'ont pas évolué de la même façon au cours de la période 1962-1987 en Algérie. Selon les statistiques disponibles, nous nous intéressons particulièrement aux prix à la production et aux prix à la consommation.

### **2.1. Les prix à la production**

L'analyse de l'évolution de l'indice des prix à la production pour la période 1967-1987 permet de formuler quatre remarques :

*1ère Remarque* : Les taux de croissance annuels moyens ont évolué de manière très différente au cours des différents plans de développement.

De 1967 à 1984, le taux de croissance annuel moyen a été de l'ordre de 10,28 %<sup>[11]</sup>.

Différentes périodes	Taux annuel moyen
Plan triennal	3,1
1 <sup>er</sup> plan quadriennal	6,3
2 <sup>e</sup> plan quadriennal	15,82
1978-1979	8,5
1 <sup>e</sup> plan quinquennal	10,54
Ensemble de la période	10,28

Cette évolution a également été très différenciée selon les années.

67	68	69	70	71	72	73	74	75
3	3,4	2,9	3,9	11,2	1,8	8,1	38,8	4,9
76	77	78	79	80	81	82	83	84
11,9	7,7	7,3	10	24,5	15	0,7	6,8	5,7

*2ème Remarque* : La croissance des prix à la production a été très différenciée selon les secteurs d'activité.

Taux de croissance annuel moyen des prix %

	1967/1978	1979/1984
Agriculture	8,4	10,2
Industries hors hydrocarbures	5,6	6,8
Hydrocarbures	14,82	13,75
B.T.P.	8,5	6,9
Commerces	5,9	9,10
Services	6	8,3

Au sein de l'industrie, les secteurs qui ont connu les plus fortes hausses au cours de la période 1967-1978 sont les industries textiles (10 %), les mines et carrières (8,2 %), les matériaux de construction (7,7 %) et les industries du bois (8,2 %).

Mais de manière générale, mis à part les hydrocarbures, c'est l'agriculture qui a connu le taux de croissance annuel moyen le plus élevé au cours de la période 1967-1984. Par le mécanisme des prix, on voit bien que l'agriculture est avantagée doublement : par une croissance de ses prix à la production élevée et par une faible

croissance des prix de ses consommations intermédiaires industrielles[12].

*3ème Remarque* : les taux de croissance annuels des prix à la production sont relativement élevés.

Entre la période du plan triennal et celle du deuxième plan quadriennal, les taux de croissance annuels moyens ont été multipliés par plus de quatre, les taux moyens par période ont ainsi connu une forte accélération.

Ces taux sont élevés quand on les compare à l'évolution de la productivité du travail.

Cette évolution traduit ainsi une faiblesse d'utilisation des capacités des productions n'ayant pas atteint 50 % pour la plupart des secteurs industriels.

Indice de valeur ajoutée par unité d'emploi en prix constants

Secteurs	1967	1973	1978	1982
Secteur industriel hors hydrocarbures	100	103	84	116
Secteur des hydrocarbures	100	41	26	23
Total secteur industriel	100	80	57	59

Source [13].

Ainsi, le secteur industriel hors hydrocarbures a connu une chute globale de la productivité du travail de 26 % entre 1967 et 1978, et une augmentation globale de 38 % entre 1978 et 1984. Le secteur des hydrocarbures est celui qui a connu la plus forte baisse de productivité en 15 ans (77 %).

Nous constatons donc que la forte baisse de productivité est enregistrée au cours du second plan quadriennal qui a connu les plus fortes hausses de prix à la production.

Entre 1973 et 1978, le secteur industriel hors hydrocarbures a connu une baisse moyenne annuelle de la productivité de 4 % et un taux de croissance moyen annuel des prix à la production de 7,89 %. La forte chute de productivité explique-t-elle cette forte hausse des prix ?

*4ème Remarque* : les prix à la production ne connaissent pas une variation régulière.

L'analyse des taux de croissance annuels montre que la variation s'opère par vague et par période.

Tout d'abord, les prix de l'agriculture connaissent des taux très élevés par rapport à ceux de l'industrie.

Jusqu'en 1978, les taux de croissance des prix agricoles ont souvent été le double des taux de l'industrie. A partir de 1979, il s'opère un certain rapprochement entre ces taux.

Le 2e plan quadriennal a favorisé la croissance des taux agricoles qui ont atteint 20 % en 1975 et 1976. Ils sont retombés à une moyenne de 10 % jusqu'en 1981 où ils connaissent à nouveau une très forte croissance de 25 %.

## 2.2. Les prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation est calculé sur la base de 256 articles depuis 1978. Auparavant, il était composé de 167 articles. Il est calculé mensuellement et suivi au niveau du Grand Alger [14]. Quelle a été l'évolution de cet indice entre 1962 et 1987 ?

1965	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76
5,4	-2,2	0,6	5,7	0,7	6,6	2,6	3,7	4,5	6,3	8,8	9,1
77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	
12,1	17,11	11,5	9,5	14,6	6,7	6	8,11	10,5	12,3	8	

Source [15].

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

*1ère Remarque* : une évolution différenciée par plan.

Par période de plan, les indices de prix à la consommation ont connu des évolutions différenciées.

	Taux moyen annuel
• avant 1967	1,6 %
• plan triennal (1967-1969)	1,8 %
• 1 <sup>e</sup> plan quadriennal	4,35 %
• 2 <sup>e</sup> plan quadriennal	9,07 %
• 1978- 1979	14,30 %
• 1 <sup>e</sup> plan quinquennal	8,98 %
• 2 <sup>e</sup> plan quinquennal (1985-86, 87 )	10,3 %
• 1988	10,0 %

Mais l'examen du graphique concernant l'évolution des prix au cours des années laisse apparaître clairement quatre grandes périodes :

- 1964 - 1970 : une grande instabilité du taux de croissance des prix d'une année à l'autre.
- 1971 - 1978 : une croissance régulière presque linéaire (de 2,6 % à 17,11 %).

- 1979 - 1982 : une variation importante d'une année à l'autre.
- A partir de 1983 une croissance régulière.

Mais les croissances les plus élevées ont été enregistrées au cours de la période s'étalant entre la fin du 2e plan quadriennal et le début du premier plan quinquennal.

*2e Remarque* : une évolution très différenciée par groupes de produits.

La hausse des prix n'a pas été uniforme pour l'ensemble des groupes de produits, comme l'indique le tableau suivant :

Groupe de produits	1969-86	1969-82	1982-86
Alimentation, boisson, tabac	10,7	10,7	10,5
Habillement, chaussure	7,7	8,45	5,5
Logement et charges	3,4	2,6	6,26
Meubles et accessoires	8,1	8,4	7,4
Services médicaux et santé	5,3	4,5	7,7
Transport et communication	4,3	4,1	4,7
Education, culture, loisirs	4,8	5,1	3,7
Divers	9,7	8,3	14,4
Indice général	8,7	8,6	9,2

Les principales hausses ont concerné les postes budgétaires les plus importants dans la consommation des ménages. En effet, les produits alimentaires ont connu la plus forte hausse des prix en 25 ans (11 %). Ils représentent 55 % du budget familial. Quant à l'habillement, concernant 7 % du budget, sa croissance annuelle des prix a atteint les 8 %.

Par ailleurs, les ménages consacrent une partie de plus en plus grande de leur budget à l'alimentation qui représentait 45 % en 1969 et 55 % en 1982. Mais le poids de l'habillement a connu une forte chute passant de 15 % à 7 %.

*3e Remarque* : Les indices ne sont révélateurs que de l'évolution des prix officiels.

Beaucoup d'analyses ont mis en relief les insuffisances de l'indice général des prix à la consommation[16]. Nous mentionnons les deux principales. D'abord, l'indice est construit sur la base des prix officiels. Nous verrons que ces prix sont parfois loin des prix réels du marché. La deuxième limite concerne la disponibilité des produits. L'indice ne traduit pas les pénuries et les files d'attente qui caractérisent de très nombreux produits.

Ainsi, l'analyse opérée en termes de prix de consommation ne concerne que les prix officiels. Mais une grande partie de l'économie réelle fonctionne sur la base de prix parfois très différents des prix officiels.

### 3. Les différents décalages

La présentation de l'évolution des prix à la production et à la consommation a montré l'importance et les limites de l'utilisation des prix comme moyen de régulation. Les différentes irrégularités, concernant l'évolution des prix, traduisent bien les difficultés des pouvoirs publics à maîtriser et à encadrer les prix. Une analyse approfondie de l'évolution des prix permet de mettre en relief de nombreux décalages ou désajustements. Ces décalages remettent en question certains équilibres globaux, comme ils peuvent perturber le comportement des agents économiques.

#### 3.1. Le décalage entre le niveau des prix à la production et le niveau des coûts de production

a) Dans le domaine agricole, nous constatons une grande coïncidence entre le niveau du taux de croissance annuel du prix de production et le niveau de l'excédent net d'exploitation. Trois périodes peuvent être dégagées :

- 1969-1973 : Les taux sont inférieurs à 8 % par an. Tous les excédents nets des secteurs agricoles publics sont négatifs.
- 1974-1979 : Les taux sont compris entre 10 et 20 %. Tous les excédents nets sont positifs.
- 1980-1983 : A part l'année 1981 où le taux de croissance a atteint 25 %, pour les autres années, les taux ont été inférieurs à 8 %. Les excédents ont été négatifs.
- On peut déceler une liaison presque directe entre le niveau du taux de croissance annuel des prix à la production agricole et le niveau de l'excédent net d'exploitation. A moins de 10 % de croissance annuelle des prix, l'excédent net d'exploitation reste négatif.

b) Dans le secteur industriel, les taux d'accroissement annuels des prix de production ont rarement atteint 10 %. Le taux moyen pour toute la période étudiée tourne autour de 6 %.

Cette croissance est très modeste comparativement aux autres secteurs et à la croissance des prix à la consommation.

C'est donc au sein du secteur industriel que l'Etat a le plus maîtrisé la croissance des prix à la production, mais cette maîtrise s'est réalisée au détriment de l'équilibre financier global de ce secteur.

Les industries, se trouvant toutes en situation de rendement croissant (formellement du moins, par rapport aux capacités théoriques définies par le constructeur), ont des coûts moyens relativement élevés.



C'est par rapport à cette situation que la politique des prix a eu un certain impact sur la stabilité relative de la croissance des prix industriels. Si les entreprises avaient pu suivre leur propre logique, elles auraient engendré une spirale inflationniste pour équilibrer leurs comptes, d'autant plus qu'elles jouissaient le plus souvent, de fait, d'un monopole parfait sur le marché.

La lecture des déficits financiers des industries publiques hors hydrocarbures est révélatrice de la différence entre les prix à la production *relevant du régime des prix fixes ou contrôlés le plus souvent* et les coûts réels de production.

Rapport entre l'excédent net d'exploitation et la valeur ajoutée en %

69	70	71	72	73	74	75	76
+ 8,5	3,9	-2	-0,1	-4,8	-1,8	-6,6	1,8
77	78	79	80	81	82	83	
+ 3	8,9	0,8	-11,8	-6,4	-8,7	8,7	

Source [17].

Le taux cumulé du déficit est de l'ordre de - 5,6 % de la valeur ajoutée (entre 1974 et 1983), ce qui équivaut à un montant global de 5,044 milliards de dinars. Il est à souligner que ces déficits n'englobent ni les charges relatives à l'utilisation du capital bancaire (frais financiers) ni les impôts directs.

Formellement, le décalage entre le niveau des prix à la production et les coûts s'est traduit par des déficits importants dans les secteurs industriels et agricoles publics. Sans l'intervention de l'Etat, les hausses de prix auraient été plus élevées.

Mais ce raisonnement ne signifie aucunement que les déficits soient le résultat du niveau de prix fixés par l'Etat, car très souvent ces prix sont fixés sur la base de prix mondiaux majorés de 10 à 15 %, comme pour les produits sidérurgiques [18]. De même, les prix étant le plus souvent soutenus par l'Etat à l'amont de l'industrie (ne serait-ce que par l'application d'un taux de change favorable fixé administrativement), on considère que ceux qui sont fixés à l'aval (prix de production) doivent en principe permettre la réalisation de l'équilibre financier par les entreprises quand elles fonctionnent normalement.

### 3.2. Les prix industriels au service de l'agriculture

Jusqu'en 1987, les prix des principaux produits industriels, utilisés comme inputs par l'agriculture, étaient fixés à un niveau inférieur au coût de production, quand il s'agit d'une fabrication nationale, ou au prix de revient, quand il s'agit de produits importés.

A titre d'exemple, en 1982, les prix de revient représentent en prix de vente (en pourcentage) les taux suivants[19]

- Carburants 157 %.
- Lubrifiants 146 %.
- Engrais NPK 217 %.
- Plastiques 144 %.

Jusqu'en 1986, les prix des machines et matériels agricoles, ainsi que ceux des engrais, sont fixés périodiquement par décret. En général, leur niveau est plus faible que celui du prix de revient, c'est le fond de compensation qui couvrait la différence.

DA	prix de cession PMA à ONAMA	marge ONAMA 9 %	prix vente aux utilisateurs	Prix de vente prix de revient %
Tracteurs à roues 60 à 60 CV	75 555	5481	65 844	80
Moissonneuse-batteuse automotrice	175 303	15778	145 463	76
Semoir 3 mètres	22 471	2023	16 562	68
Poudreuse à dos	1302	117	782	55

Source [20].

\* Prix de revient = prix de cession + marge ONAMA.

Pour les engrais, le même système était en vigueur.

1986		DA / tonne.	
	Prix de revient	Prix de vente aux utilisateurs	P.V. % P.R
Engrais binaires	1525	1110	73

Source [21].

Ainsi, pour l'ensemble de ces produits industriels, l'agriculture bénéficiait d'une subvention très importante, comme l'atteste la différence entre les prix de vente et les prix de revient. Les prix de vente sont inférieurs même aux prix d'importation.

De ce point de vue, l'agriculture a bénéficié, jusqu'à la fin de 1986, de prix subventionnés en ce qui concerne les inputs industriels.

### 3.3. Vers «la vérité» des prix industriels pour l'agriculture ?

A partir de 1987 s'amorce une nouvelle approche en ce qui concerne les prix des matériels, machines agricoles et engrais.

En effet, on constate que les prix de vente sont fixés à un niveau nettement élevé par rapport aux prix de cession (départ usine, ou importation).

DA	prix de cession sortie usine	marge PMA 5 %	Prix de cession de PMA	Marge de distribution entités de wilaya	Prix vente utilisateurs	P.V. % P.R. total
Tracteurs à roues 60 à 70 CV	75 555	3777	79332	3023	82 355	100 %
Moissonneuse batteuse	175 303	8765	184068	7013	191 081	100 %
Semoir 3 mètres	22 471	1124	23595	899	24 494	100 %
Poudreuse à dos	1 302	65	1367	52	1419	100 %

Source [22].

Les prix de vente sont donc calculés sur la base des prix de cession (sortie usine) plus une marge pour chaque opérateur. Les marges cumulées représentent 9 % du prix sortie - usine. Pour les produits importés, le décret du 31 mars 1987 accorde une marge globale de 10 % (sur le prix C.A.F.) au distributeur.

Pour les engrais, le prix de vente a été relevé de 14,4 %. Il dépasse, pour l'année 1987, le prix de cession, mais il ne couvre pas encore l'ensemble du prix de revient.

A partir de 1987, on voit donc s'amorcer, pour les inputs industriels de l'agriculture *un réajustement important dans les prix*. Les prix de vente de machines et matériels agricoles sont fixés sur la base du prix de cession sortie - usine, plus l'ensemble des marges commerciales rémunérant les intervenants publics. Au cours de cette année, on a donc assisté à des augmentations très importantes des prix de vente.

Augmentations de prix  
1986/1987 en %

Tracteurs	30 %
Moiss-Batt	31,4 %
Semoir 3 mètres	48 %
Poudreuse à dos	82 %

Ces accroissements importants de prix des inputs industriels vont-ils être transférés sur les prix de consommation des produits agricoles ?

Nous savons, en tout cas, que la stabilisation des prix des machines, matériels agricoles et engrais n'a pas empêché les produits agricoles de connaître les plus fortes hausses de prix.

Mais, si l'offre de produits augmente, peut-être assisterions-nous seulement à une redistribution de revenu sans que les prix à la consommation augmentent rapidement.

### 3.4. Les décalages concernant les prix à la consommation

### 3.4.1. L'inflation en Algérie : un taux raisonnable ?

L'indice général des prix à la consommation traduit l'importance de l'inflation. En Algérie, le taux annuel moyen a été de 8,7 % entre 1967 et 1984, avec des rythmes très différents entre les différentes périodes correspondant aux plans de développement. Que représentent ces taux par rapport aux autres pays ?

Comparé aux taux d'inflation des autres pays, et notamment des pays en voie de développement, le taux d'inflation nominal en Algérie paraît relativement modéré.

Taux d'accroissement annuel en %

	1970-80	1981-82
Algérie	8,8	6,7
Maroc	9	10,6
Tunisie	6	13,7
Egypte	9,4	14,9
Afrique	12,9	13,2
Pays développés éco de marché	8,9	8,7
P.V.D.	15,4	55,3

Source [23].

L'Algérie apparaît comme le pays qui a su maintenir son inflation à un niveau comparativement le plus faible entre 1970 et 1982. Mais cette comparaison ne doit pas faire oublier que l'indice des prix en Algérie est calculé sur la base des prix officiels, englobant des produits qui ne sont pas toujours disponibles à ces prix. Autrement dit, le taux d'inflation en Algérie est loin de refléter les hausses réelles des prix à la consommation.

### 3.4.2. Décalage entre le secteur public et le secteur privé

Ce décalage des prix entre les deux secteurs concerne aussi bien les produits alimentaires que les produits industriels. Ce décalage concerne les prix affichés.

En ce qui concerne les produits agricoles, nous pouvons constater une très grande différence de prix entre les deux secteurs.

Nos calculs, opérés à partir des relevés de prix moyens mensuels concernant la ville d'Alger et englobant 11 produits (viandes, légumes et fruits) donnent une différence entre les deux secteurs juridiques de 32 % pour octobre 1984 et 30 % pour janvier 1986 (le secteur privé étant le plus cher).

## Prix du panier en dinars

		(1) Octobre 84	(2) janvier 86	(2) / (1) %
Viandes	public	134,1	168,2	125,4
	privé	170,96	224,32	131,4
Légumes	public	19,05	36,92	194
	privé	23,93	43,4	181
Fruits	public	22,23	20,39	92
	privé	36,02	24,52	68
Total	public % privé	132	130	129/127

Source [24].

Ce tableau permet de mettre en relief plusieurs éléments : concernant les produits alimentaires, l'inflation a été très forte entre octobre 1984 et janvier 1986. Pour les viandes, en 15 mois, les prix ont connu une croissance supérieure à 25 % pour les deux secteurs juridiques. Pour les légumes, les prix ont été presque multipliés par deux. Mais en ce qui concerne les fruits, il y a eu une baisse notable.

Le prix du panier (11 produits) a évolué de la même façon dans les deux secteurs juridiques (public 29 %, privé 27 %).

– La différence entre les deux secteurs est restée stable : un peu plus de 30 %.

Ce décalage important entre les prix à la consommation affichés montre qu'il est difficile de raisonner d'une manière globale et générale sur le prix. Les prix du secteur public servent-ils dans ce cas de simple référence ? s'expliquent-ils par le mode d'approvisionnement ?

Il y a lieu de ne pas oublier que les prix du secteur public peuvent être difficilement comparés à ceux du secteur privé, car le grand magasin d'Etat opère une péréquation entre les produits, alors que le petit commerçant réagit souvent en fonction d'un minimum de revenu qui doit couvrir ses charges et lui permettre de se reproduire. Ce dernier étant lui-même soumis à un approvisionnement régulé quantitativement, se rattrape par des augmentations de prix pour maintenir son niveau de revenu.

Ainsi, le décalage entre les prix du secteur public et ceux du secteur privé pour les biens de large consommation traduit, entre autres, les modalités d'une régulation du marché par les quantités négligeant la prise en compte des revenus notamment ceux des petits commerçants.

Mais ce type de décalage entraîne également un autre concernant les prix réglementaires et les prix réels.

### 3.4.3. Décalage entre les prix réglementaires et les prix réels

On peut affirmer sans grand risque d'erreur que les prix pratiqués par les commerçants sont très rarement conformes aux prix réglementaires. A part les prix du pain et du lait frais en sachet et quelques rares produits, tous les autres prix sont fixés de manière presque aléatoire par le commerçant privé. Mais, en tout cas, les prix pratiqués sont toujours supérieurs aux prix réglementaires : prix facturés, plus la marge de détail de 20 à 100 %, selon la nature du produit.

Le petit commerçant élabore ses prix, à ses risques, selon un calcul simple en tenant compte des quantités qui lui sont livrées et du nombre de produits qu'il commercialise. La désorganisation des circuits de distribution a entraîné une forte réduction du nombre de produits (de forte consommation) commercialisés par les petits commerçants.

«Le taux de délinquance», représentant le rapport entre le nombre de procès verbaux dressés et le nombre de contrôles effectués par l'administration, a connu une évolution très rapide atteignant presque 100 % en 1979.

Années	1974	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
Tx de délinquance %	75	74	80	82	80	94	54	50	68	62	43
Indice du nombre de contrôles effectués	100	111	97	118	170	178	325	449	288	346	488

Source [25].

Ce tableau montre une nette relation entre la croissance des contrôles effectués et la baisse du taux de délinquance. Mais *il montre surtout que les prix à la consommation pratiqués sont très différents des prix réglementaires*. On peut même dire qu'il y a deux systèmes de prix : l'un officiel et l'autre réel.

### 3.4.4. Quelques explications

Pourquoi les prix ont-ils évolué de cette manière, malgré l'existence d'une planification et d'un système de contrôle de prix ? La plupart des auteurs mettent en relief l'insuffisance de la planification au cours de la période 1967-1980 qui expliquerait les distorsions des prix [26]. On souligne aussi que c'est le contrôle des prix qui n'a pas été effectif, sauf pour quelques produits de base. A ce sujet, on conclut que le mécanisme du marché joue pleinement, notamment en ce qui concerne les biens et services. De ce fait, «les prix officiels à caractère administratif n'ont pas une grande signification» [27].

Par ailleurs, tout en admettant que ce sont les déséquilibres entre l'offre et la demande qui entraînent des distorsions de prix, on met parfois l'accent sur la responsabilité des déficits des entreprises

publiques comme cause de création monétaire excessive qui entraîne à son tour des distorsions importantes de prix[28].

Mais, on remarque également que d'autres phénomènes, comme la thésaurisation, limitent les relations entre le volume d'émission monétaire et la hausse des prix[29].

## En guise de conclusion

Concernant le rôle des prix dans la régulation économique, plusieurs idées peuvent être soulignées.

Au cours de la période des deux plans quadriennaux (1970-1978), le mécanisme des prix ne semble pas avoir été utilisé comme moyen de régulation. Celle-ci a été opérée par les quantités.

Le rationnement concernait aussi bien les inputs industriels que de nombreux biens de consommation. Mais cette régulation par les quantités, face à une croissance du déséquilibre entre l'offre et la demande, s'est traduite par de nombreuses distorsions de prix et la naissance du marché parallèle de nombreux biens et services.

Cette politique de régulation par les quantités a été confortée par une politique de subventions importantes concernant les produits de première nécessité.

A partir du premier plan quinquennal, et compte tenu des déséquilibres importants qui se manifestent sur le marché des biens et services, une nouvelle approche des prix a été élaborée. Elle tente de faire jouer au mécanisme des prix un rôle régulateur. Un système de compensation a été mis en place instituant une taxe compensatoire sur les produits de seconde nécessité fabriqués localement ou importés (ordonnance du 6 mai 1982). Cette taxe permet de couvrir les dépenses occasionnées par le soutien des prix de produits de première nécessité.

De 1982 à 1985, cette taxe a rapporté 11 milliards de dinars, ayant servi à couvrir les 10,5 milliards de dépenses de soutien aux prix[30]. Ce mécanisme permet d'opérer une certaine réaffectation de revenus.

Avec le second plan quinquennal, le mécanisme des prix semble avoir été mis en avant pour servir de moyen de régulation dans le secteur agricole.

Au cours de la période de régulation par les quantités, l'ajustement des prix s'opérait de manière ex-post, période par période. La croissance des prix s'opérait de manière presque linéaire. Mais, ce type d'actions a eu un effet négatif sur les agents économiques, dont les comportements n'étaient pas dictés par un mécanisme pouvant refléter la rareté des ressources face à des besoins élevés.

Au cours de la période actuelle, le mécanisme de prix semble être réhabilité comme moyen de régulation. Mais à court terme, les ajustements de prix se manifestent de manière brutale.

La question qui se pose est de savoir si ce nouveau type de régulation ne risque pas d'entraîner de fortes distorsions ? L'organisation et le fonctionnement actuels du secteur industriel peuvent-ils être soumis à un rôle actif des prix ?

Ce sont des questions qui se posent actuellement avec l'entrée en vigueur de l'autonomie des entreprises publiques.

## Notes

---

**[\*]** Chargé de cours, ISE, Oran. Chercheur-associé au CREAD.

**[1]** O. BOUKHEZAR, Le rôle des prix dans la planification des ressources, OPU, 1980. L'auteur reprend la typologie des prix élaborés par M. Abdel-Fadel dans La planification des prix dans une économie socialiste PUF, Paris, 1975.

**[2]** J. KORNAI, Socialisme et économie de la pénurie, *Economica*, 1984, p. 303.

**[3]** RAMGOPAL AGARWALA, Distorsions de prix et croissance, *Revue Finances et Développement*, mai 1984.

**[4]** R. Courbis, Comparaison des systèmes des prix Français et Hongrois in Régulation et division internationale du travail. L'expérience Hongroise sous la direction de Marie Lavigne et Françoise Renverseze, *Economica*, 1979.

**[5]** A. NOVE, *Le socialisme sans Marx*, *Economica*, 1983.

**[6]** A. NOVE, Op. Cit.

**[7]** O. BOUKHEZAR, Modèles de formation des prix, thèse d'Etat en sciences économiques, Alger, 1977.

**[8]** A. NOVE, Op. Cit, montre notamment qu'il est impossible de maîtriser et encore moins de contrôler tous les prix dans une économie même fortement centralisée.

**[9]** Rapport du IIe plan quinquennal (1985-1989), M.P.A.T. janvier 1985, p. 157.

**[10]** De toute façon, tous les Etats, même dans les économies de marché, contrôlent d'une certaine façon les prix, comme le rappelle R. COURBIS, Op. cit.

**[11]** Ces taux ont été calculés pour la période 1967-1978, à partir de l'annuaire statistique de l'Algérie de 1979. Pour la période 1979-1984, nous avons opéré un calcul à partir des données concernant l'évolution de la production



intérieure brute en termes constants et en termes courants d'après la Revue Statistiques n° 15, avril-juin 1987.

**[12]** En 1974, l'indice hors hydrocarbures fournissait 45 % des consommations intermédiaires de l'agriculture. La hausse des prix à la production de l'industrie a été de 9,8 % par an, celle de l'agriculture a atteint 15,63 % l'an en moyenne.

A. BENACHENHOU le souligne d'ailleurs, en constatant qu'il y a eu «une redistribution importante au profit de l'agriculture sur la base de la hausse des salaires et des prix, plus que sous l'effet de la production» in Planification, p. 228.

**[13]** Calculs opérés d'après les données du rapport Planification et développement tome 1, élaboré par la Commission Nationale de Préparation du Ve Congrès du Parti, septembre 1983, p. 115.

**[14]** La méthode de calcul est décrite dans Indices des prix à la consommation, Direction des Statistiques et de la Comptabilité Nationale, juin 1981.

**[15]** Calculs opérés à partir des données de la Revue Statistiques n° 15, Op. Cit. Pour l'année 1987, projet du plan annuel 1988, volume 1, rapport de synthèse, novembre 1987.

**[16]** A. BENZIANE, Inflation et politique de prix en Algérie thèse de 3e cycle en sciences économiques, Université de Lille, 1986.

**[17]** Calculs effectués à partir des comptes économiques.

**[18]** Le système des prix étude réalisée sous la direction de A. BOUYACOUB concernant plusieurs produits, CREA, 1984.

**[19]** Rapport du comité technique de restructuration, novembre 1982, ministère des finances.

**[20]** Calculs effectués à partir du décret n° 86, 20 du 4 février 1986 relatif aux prix des machines et matériels agricoles.

**[21]** Décret du 4 février 1986 relatif aux engrais.

**[22]** Calculs effectués à partir du décret du 14 mars 1987 relatif aux prix des machines et matériels agricoles.

**[23]** Manuel de Statistiques du Commerce International et du Développement, supplément 1984, CNUCED.

**[24]** Revue Statistiques n° 6, mars 1985. Revue Statistiques n° 11, juin 1986.

**[25]** Mohamed YAHIAOUI, Le système des prix en Algérie, Revue du CENEAP, n° 6, mars 1986.

**[26]** A. BENACHENHOU, Op. Cit., p. 115.

**[27]** M. E. BENISSAD, Essai d'analyse monétaire, OPU, 1986, p. 135.

**[28]** H. TEMMAR, Les explications théoriques de l'inflation, OPU, 1984, p. 96.

**[29]** A. HENNI Les théories économiques de la monnaie à l'épreuve dans les sociétés en développement planifié : le cas de l'Algérie. Cahiers de l'I.S.M.E.A., Série Progrès et Croissance, n° 30, 1986.

**[30]** Mohammed YAHIAOUI, Op. Cit.

ABDERRAHMANE SAKER<sup>[\*]</sup>

## **Les limites de la politique budgétaire dans la régulation économique en Algérie**

La caractéristique essentielle pour l'ensemble de la période étudiée (1963-1986) est la participation importante de l'Etat, au travers de son budget, dans le processus de développement économique, dans la redistribution des revenus et dans l'affectation des ressources. Un premier indicateur permettant de le confirmer : de 1963 à 1986, l'Etat seul a assuré plus de 40 % de l'accumulation nationale du capital et près du quart des revenus salariés des ménages.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Etat a utilisé un grand nombre d'instruments de politique économique, dont la politique budgétaire qui joue, en Algérie, un rôle primordial dans la réalisation des objectifs de la croissance, de la redistribution des revenus et dans l'affectation des ressources.

Cependant, la politique budgétaire joue, ces dernières années, un rôle de stabilisation de l'économie : l'Etat semble axer ses efforts vers la réduction du déficit budgétaire (36 milliards DA. pour les seules années 1986-1988), qui constitue un élément du plan de stabilisation de la politique budgétaire.

Dans le contexte de l'Algérie, la stabilisation économique implique le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande de ressources, dans le but de minimiser les pressions sur la balance des paiements et le niveau des prix. Ces objectifs de stabilisation requièrent, pour leur réalisation, l'utilisation simultanée d'un certain nombre d'instruments tels que les politiques monétaire, budgétaire, de crédit (volume et taux d'intérêt), mais le choix de ces instruments est déterminé et conditionné par des équilibres économiques et sociaux, ne serait-ce que le niveau de consommation (individuelle et collective). Les réformes économiques en cours peuvent être considérées, en ce sens, comme une tentative de mise en place d'instruments de régulation économique.

La présente étude s'intéresse particulièrement à la politique budgétaire, aux effets du déficit budgétaire sur les variables macro-économiques importantes et au rôle qui lui est dévolu dans le cadre plus large de la régulation économique. Et au-delà de ces questions, c'est le sens même de la régulation budgétaire qui sera discuté, afin d'en déterminer les limites.

### **1. Les grandes tendances de la régulation budgétaire**

La mise en perspective de la régulation budgétaire, durant les trois décennies de l'Algérie indépendante, permet de noter d'importantes similitudes dans la conduite de la politique budgétaire entre les années 60 et 80 ; les années 70 marquant, à ce niveau, une certaine rupture. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons citer à l'appui de l'analyse les éléments suivants :

**1.1. L'ensemble de la période 1963-1970** se caractérise par un déficit budgétaire important (hors opérations de prêts du trésor), représentant 20 % des ressources budgétaires et 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Ces dernières années (1986-1988), après une longue période d'excédents budgétaires, ont connu un retour au déficit budgétaire (près de 15 % des recettes budgétaires et 6 % du PIB). Ainsi, la continuité historique n'a jamais existé sur le plan budgétaire.

**1.2. Les causes du déficit budgétaire sont différentes.** Il n'en reste pas moins qu'un élément leur est commun : l'importance du budget de l'Etat dans l'activité économique (mesurée par le PIB) et, en particulier, le rôle spécifique de l'Etat dans l'accumulation du capital. Si les dépenses budgétaires représentent, de 1963 à 1970, 33 % du PIB et près de 40 % depuis 1980, elles n'en ont constitué, durant les années 70, que près du quart. D'autre part, l'Etat a assuré, par son seul budget d'équipement, près de la moitié de la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) de la nation depuis 1980 ; taux qui se rapproche de celui réalisé entre 1963 et 1970 (41 %). De 1971 à 1979, le taux avoisinait les 25 %. Ainsi, l'Etat, pour ces deux premières périodes, est le principal agent de l'accumulation du capital (le reste se répartissant entre les entreprises et les ménages).

### **1.3. La structure du budget de l'Etat**

L'analyse de la structure du budget général de l'Etat permet de confirmer les mêmes tendances.

Les années 70 sont marquées, sur le plan budgétaire, par le caractère « redistributif » de revenus de l'Etat ; l'essentiel de son budget - plus de 70 % - est destiné au budget de fonctionnement et, en particulier, aux rémunérations des salariés (traitements des fonctionnaires), aux subventions (entreprises publiques) et aux transferts de toutes sortes aux ménages (pensions, bourses...).

D'après les comptes des administrations publiques centrales, les seules rémunérations des salariés et les subventions d'exploitation ont représenté, de 1974 à 1979, près de 60 milliards D.A. [\[1\]](#).

La structure budgétaire est tout autre depuis 1980, où l'on assiste à une nette régression du rôle distributif de l'Etat, au profit de celui « d'entrepreneur » (accumulation). Le budget d'équipement constitue en moyenne 45 % de l'ensemble des dépenses budgétaires. Le budget de fonctionnement connaissant ainsi un recul de 15 points.

## **2. Déficits budgétaires et incidences économiques**

La mesure des incidences économiques des déficits budgétaires sera menée avec le concept de déficit budgétaire global ainsi défini : recettes totales inférieures aux dépenses totales de l'Etat (courantes plus en capital plus prêts nets).

Cet indicateur sera préféré, pour l'Algérie, au déficit budgétaire stricto-sensu (recettes budgétaires inférieures aux dépenses de fonctionnement et d'équipement) au vu de l'importance des débudgétisations-budgétisations (santé, soutien des prix, investissements des entreprises publiques) et des prêts du trésor (qui représentent à eux seuls près de 60 % de l'ensemble des dépenses budgétaires).

## 2.1. Caractéristiques de la position budgétaire de l'Algérie

Les caractéristiques dominantes sont :

- une croissance rapide des dépenses de l'Etat, en termes absolus et en termes relatifs par rapport au PIB.
- une hausse continue des recettes courantes de l'Etat ;
- des déficits budgétaires globaux relativement importants.

L'importance et la persistance des déficits budgétaires globaux, de 1963 à 1988, relèvent d'une faiblesse structurelle du budget. En effet, la croissance et le volume des dépenses (y compris les prêts du trésor) ont toujours dépassé ceux des recettes. Les recettes budgétaires ont été souvent soumises à des influences exogènes provoquant des fluctuations, alors que les dépenses augmentent d'une façon continue. Du côté des recettes, les influences exogènes sont transmises au budget de par la dépendance sur les recettes extérieures (hydrocarbures). En plus, une partie importante des recettes des impôts provenant du commerce international (impôts des douanes), une contraction des importations (cas de ces trois dernières années) réduisent le volume des droits et taxes sur les importations.

Du côté des dépenses, il y a une influence des facteurs exogènes, notamment l'inflation mondiale, qui a élargi les dépenses de subvention (cas du soutien des prix à la consommation) et les paiements du service de la dette extérieure dû à l'élévation des taux d'intérêt et à l'appréciation du dollar.

## 2.2. Déficit budgétaires, causes et évolution

Tableau n° 1 : Soldes budgétaires globaux (en % du PIB)

1963	1967	1970	1974	1977	1980	1983	1985
-3,1	-13,0	-12,9	+9,8	-16,3	-11,8	-16,7	-9,5

Le tableau 1 donne un aperçu de la position budgétaire de l'Algérie durant la période 1963-1985. Le déficit budgétaire global est exprimé en tant que proportion du PIB, de façon à permettre les comparaisons intertemporelles.

Les taux des déficits budgétaires globaux au PIB sont élevés et continus pour l'ensemble de la période et varient (si on excepte les deux années particulières 1963 et 1974) entre 10 et 17 %. Une autre caractéristique de la position budgétaire est la variabilité des taux de déficits budgétaires, aucune tendance significative ne pouvant être déterminée.

Tableau n° 2 : Dépenses budgétaires totales (en % du PIB)

1963	1967	1970	1974	1977	1980	1983	1985
39,8	39,5	41,7	48,5	62,8	53,5	58,8	50,4

Le tableau 2 montre l'importance des dépenses budgétaires dans le PIB. Pour la période 1963-1985, cette proportion reste impressionnante. Elle a constitué plus de la moitié du PIB, mais avec des variations marquées d'année en année.

Lorsqu'on décompose les dépenses globales, en dépenses courantes, en capital et en prêts en capital, toujours en proportion du PIB (tableau 3), les dépenses courantes sont restées relativement stables, autour de 20 % durant toute la période [2].

S'agissant des dépenses en capital au PIB, l'Algérie a connu une croissance continue de celles-ci de 1970-1980. Le premier plan quinquennal (1980-1984), nous l'avons déjà remarqué, marque, à cet égard, une rupture dans cette tendance par une nette augmentation de la part des dépenses en capital dans le PIB. La prise en charge de certains secteurs jugés «retardataires» (habitat, santé, hydraulique et formation) par le budget de l'Etat explique cette dernière évolution.

Les prêts en capital au PIB restent élevés depuis 1970 (compris entre 15 et 30 %) et constituent, jusqu'aux années 80, la grande part des dépenses budgétaires totales. C'est le «recentrage» des activités économiques et financières de l'Etat sur le budget qui explique, en particulier, la diminution de cette part, amorcée par le premier quinquennal : 40 à 45 % du PIB étant affecté aux seules dépenses budgétaires.

Tableau n° 3 : Structure des dépenses budgétaires totales (en % du PIB)

	1963	1967	1970	1974	1977	1980	1983	1985
Dép courantes/PIB	19,9	24,5	20,0	21,0	21,0	19,0	22,0	21,5
Dép en capital/PIB	15,0	10,0	7,6	8,4	14,0	12,4	20,5	18,0
Prêts en capital/PIB	4,8	5,0	14,0	20,0	27,7	22,0	16,5	11,0

La croissance des dépenses globales est liée à la croissance de l'ensemble des dépenses et des prêts en capital.

L'analyse de la structure des charges budgétaires totales nous permet de déterminer les causes de cette croissance.

La structure des charges budgétaires s'est sensiblement modifiée au cours de la période étudiée, ainsi que l'illustre le tableau 4 qui porte sur les années 1963-1985.

Tableau n° 4 : Structure des charges budgétaires (en %)

	1963	1967	1970	1974	1977	1981	1985
Intérêts de la dette	0,1	0,6	0,5	1,05	1,6	1,0	2,5
Fonctionnement courant	24,8	36,5	34,3	24,2	13,0	19,9	28,5
Transferts (dont soutien des prix)	18,0	19,7	14,6	17,4	13,8	17,1	20,1
Investissements publics	33,2	24,2	27,3	26,1	23,7	25,8	33,5
Prêts et avances	23,7	18,7	23,4	30,8	47,8	35,3	20,7
Charge nette des autres Comptes spéciaux	(ND)	0,3	-0,1	0,4	-	-0,9	-5,3

Ce tableau met notamment en relief :

Une montée continue et très marquée des dépenses de transfert (subventions à la consommation des ménages, allocations, pensions, subventions d'exploitation aux entreprises publiques) et de fonctionnement courant (principalement les dépenses de personnel et les subventions de fonctionnement aux collectivités locales et établissements publics). Jusqu'à la fin des années 60, les dépenses de transfert et de fonctionnement représentent près de la moitié des charges budgétaires, période suivie par une certaine «rigueur» budgétaire (compression des dépenses, blocage des salaires...) durant la décennie 70. Les années 80 sont marquées, quant à elles, par le retour à un certain équilibre entre ces dépenses et les autres charges budgétaires.

Une stabilité de la part des dépenses en capital de l'Etat (investissements publics) au cours des années 70 (en moyenne 25 % de l'ensemble des charges budgétaires). Mais, comme nous l'avons souligné précédemment, les années 80 marquent une nette rupture de tendance. Plus du tiers de ces charges est constitué par les investissements publics induits par les changements de politique économique.

La part des prêts et avances du trésor - aux entreprises publiques en particulier - confirme les précédentes remarques : rôle extrêmement important exercé par ces prêts dans la décennie 70, remis partiellement en cause, depuis 1980.

Mais, si l'on additionne les investissements publics et les prêts, il est intéressant d'observer un maintien global du poids relatif des dépenses en capital et des prêts dans les masses budgétaires : environ 56 % dans les années 60 et 70 et 60 % dans les années 80.

Cette transformation «heurtée» de la structure des dépenses publiques est le facteur explicatif de leur forte croissance.

### 2.3. Les ressources publiques

Tableau n° 5 : Recettes budgétaires (en % du PIB)

1963	1967	1970	1974	1977	1980	1983	1985
29,2	29,0	29,7	49,2	46,0	42,6	40,3	42,6

Le tableau des recettes budgétaires montre que l'Algérie a connu une croissance continue de ses recettes durant la période 1963-1985. Même si elles ont connu des fluctuations d'année en année, elles ont été maintenues à un niveau élevé du PIB depuis 1973 et ce, grâce aux recettes pétrolières, en moyenne 45 %. La décennie 1963-1972 se caractérise, de ce point de vue, par un maintien régulier de la part des recettes budgétaires au PIB : en moyenne 30 %. D'autre part, l'évolution des recettes fiscales ordinaires de l'Etat est due à deux facteurs :

- La croissance des agrégats économiques qui forment l'assiette de l'impôt (production, revenu)[\[3\]](#), qui permet implicitement à l'Etat de prélever plus d'impôt, compte tenu des taux d'impôt existants ;
- La variation de la structure de l'impôt et, notamment, l'accroissement discrétionnaire des taux d'impôt[\[4\]](#). La structure des ressources publiques a connu également d'importantes modifications.

Tableau n° 6 : Structure des ressources publiques (en % des ressources budgétaires nettes)

	1963	1967	1969	1973	1977	1981	1985	1987
Recettes fiscales	93,4	84,0	83,2	89,9	93,5	97,5	86,4	83,3
(dont fiscalité pétrolière)	(11,9)	(21,9)	(23,2)	(37,2)	(57,6)	(67,6)	(42,7)	(22,9)
Intérêts et remboursements de prêts.	2,8	6,8	1,9	3,2	6,2	2,3	2,6	2,1
Participation secteur d'Etat	-	-	12,4	6,4	0,1	-	-	2,1
Recettes diverses	-	9,2	2,5	0,5	0,3	0,2	11,0	11,5



Ces modifications sont dues à :

- une «montée» régulière de la part des recettes fiscales dans les recettes budgétaires, du moins jusqu'en 1981 ;
- une constante diminution des recettes fiscales ordinaires (baisse de plus de 50 points entre 1963 et 1981) jusqu'en 1982, suivie d'une nette reprise à partir de 1988 ; en 1987 la part des recettes fiscales ordinaires dans les ressources budgétaires est identique à celle de 1969. L'année 1983 est également marquée par une modification sensible de la structure des ressources publiques : la fiscalité ordinaire redevient la ressource budgétaire essentielle de l'Etat. Sa part passe ainsi de 40 % en 1984, à 60,4 % en 1987 et, enfin, à près de 77 % en 1988.
- La fiscalité pétrolière connaissant, quant à elle, une évolution contraire. Les parts importantes de la fiscalité pétrolière dans cette structure des ressources publiques (en 1973 et 1981) trouvent leurs origines dans les augmentations des prix pétroliers pour ces années. Le deuxième plan quinquennal (1985-1989), marqué par d'importantes baisses de ces prix et des niveaux de production des hydrocarbures, confirme le net retour des recettes fiscales ordinaires comme première ressource publique (Tableau 7).

**Tableau n° 7 : Part de la fiscalité ordinaire et pétrolière dans les ressources budgétaires (en % 1981-1988)**

	1981	1985	1986	1987	1988(*)
Fiscalité ordinaire	29,9	43,7	53,5	60,4	68,6
Fiscalité pétrolière	27,6	42,7	31,9	22,1	17,5

(\*) Prévisions.

D'autre part, les indices d'évolution des fiscalités ordinaire et pétrolière, durant les 4 premières années du 2e plan quinquennal, sont significatifs des ruptures énoncées dans la structure des ressources publiques.

**Tableau n° 8 : Évolution de la fiscalité ordinaire et pétrolière**

	1981	1985	1986	1987	1988
Fiscalité ordinaire	100	170	172	206	223
Fiscalité pétrolière	100	92	57	43	47

(1981 : année de base)

Entre 1981 et 1988, la fiscalité ordinaire a plus que doublé, en valeur absolue, alors que le phénomène inverse peut s'observer pour la fiscalité pétrolière :

La faiblesse quasi permanente des intérêts échus et des

remboursements des prêts octroyés par le trésor aux entreprises publiques principalement, et ce, malgré l'importance du volume de ces prêts. Ainsi, ces premiers n'ont représenté qu'entre 2 et 6 % des ressources budgétaires, c'est dire toute leur «marginalité» ;

Une évolution «heurtée» de la participation du secteur économique d'Etat aux ressources publiques. Inexistante jusqu'en 1968, cette participation a représenté en 1969 jusqu'à 13 % de ces ressources, pour connaître, par la suite, un effacement qui devait conduire, en 1977, à sa suppression ; suppression tout aussi éphémère car elle est à nouveau rétablie en 1987.

Cette évolution doit être rapprochée de la situation financière des entreprises publiques algériennes et de leurs relations avec le trésor qui nécessitent une tout autre analyse.

Et, enfin, à un rôle croissant, du moins depuis 1985, des «recettes diverses» dans les ressources budgétaires. Quasi insignifiantes jusque-là, elles représentent actuellement plus de 11 % de l'ensemble de ces ressources. Ce sont là les résultats de la politique de «diversification» de ces ressources ; cessions des biens de l'Etat, droits de douane sur les importations privées (automobiles, bien d'équipement, bétail) etc...

#### 2.4. Modes de financement du déficit

Les différentes sources de financement des déficits budgétaires sont présentées au tableau 9.

Tableau n° 9 : Structure de financement des déficits budgétaires (en %)

	1967	1970	1974	1977	1980	1983	1985
Financement intérieur	104,4	93,0	96,6	100,0	101,4	99,8	99,8
Financement extérieur	-4,4	+7,0	-3,4	-0,08	-1,5	+0,2	+0,2

La structure du financement des déficits révèle une part très faible du financement extérieur relativement au financement intérieur. Ainsi, le financement des déficits en Algérie est en totalité intérieur [\[5\]](#).

L'importance du financement intérieur, malgré l'ampleur des déficits budgétaires, doit s'analyser par ses différentes composantes : financement bancaire (banque centrale et banques primaires) et épargne institutionnelle.

Notre propos, ici, n'est qu'une simple quantification de ces modes de financement. Les mécanismes, procédures et autres, ayant déjà constitué l'objet d'analyses antérieures [\[6\]](#).

Tableau n° 10 : Modes de financement intérieur du déficit de l'Etat (en % du déficit budgétaire)

	1967	1970	1974	1977	1980	1983	1985
Financement bancaire (dont B C A)	9,5 (-10,5)	62,0 (60)	43,5 (43)	32,0 (29,5)	40,5 (38,0)	46,5 (42,5)	16,0 (12)
Epargne (institutionnelle et ménages)	12,5	26,5	7,0	52,0	64,5	49,5	77,0

Ce tableau met en relief quatre points importants :

- a) l'extrême irrégularité du financement bancaire sur l'ensemble de la période : s'il finance en 1970 62 % du déficit, il n'en assure que 16 % en 1985 ;
- b) l'importance du recours à la banque centrale (BCA) [71] (dépôts de la BCA au CCP et avances au trésor). De manière générale, le financement bancaire des déficits est assuré presque entièrement par la BCA. Entre 1970 et 1985, la BCA seule a assuré près de 40 % du financement intérieur de ces déficits ;
- c) les montants des emprunts de l'Etat, auprès des banques commerciales ont représenté une faible proportion de l'ensemble de ses emprunts ; en moyenne 2,5 % pour les années 1970-1985.
- d) l'épargne institutionnelle (entreprises d'assurances, caisses d'épargne, sécurité sociale...) et des ménages (bons du trésor) assure une part importante du financement intérieur, et ce, depuis 1977. Ainsi, cette épargne a financé, à près de 70 %, les déficits budgétaires.

Le recours à l'épargne institutionnelle s'est développé à partir de 1971, en vue de pallier la limitation des emprunts publics extérieurs, en évitant un financement important par le système monétaire.

En conclusion, le financement bancaire, sur création monétaire, a assuré, de 1967 à 1985, plus de 30 % du financement intérieur du déficit budgétaire global de l'Etat et l'épargne près de 50 %.

### 3. Effets du recours de l'Etat au système monétaire sur la création monétaire

On se bornera ici à un aperçu de l'évolution «contrepartie du trésor» au sens des autorités monétaires, afin de «quantifier» l'effet du recours de l'Etat au système monétaire sur la création monétaire.

#### 3.1. Précisions méthodologiques

Pour avoir une vision plus exacte de l'incidence monétaire des opérations effectuées par le trésor au cours de la période, il convient de ne pas limiter l'analyse à la seule position à l'égard du système bancaire.

Certaines ressources procurées par les correspondants sont considérées comme étant de nature monétaire par les autorités monétaires. Tel est le cas des avoirs des particuliers et des institutions aux C.C.P. et aussi ceux détenus par le système bancaire sur ces

mêmes C.C.P ; de même que les fonds particuliers déposés auprès des comptables publics, ainsi que les monnaies divisionnaires en circulation ou détenues par la B.C.A. sont reprises dans la contrepartie «créances sur le trésor», dans le cadre des définitions monétaires actuellement en vigueur en Algérie.

### 3.2. Incidence monétaire des déficits budgétaires

Le recours de l'Etat à l'ensemble du système monétaire a permis de financer, nous l'avons vu, près du tiers de son déficit au cours de la période 1967-1985.

Les créances de la B.C.A. sur le trésor ont constitué une contrepartie importante de la monnaie centrale ; en moyenne près de 30 % pour l'ensemble de la période.

L'évolution de la contrepartie trésor, qui est censée refléter la part de responsabilité du trésor dans la création monétaire globale, est retracée dans le tableau 11.

Tableau n° 11 : Contrepartie trésor (moyenne : 1963-1985)

	1963-70	1971-79	1980-85	1963-85
Variation annuelle (10 <sup>9</sup> DA)	+ 0,7	+ 1,82	+ 7,26	+ 32,6
En % du solde à financer	56,2	40,3	44,0	46,8
En % de M <sup>2</sup>	37,0	22,4	27,5	28,9

Une analyse plus fine des contreparties trésor permet de dégager les conclusions suivantes :

a) Le recours du trésor au système monétaire a permis de financer, durant la première période (1963-1970), près de 60 % de son déficit, et était plutôt orienté vers l'accumulation de dettes auprès de la B.C.A. M. E. Benissad distingue, quant à lui, une «période allant jusqu'en 1965, caractérisée par les difficultés de conjoncture et la désorganisation de l'économie d'après l'indépendance, les avances de l'Institut d'Emission au trésor (étant) à l'origine de l'accroissement de la quantité de monnaie en circulation»[\[8\]](#).

Les créances sur le trésor ont ainsi constitué la principale contrepartie de la monnaie centrale.

b) Cette politique monétaire n'a pas été poursuivie au cours de la deuxième décennie (1971-1979), suite aux facteurs exogènes ; hausse des prix pétroliers qui ont influé sur le volume de l'épargne budgétaire[\[9\]](#), qui ont permis la réduction des déficits budgétaires globaux et le gonflement des emprunts intérieurs du trésor[\[10\]](#). Ainsi, la contrepartie trésor représente, en moyenne, 22 % de la base monétaire pour la période (et seulement 12 % pour les années 1973-1976). Mais la pression exercée par les crédits bancaires à l'économie explique également la diminution relative du rôle monétaire du trésor.

c) la dernière période (1980-1985) est marquée par un léger accroissement du recours au système monétaire. La contrepartie trésor représente 27,5 % en moyenne de  $M^2$  et le financement monétaire des déficits budgétaires s'élève à 44 %.

Ces éléments permettent de conclure à une certaine continuité dans la politique monétaire depuis 1980 par rapport aux années 70, du fait de l'accroissement de l'épargne institutionnelle mobilisée par le trésor, qui a permis de contenir l'appel à la monnaie, et de l'ampleur prise par les crédits à l'économie.

Mais l'apparition d'un déficit budgétaire - au sens strict - en 1986, 20 milliards DA, marque une nette rupture dans le «poids» du trésor dans la création monétaire.

Ainsi, en 1986, les seuls concours de la B.C.A. au trésor représentent 66 milliards DA (+ 24,1 milliards par rapport à 1985) et plus de 32 % de  $M^2$ <sup>[11]</sup>.

En conclusion, on ne peut contester une notable augmentation - relative - du rôle monétaire du trésor, au cours de cette période, du fait que les masses budgétaires (et les déficits budgétaires) ont très fortement augmenté au cours de cette même période. La règle de stricte neutralité des finances publiques, qui constitue un des fondements de la réforme de 1971, est déjà remise en cause entre 1971 et 1979, où l'augmentation nette de la contrepartie trésor aura globalement progressé sur ces neuf années de près de 17 milliards DA. La gestion de la trésorerie publique sur 1980-1985 s'écarte encore plus des principes posés antérieurement : en six années seulement, la contrepartie trésor a augmenté de près de 44 milliards DA.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à conclure, qu'en Algérie, il est difficile de séparer politique budgétaire et politique monétaire, tant cette dernière est influencée par la première. Ce facteur, en plus des phénomènes exogènes auxquels est soumise l'économie algérienne, rend la définition d'une politique monétaire encore plus difficile.

## Conclusion générale

L'ensemble des éléments présentés permet quelques conclusions qui sont autant d'hypothèses de recherche.

1<sup>e</sup> - Le budget de l'Etat qui constitue, en principe, la «tranche annuelle» du plan national de développement (ou le plan annuel en matière d'investissement) reste toujours centré sur les fonctions «classiques» (traditionnelles) du budget : consommation collective, redistribution de revenus et équipements collectifs.

L'aspect dynamique de prévisions / planification, qu'a voulu lui conférer la réforme du financement de 1971, semble buter sur la question centrale des ressources et, en particulier, celles liées aux exportations. En ce sens, le budget algérien ne présente qu'un caractère limité de régulation économique, et est loin de constituer l'élément central de celle-ci.

2<sup>e</sup> - La politique systématisée des subventions (entreprises publiques) des transferts et rémunérations aux ménages, en accroissements réguliers, semble remise en cause par l'inflation (la croissance moyenne annuelle des prix n'a jamais été inférieure à 10 %). Ainsi, tout se passe comme si les prix - et l'inflation - devaient réaliser, à posteriori, un réajustement. Les mécanismes monétaires se chargeant, en «dernière instance», de procéder à la régulation nécessaire et l'illusion monétaire, de conforter les équilibres sociaux et de réduire - en termes réels - l'accès aux ressources budgétaires des agents économiques.

3<sup>e</sup> - L'incapacité de l'Etat de comprimer les dépenses publiques - pour la sauvegarde de ce «fameux» équilibre, aggravé encore plus par les contraintes démographiques - face à la rigidité des ressources, limite encore plus les possibilités réelles de la régulation budgétaire. Dans une économie marquée par une fluctuation importante des ressources (fiscalité en particulier), mais également par une politique économique se voulant dynamique (en matière d'investissement et de consommation) le niveau d'intervention du budget dans la régulation économique reste fortement restreint.

Le choix est simple et complexe à la fois pour l'Etat : soit réduire les dépenses publiques - avec les conséquences sociales qui peuvent en découler - soit opérer un financement monétaire de ces mêmes dépenses. Il semble bien, pour l'Algérie, que c'est cette deuxième alternative (le déficit budgétaire) qui ait été retenue : laisser la monnaie opérer la régulation. L'Etat prenant alors le parti d'opérer la régulation, non en «jouant» sur les éléments du budget (considérés comme incompressibles relativement à court et moyen terme), mais sur la régulation monétaire. L'illusion monétaire devenant alors le principe fondamental de cette régulation.

4<sup>e</sup> - La régulation économique en Algérie se présenterait alors sous deux aspects :

- un aspect «visible» : la politique budgétaire, s'inscrivant dans une logique de «plan», tenterait de réaliser la satisfaction des agents économiques et, au-delà, assurerait la cohésion sociale, et
- un aspect «invisible» : la politique monétaire, en réduisant le champ de la politique budgétaire, favoriserait certains mécanismes - inflation en particulier - qui auraient, a priori, un caractère «dérégulateur».

Mais cette forme de «dérégulation» n'a-t-elle pas été, en fait, la seule forme de régulation de l'économie algérienne ?

## Notes

---

[\*] Maître assistant, ISE, Oran. Chercheur associé au CREAD.

**[1]** *Comptes des Administrations Publiques*, Revue Statistiques, ONS, numéro hors série, septembre 1987.

**[2]** Cette stabilisation des dépenses courantes constitue un des principes de bases, qui président à l'élaboration du budget algérien, explicitement énumérés dès 1971 : «principe de limitation des dépenses courantes de l'Etat au profit de la promotion des investissements» et «compression de certaines dépenses par le maintien à un seuil inférieur à 5 % de l'accroissement annuel des dépenses de fonctionnement, autres que celles de la scolarisation et de la formation».

S. MAHROUG (Ministre des Finances), Présentation de la loi de Finances pour 1973, Revue Financière, n° 1, mars 1973.

**[3]** Le taux de croissance annuel moyen, en termes nominaux, de la PIB a été de près de 19 % entre 1970 et 1985. Source : MPAT, Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978, p. 253.

**[4]** C'est, en d'autres termes, à la même conclusion que parvient le bilan économique et social 1967-1978 (op. cit.) : «de 1967 à 1978, les recettes de l'Etat se sont accrues de 4,02 milliards à 36,8 milliards DA, enregistrant un taux nominal de croissance annuel de l'ordre de 23 %. Ce taux considérable, à rapprocher du taux de croissance de la PIB, en prix courants, qui est de 17,6 %, est le reflet à la fois, de la croissance des prix, de la croissance substantielle du rendement des impôts sur les revenus et de l'augmentation de la fiscalité pétrolière».

**[5]** A titre de simple comparaison, au Maroc, la part du financement extérieur net dans le financement total a augmenté de 30 % en 1975 à 74 % en 1984 et, pour la Tunisie, les emprunts extérieurs ont assuré près de la moitié du financement des déficits budgétaires de 1970 à 1980. Source : FMI et FMA.

**[6]** Cf. notamment à l'ouvrage collectif, Monnaie, Crédit et Financement en Algérie 1962-1987, CREAD, Alger, avril 1987.

**[7]** Nous utiliserons dans la suite de cette analyse, l'abréviation BCA pour nous référer à la Banque Centrale.

**[8]** Mohamed El Hocine BENISSAD, Economie du développement en Algérie, OPU et Economica, 1979, p. 227.

**[9]** L'épargne budgétaire est passée de 1,47 milliard DA en 1972 à près de 13 milliards en 1979.

**[10]** Selon M. E. Benissad (op. cit.) les emprunts intérieurs (y compris les fonds de trésorerie) sont passés de 2 milliards en 1971 à 6,6 milliards DA en 1975 (p. 226).

**[11]** Au 30 juin 1987 (dernières statistiques financières disponibles), les créances de la BCA sur l'Etat s'établissaient déjà à 82,7 milliards DA par rapport au premier semestre 1986. Source : FMI, Statistiques Financières Internationales, Annuaire 1987.





FOUAD HAKIKI [ \* ]

## La régulation monétaire en Algérie

Le terme de «régulation» pose des problèmes en analyse économique. Il est difficile d'admettre aujourd'hui que l'économique est souverain et qu'il est soumis à des «déterminations» purement économiques. Pourtant, l'approche régulationniste est fondée sur cette idée : il existe des mécanismes économiques intangibles et une régulation économique quels que soient les tensions et les déséquilibres de divers ordres (social, politique, etc...) qui surgissent au sein de la société civile. Cette approche peut être acceptée, mais sous certaines conditions, quand il s'agit de l'évolution économique de longue période, soit en histoire économique.

Elle ne peut être validée en analyse appliquée et pour ces relatives courtes périodes de l'histoire économique, en l'occurrence ici les 25 années de l'Algérie indépendante.

Par ailleurs, la monnaie est l'un de ces rares objets économiques dont la connaissance, et voire même la définition, sont sujets à d'âpres débats. Aussi, traiter de la «régulation monétaire» apparaît-il comme un défi : tout est monétaire, et la monnaie est le moins pur de l'économique.

Face à ces questions qu'on ne peut éluder dans tout débat scientifique, il est à l'heure actuelle raisonnable de commencer par la présentation de quelques hypothèses de travail et matériaux de recherche. La discussion de l'approche interprétative serait un deuxième moment, où ces questions et d'autres trouveraient leur place naturelle ; et ceci ne peut se faire que plus tard et dans un autre cadre.

Dans cette étude, la «régulation monétaire» est entendue dans son acception traditionnelle. Une définition de ce qui est appelé «régulation monétaire» constitue l'objet de la première partie. Cette définition vise en fait à distinguer la politique monétaire de la régulation monétaire. La deuxième partie porte sur l'évolution historique du système monétaire et financier. Quels sont les déterminants de cette évolution, quelle périodisation adopter et quelles caractéristiques peut-on dégager ? Telles sont en réalité les principales questions qui structurent cette partie. La troisième partie est de nature descriptive : y seront présentés les principaux mécanismes de la dite régulation.

### I) Politique et régulation monétaires

Dans les différents systèmes économiques, la politique monétaire constitue l'un des volets de la politique économique. Les objectifs de la première sont largement déterminés par ceux de la seconde ; ils leur sont intimement liés. Que ce soit des objectifs de croissance de la monnaie, des prix, des taux d'intérêt ou taux de change, ces derniers ne sont fixés que comme variables (opérationnelles ou intermédiaires importe peu) d'objectifs décisifs : croissance de la production, de l'emploi, de l'investissement et des échanges extérieurs.

Dans les économies planifiées, les procédures d'enchaînement des différents types de plans et de balances sectorielles font nettement ressortir l'articulation entre les différentes politiques de l'Etat[1]. Dans les économies de marché, la séparation des pouvoirs de la décision économique et des champs de sa mise en oeuvre exige un minimum de coordination entre les différentes instances juridico-économiques pour que cette articulation puisse voir le jour. Ce qui n'est pas toujours le cas en tout lieu et en tout moment[2].

Dans les économies en développement, la nature des systèmes et des institutions est variable. On peut admettre que les divers modes de fonctionnement existants dans ces économies se situent entre les deux extrêmes décrits ci-dessus.

Vis-à-vis de la politique monétaire, la régulation monétaire apparaît comme un champ intermédiaire, à la fois macro-économique et micro-économique. Macro-économique de par sa nature : elle se confond avec les différents mécanismes et procédures de contrôle de la création monétaire. Micro-économique de par ses champs d'application : les équilibres des institutions financières (bancaires et non-bancaires)[3].

Ainsi, les objectifs de la régulation monétaire sont de nature beaucoup plus qualitative que foncièrement quantitative. C'est pour cela que le plus souvent ils sont confondus avec les instruments ou mécanismes : contrôle du passif des banques (réserves obligatoires et coût de refinancement), contrôle de l'actif des banques (encadrement des crédits et mesures financières incitatives/dissuasives) et enfin procédures de couverture des besoins de financement des institutions financières assujetties à la politique financière de l'Etat.

En vérité, la régulation monétaire est largement dépendante de la nature des structures financières de l'économie.

On admettra qu'il existe deux types de structures quelle que soit la nature du système économique. La première structure est caractérisée par la finance directe : les agents couvrent leurs besoins de financement par l'appel public à l'épargne, en s'endettant sur les marchés financiers ; c'est l'économie de marché financier. La seconde par la finance indirecte : les agents recourent à l'intermédiation financière, c'est l'économie d'endettement[4].

On distinguera alors deux modes de régulation monétaire. Le premier, correspondant à l'économie de marché financier, est dit

« concurrentiel » : les ajustements des offres et demandes de fonds prêtables sont soumis aux forces du marché et s'effectuent à travers des variations de prix - les taux d'intérêt. Le second, correspondant à l'économie d'endettement, est nommé « dual » : les ajustements y sont de type à la fois concurrentiels et administrés, à la fois de marché et hors-marché.

Il est évident que chacun de ces modes de régulation constitue un cas de figure idéal, et que les économies concrètes ont des structures financières et des modes de régulation beaucoup moins typés.

## II) L'évolution historique du système monétaire et financier en Algérie

Le système monétaire et financier algérien comprend un circuit bancaire et un circuit du trésor. Le premier comprend les banques commerciales et la Banque Centrale, le second le trésor public et ses correspondants (les offices et organismes publics, les collectivités locales, les centres de chèques postaux et les comptables publics), les caisses d'épargne (CNEP), de retraite et vieillesse, d'assurance (SAA, CAAR, CNMA, MAATEC, et CCR), les caisses sociales[5]. Cette configuration du système monétaire et financier a été largement héritée de l'époque coloniale. Elle a subi peu de changements à la suite des nationalisations du réseau bancaire (en 1966-68). Il a fallu attendre le lancement du premier plan quadriennal (1970-73) pour voir apparaître des modifications au niveau des procédures de gestion des banques, qui pèseront lourdement sur le fonctionnement du marché monétaire[6].

### 1. Généralités

L'ensemble du système financier - comprenant les institutions, les flux et les instruments financiers - dépend du système économique dans lequel il s'insère, et, par conséquent, du mode, du niveau et du rythme de développement[7].

#### 1.1. Mode de développement

Des trois aspects, le mode de développement est le principal. Il se caractérise par la nature de la propriété des facteurs de production. Cet élément joue un rôle considérable sur la nature des transactions des biens et des services producteurs. Ainsi, par exemple, l'inaliénabilité et l'insaisissabilité des biens, relevant du Domaine Public, peuvent devenir déterminantes dans les rapports entre les banques et les entreprises publiques - l'essentiel de la clientèle en Algérie - quand tous les actifs détenus par celles-ci sont considérés propriété d'Etat. S'il ne peut y avoir de cession ou liquidation de biens, relevant du patrimoine de l'entreprise publique cliente d'une banque, l'activité de crédit peut se trouver remise en cause, dans les cas où cette clientèle est incapable d'honorer ses échéances. Ici, l'extinction des dettes bancaires échues et non-remboursées exigera l'intervention d'un agent extérieur et la mise en place de procédures non-marchandes. De ce fait, c'est la nature même des flux entre les

entreprises publiques et les banques qui est en cause : les avances monétaires représentent-elles un crédit ou un endettement d'un type nouveau ?

Cette question est, on le voit, décisive. C'est pour cela qu'il faut attacher une grande importance aux mutations que subira l'activité bancaire, quand la presque totalité des crédits sera consommée par le secteur public industriel et commercial : 37,7 % en 1967 - 69,60 % en 1970 - 73 et plus de 75 % de 1977 à nos jours.

## **1.2. Niveau et rythme de développement**

Les deux autres aspects - niveau et rythme de développement - ne doivent pas cependant être négligés. Le niveau de développement est largement dépendant de la structure et du niveau de l'offre globale (production et importation)<sup>[8]</sup>. Quant au rythme de développement, il reste lié au degré d'efficacité de l'économie et notamment aux accroissements de la productivité du capital et du travail.

### **1.2.1. L'offre globale**

Le taux de croissance de l'économie algérienne a connu deux phases : une où il était rapide, environ 9 à 10 % par an (en termes réels) ; une deuxième, depuis 1982, où il s'est ralenti, 4 à 5,5 % par an. Cependant, les taux de croissance sectoriels divergent celui de l'agriculture, des industries manufacturières (produisant essentiellement des biens de consommation et intermédiaires) et des BTP est relativement élevé ; celui des autres secteurs, surtout les hydrocarbures (principales exportations), fléchit de façon sensible. L'évolution de la structure de l'offre globale dénote une large ouverture de l'économie algérienne : les importations, qui représentaient le cinquième des ressources de la Nation dans les années 60, en constitueront le quart, puis près du tiers, respectivement dans la première et deuxième moitié de la décennie 70. Ayant atteint ce sommet, un mouvement inverse s'est engagé : le quart de 1980 à 1982, le cinquième depuis 1983 et légèrement moins en 1986. Cependant, et pour autant qu'on puisse en faire une analyse très globale, le contenu des importations, en termes de biens de consommation, biens intermédiaires et biens d'équipement, s'est sensiblement modifié depuis 1974/75 : la composante productive est devenue largement prédominante, plus de 75 %, partagée plus ou moins également entre les deux types de biens de capital.

Ces caractéristiques de l'offre globale marquent nécessairement l'évolution du système financier. Et ce, non seulement du point de vue de l'ajustement des variables monétaires (considérées soit sous l'angle de la masse monétaire - ou un autre agrégat - soit sous celui des contreparties) aux variables réelles, et, par conséquent, des mécanismes de report des déséquilibres d'un marché à un autre, mais aussi du point de vue des ajustements micro-économiques de types de ressources aux types d'emplois des institutions financières.

### **1.2.2. Revenu et épargne**

Il y a d'autres facteurs institutionnels ou juridico-politiques qui peuvent exercer une forte influence sur le niveau et le rythme de développement. On admettra que leur action se répercute sur la répartition du revenu, de l'épargne et de l'investissement<sup>[9]</sup>.

Par rapport à la demande globale, le revenu monétaire disponible représentait plus des quatre cinquièmes jusqu'en 1973, puis, avec le boom des exportations, un peu plus des trois cinquièmes jusqu'à la fin des années 70, et les trois quarts tout au long de la première moitié de la décennie 80.

Cependant, son rythme de croissance a été plus élevé dans les années 1973-79 que dans les autres périodes ; celui des années 80 étant relativement le plus bas.

Malgré des taux de croissance de l'épargne (brute) synchrones avec ceux du revenu, de période à période, le taux d'épargne de la nation a progressé de façon soutenue et remarquablement régulière, passant à plus de 30 % jusqu'en 1972, à plus de 40 % de 1973 à 1978 (excepté en 1974: 47,7,3 %), à plus de 42 % depuis (excepté en 1980 : 46 %).

L'épargne nationale n'a pas couvert l'intégralité du financement de la formation de capital, surtout lors de la deuxième moitié de la décennie 70. Le ralentissement de la croissance de l'investissement, depuis 1982, a permis ces dernières années de dégager une capacité de financement qui a permis de faire face aux échéances de remboursement de la dette extérieure.

Au plan financier, le fait le plus saillant reste l'asymétrie qui existe entre la répartition de l'épargne et la répartition de l'investissement. En effet, la part des investissements des entreprises est importante alors que leur capacité d'épargne (à l'échelle globale, y compris les hydrocarbures) et de recours à des sources de financement bancaire (octroyé par les banques commerciales en vue de l'investissement) est quasi-nulle.

Ceci affecte les mécanismes de l'intermédiation financière.

### **1.2.3. Les dépenses budgétaires**

Il y a lieu de remarquer que les dépenses budgétaires représentaient entre le cinquième et le quart de la demande finale jusqu'en 1982, et le tiers depuis. La croissance des dépenses de fonctionnement a été régulière surtout depuis 1970, sauf lors des années 1974-75 et 1980-81. Ce qui ne fut pas le cas de celle des dépenses d'équipement dont l'évolution a été erratique. Cependant, le rythme de croissance de ces dernières est de très loin plus élevé que celui des premières, et tend à le rejoindre depuis 1984. La structure des dépenses de fonctionnement de l'Etat est marquée par une relative stabilité. L'amortissement de la dette publique et les subventions d'exploitation aux entreprises publiques tendent cependant à devenir lourds. Représentant respectivement et en moyenne 4 et 2 % de ces dépenses à la fin des années 60, puis 9 et 7 % tout au long des

années 70, ils représentent aujourd'hui chacun plus de 12 %. En somme, ensemble ils constituent le quart du budget de l'années 80, le sixième de celui des années 70 et le quinzième de celui de la fin des années 60.

La part des rémunérations des salariés des administrations (et des pensions et allocations) a tendance à moins peser sur le budget : plus de 50 % jusqu'en 1973, moins de 40 % en 1974, plus de 47 % de 1977 à 1983 et 45 % puis 50 % respectivement en 1984 et 1985. Mais plus de 60 % en 1986.

Les autres postes voient leur part dans le budget plus ou moins stabilisée.

L'équilibre Recettes/Dépenses de l'Etat a suivi deux phases : une première, jusqu'en 1971, où un déficit modeste apparaissait ; une deuxième, qui perdure jusqu'à nos jours, est marquée par le dégagement d'un important excédent, sauf en 1983.

Les déficits des années 1986 et 1987 doivent être relativisés, car ils ont pour source la conversion d'une partie des concours temporaires (octroyés par la BAD) en concours définitifs - 20 milliards de dinars en 1986 ! - ; cette opération ne donnant lieu à aucune dépense courante mais à un jeu d'écriture.

## 2. Une périodisation

De ces généralités sur l'évolution des équilibres macro-économiques en Algérie, il est, comme on s'en rend compte, difficile de proposer une périodisation qui ne soit pas conventionnelle, mais fondée sur les états de tendance de l'activité économique.

Cependant, la présentation de cette évolution a un certain intérêt, du moment où il y est décrit les principaux aspects de cette activité, qui marqueront l'évolution du système monétaire et financier. On peut, de ce fait, affirmer que le système monétaire et financier algérien a été déterminé, dans son évolution, par des modes de régulation économique qui ont différemment évolué. La principale mutation est apparue au début des années 70 avec l'achèvement du recouvrement de la souveraineté économique et le lancement de plans de développement du secteur public productif. Mais, au vu des données, il apparaît que ce sont les années 1972 et 1973 qui constituent l'étape charnière dans les 25 ans d'indépendance.

En effet, la comparaison des croissances des variables réelles et monétaires le montre assez bien. L'agrégat représentatif des variables réelles est ici la demande globale intérieure **[10]**, définie à partir de l'égalité comptable entre l'offre globale et la demande globale, comme la production intérieure brute plus les importations moins les exportations :  $Y + M - X = C + I + G$

Quant à l'agrégat monétaire, on a choisi la masse monétaire au sens de  $M^2$ , constitué à partir des bilans de la Banque Centrale et des

banques commerciales. Ainsi, sont exclus les crédits d'investissement à long terme d'un côté, et les différentes composantes de l'épargne liquide mobilisée par les institutions financières non bancaires (les dépôts à la CNEP, les bons d'équipement émis par le trésor auprès du public et les bons du trésor souscrits par les institutions financières non bancaires).

Par conséquent, la comparaison oppose la croissance de la demande globale à la croissance de l'offre de monnaie.

En fait, il est exigé de prendre en compte la croissance de la demande globale intérieure en termes réels, et non en termes nominaux, l'indisponibilité de statistiques a imposé d'introduire une double série, l'une en termes nominaux, l'autre en termes réels (pour les années 1967-78 et 1979-84). Aussi est-il opposé l'écart inflationniste et le taux de croissance et la masse monétaire.

Il ressort donc deux, voire trois périodes : une première allant du début de l'indépendance à 1972/73, une deuxième allant de 1973/74 à 1982/83, où l'écart inflationniste devient à deux chiffres et la croissance de la masse monétaire est soutenue avec un taux moyen de 24,5 % (alors qu'il n'était que de 18 %), et enfin une dernière période allant de 1982/83 à nos jours, marquée par une forte décélération de croissance des deux variables.

Au plan monétaire et financier, la première période (1962-72/73) englobe en fait deux sous-périodes : une première qui s'achève avec la nationalisation du réseau bancaire (juillet 1968), et une deuxième avec la mise en oeuvre des principes de la «planification financière» au niveau de l'emploi des ressources bancaires pour le financement des investissements.

Cette période est largement connue<sup>[11]</sup>. Ce qui n'est pas le cas de la seconde, et encore plus de la période actuelle, qui ont été peu étudiées. Prises ensemble, les deux dernières périodes : 1973-83 et 1983-88, s'opposent en bien de points. Dans la première, l'augmentation sans précédent des recettes d'exportation et de l'appel à l'épargne étrangère a largement déstabilisé les structures monétaires et financières de l'économie algérienne. Dans la seconde, ce sont des ajustements macro-économiques et micro-économiques qui s'imposent, du fait du resserrement de la contrainte extérieure et des effets du relâchement de la contrainte monétaire interne. De plus, la dernière période se caractérise, on l'a déjà noté, par des performances de l'économie beaucoup plus faibles que celles enregistrées dans les périodes précédentes.

Cependant, cette opposition ne peut valoir du fait qu'on ne peut comparer des périodes de mise en place de capacités de production et de montée en production à celles de plein (ou sous) emploi de ressources et de gain (ou perte) de productivité. Néanmoins, la comparaison de performances ainsi précisée peut être utile pour une périodisation indicative.

Il est donc considéré trois périodes :

- la période de recouvrement de la souveraineté économique ;
- la période d'expansion du secteur public productif ;
- la période des ajustements macro et micro-économiques.

Croissance de la demande globale intérieure et de la masse monétaire taux annuel en %

	Demande intérieure			Masse monétaire
	Prix courants	Prix constants	Ecart	
1964	- 0,5	ND		15,8
1965	+ 8,6	ND		5,5
1966	- 8,8	ND		16,0
1967	+ 9,3	ND		27,4
1968	+ 21,1	13,4	7,7	30,2
1969	13,2	12,7	0,5	28,7
1970	18,2	12,2	6,0	4,6
1971	4,6	- 0,1	4,7	9,9
1972	17,3	9,4	7,9	30,3
1973	16,3	9,6	6,7	12,2
1974	43,8	28,8	15,0	26,6
1975	23,1	12,4	10,7	30,8
1976	15,4	3,0	12,4	29,2
1977	26,3	15,7	10,6	19,3
1978	29,0	12,8	16,2	29,7
1979	5,8	ND	ND	17,1
1980	19,4	7,4	12,0	17,9
1981	18,3	8,1	10,2	16,7
1982	9,4	2,2	7,2	27,8
1983	12,1	5,3	6,8	24,6
1984	9,2	4,3	4,9	18,1
1985	9,9	ND	ND	15,3
1986	4,6	ND	ND	1,6

### III. Les mécanismes de la régulation monétaire

#### 1. Le trésor public et le marché des capitaux nationaux

L'asymétrie de la répartition de l'épargne et de l'investissement, qui a prédominé entre 1968 et 1982, a affecté l'intermédiation financière.

En effet, pour assurer un transfert des ressources des secteurs épargnants aux secteurs investisseurs, les pouvoirs publics ont doté le trésor public de prérogatives financières en la collecte de l'épargne financière et l'affectation des ressources, qui ont largement dérégulé l'intermédiation financière.

Ainsi, le trésor a, jusqu'à ces dernières années, absorbé les amortissements des entreprises publiques pour le remboursement de leurs emprunts, et continue :

- à recevoir les dépôts des différents offices et établissements publics et des collectivités locales ;
- à canaliser les dépôts des CCP et les fonds des particuliers et des entreprises auprès des comptables publics ;
- et à émettre des bons du trésor souscrits obligatoirement par les



caisses sociales, de retraite et de vieillesse et par les compagnies d'assurances - qui se voient ainsi absorber tous leurs excédents de trésorerie et volontairement par les ménages.

En contrepartie, le trésor finance les investissements des entreprises publiques en octroyant des prêts rétrocédés à la banque de développement (BAD) pour le secteur industriel, à la BNA et actuellement à la BADR, pour le secteur agricole, et à la CNEP, pour le secteur de l'habitat. Cependant, comme le volume des dépenses budgétaires, dont les transferts en capital, des dépenses en capital et des prêts d'investissement (et de restructuration), est largement supérieur aux ressources collectées et empruntées, le trésor public recourt au système bancaire<sup>[12]</sup>. Aussi, l'endettement du trésor vis-à-vis de la banque centrale est-il l'une des caractéristiques essentielles du système monétaire et financier algérien.

Il pose un double problème du point de vue des mécanismes de la régulation monétaire.

En premier lieu, et au plan quantitatif, il s'agit d'un endettement sans plafond. Le volume des avances de la banque centrale au trésor n'a, depuis la loi de finances complémentaire d'avril 1965, aucune limite institutionnelle. Il varie de façon erratique d'une année à une autre. Ce qui rend impossible le contrôle de la création monétaire. En second lieu, et au plan qualitatif, cet endettement a pour origine les «fuites» de liquidités du circuit du trésor. Il intervient :

- pour couvrir les créances détenues par les agents économiques sur le trésor. Une grande partie de ces créances est détenue par les agents nationaux. *D'un côté, les agents non financiers*, notamment les entreprises. Or, comme l'ensemble des créances détenues par celles-ci transite par le système bancaire, les banques mobiliseront les titres publics avant règlement par le trésor. En cela, elles affecteront leurs ressources disponibles et recourront parfois au refinancement sous forme de réescompte, si les effets sont bancables, ou sous forme de découvert auprès de la banque centrale, dans les autres cas. *D'un autre côté, les agents financiers dont les banques.*

Les titres détenus sont les bons du trésor souscrits par ces agents et arrivant à échéance ;

- pour couvrir les opérations de redistribution (subventions aux entreprises, transferts en capital ne provenant pas de conversion de concours temporaires en concours définitifs, etc...) ou de prêts et avances (en particulier de restructuration financière des entreprises publiques).

Chacun de ces deux cas a des incidences différentes sur la gestion de liquidité des banques, et, par conséquent, sur le fonctionnement du marché monétaire. Mais finalement, c'est le premier cas qui est, du point de vue des flux, le plus important, et du point de vue de la périodicité, le plus courant. Il y a lieu d'admettre que le marché monétaire est dominé par les rapports entre les banques et le trésor, la banque centrale n'intervenant que dans le dénouement final. Le marché monétaire est, au jour le jour, un marché «hors banque» (centrale).

Ainsi, le dérèglement de l'intermédiation financière, provenant de la prééminence du circuit du trésor en la collecte et l'affectation des ressources financières, se répercute sur le fonctionnement du marché monétaire.

## **2. Les banques et le marché du crédit**

L'assise du marché des capitaux nationaux est le marché du crédit. Les entreprises recourent à ce marché pour couvrir leurs besoins de financement, et non au marché financier des actions et des obligations qui est quasi-inexistant en Algérie. En fait, ce dernier est monopolisé par l'Etat, qui est l'unique émetteur d'obligations. Les réformes en cours, portant sur l'autonomie des entreprises, apporteront très probablement quelques changements à ce niveau.

Dans cette partie, on se penchera sur le fonctionnement de ce marché, afin de dégager les instruments de régulation qui ont été mis en oeuvre. Comme les besoins de financement (en monnaie locale) des investissements des entreprises sont principalement couverts par des prêts du trésor, et que l'impact de ce mode de financement vient d'être examiné ci-dessus, on ne traitera maintenant que du crédit bancaire proprement dit.

Ainsi, les intervenants dans le marché du crédit sont du côté de l'offre, les banques commerciales, du côté de la demande, les entreprises. On sait, par ailleurs, que dans les quinze dernières années, plus de 95 % des crédits bancaires sont accordés aux entreprises publiques (industrielles, commerciales et agricoles). De ce fait, le marché du crédit est monopolisé par des opérateurs publics : les banques et les entreprises publiques. Cette caractéristique ne manquera pas d'affecter la régulation monétaire, puisqu'une seconde économie se déploiera et ne sera pas atteinte par les instruments de la régulation du marché du crédit « officiel-public ».

### **2.1. Les fonctions des banques commerciales**

En plus des fonctions bancaires classiques (collecte des dépôts et distribution des crédits dont escompte), les banques commerciales algériennes se sont vues chargées en 1971 du contrôle financier des entreprises publiques pour le compte de l'Etat.

- contrôle des opérations courantes des entreprises publiques par le canal des comptes courants ;
- contrôle de la gestion et des résultats des entreprises ;
- et contrôle de la réalisation des projets d'investissement par la tenue des comptes d'investissement.

Ces fonctions de contrôle, assignées aux banques, ont nécessité la mise en oeuvre de deux instruments :

- la domiciliation bancaire unique de tous les comptes (d'exploitation et d'investissement, des unités de production - ou de commercialisation et de toutes les opérations) des entreprises ;
- la planification financière du volume global des crédits bancaires

octroyés à travers la négociation entre chaque entreprise et sa banque du «plan de financement» de l'année.

Cependant, la réalisation de ces fonctions exigeait aussi un circuit de collecte de l'information et des ressources humaines d'un haut niveau de qualification, en matière de spécialisation sectorielle-financière. Aucune de ces deux conditions n'a été réunie. Aussi, ces fonctions sont-elles restées «hors proportion» avec les interventions des banques au niveau du crédit.

## 2.2. Le financement des investissements

La participation des banques commerciales au financement des investissements (en coopération avec le Trésor et BAD) a posé des problèmes importants qu'on a certes repérés (lors du Bilan de la décennie 1967-78), mais dont, nous semble-t-il, on n'a pas apprécié les incidences sur les mécanismes de la régulation monétaire [13].

On sait que :

– par l'octroi, sur leurs propres ressources de crédits à moyen terme réescomptables auprès de la Banque Centrale, les banques n'ont apparemment pris aucun risque dans le dénouement final de ce type d'opération. De même, en ce qui concerne l'octroi de crédits extérieurs à long terme, financés sur des lignes de crédit qu'elles engageaient elles-mêmes (et éventuellement sur des crédits relais associés à ces crédits extérieurs). Or, dans la pratique, les banques ont été poussées à d'autres types de financement indirects ; et c'est le deuxième point :

– en acceptant des découverts sur les comptes d'investissement (lorsque ceux-ci n'ont pas été approvisionnés à temps par la BAD) et surtout en tolérant des découverts sur les comptes courants (pour toute la partie des dépenses d'investissement, portant sur l'étude de la préparation des projets et sur la réalisation, par l'entreprise, de travaux pour elle-même, travaux qui, bien que reconnus dans le coût global et le plan de financement, n'ont reçu des déblocages des crédits de paiement que de façon tardive), les banques subissent le plus souvent un décaissement avant le règlement ultime.

Ainsi, les circuits réels de financement des investissements publics se sont articulés sur des gestions de trésorerie des banques (et à des règlements monétaires ultimes, sur le marché monétaire, comme ceci a été souligné ci-dessus) qui ne cadrent pas avec le schéma et les idées de départ, imaginés par les promoteurs des principes de la planification financière (schéma et idées qu'on enseigne malgré les décalages observés et connus à cette heure).

## 2.3. Le financement de l'exploitation

On peut dire que le fonctionnement de l'exploitation des entreprises, à travers l'octroi de crédit à court terme, principalement sous forme de découvert en compte courant, est en Algérie «encadré». Il intervient dans les conditions d'un système de planification centralisé, ayant pour pivot les plans de financement des entreprises publiques.

En effet, les demandes de crédit annuel, exprimées dans les plans de financement prévisionnels, sont détaillées : décomposées par rubriques-types de besoins de trésorerie (liés à l'exploitation ou à l'investissement) et par trimestre (et par mois pour le premier trimestre), et déglobalisées par unités de production (ou de commercialisation).

Les différents plans de financement, agrégés au niveau de chaque banque, puis au niveau du système bancaire dans son ensemble, permettent l'élaboration d'un plan national de crédit bancaire. En fait, les banques commerciales interviennent pour couvrir les besoins de trésorerie des entreprises au delà de ceux approuvés par les plans de financement. Ces besoins proviennent, soit d'une mauvaise appréciation (des besoins prévisionnels) par les cadres comptables et financiers des entreprises, soit d'une insuffisance de gestion de la part de la direction générale des entreprises, soit de mauvais résultats financiers provenant de facteurs internes aux entreprises ou de facteurs externes (dont baisse du chiffre d'affaires, du fait de la réduction des inputs importés).

Ainsi, le caractère «encadré» (ou «planifié») des crédits bancaires à court terme (et aussi à moyen, en ce qui concerne les investissements) est tout relatif. Il n'existe malheureusement aucune étude sur cette question.

Cependant, pour les banques commerciales, le financement de l'exploitation des entreprises pose des problèmes de gestion de trésorerie.

L'utilisation de découvert non-mobilisable induit des possibilités minimales de recours au marché monétaire. L'escompte des titres de créances, détenues sur le trésor public, entraîne leur monétisation avant règlement ultime. L'escompte des autres titres est peu développé. Ainsi, les banques ne voient diminuer les encours de crédit d'exploitation que lorsque :

une partie des créances détenues arrivent à échéance et sont effectivement remboursées par les débiteurs ;

les recettes monétaires des ventes des produits sont effectivement déposées en compte courant ;

et les subventions d'exploitation, les transferts en capital (ne provenant pas de conversion de prêts en concours définitifs) et les prêts de restructuration et autres avances sont versés par le trésor.

Mais, comme ces flux d'argent frais n'épongent qu'une partie des dettes, les avances des banques sous forme de découvert apparaissent comme une sorte de fonds de roulement permanent, une source de financement à moyen et long terme des déficits de la trésorerie (des entreprises) cumulés.

### **3. Quelques aspects de la régulation monétaire**

On comprend dès lors pourquoi la nature qualitative de l'endettement du Trésor vis-à-vis de la Banque Centrale est l'un des principaux aspects à prendre en compte quand on traite des mécanismes de la régulation monétaire en Algérie.

Pour simplifier à l'extrême, on peut dire que le couple Banque Centrale-Trésor Public forme le prêteur en dernier ressort de l'économie algérienne : la première constitue le département monétaire, le second le département financier. Il n'y a pas, à proprement parler, deux circuits de financement de l'économie, mais un seul, constitué d'intermédiaires financiers : les uns spécialisés dans le financement à long terme, les autres dans le court et moyen terme[14].

Les problèmes rencontrés dans la régulation monétaire ne se posent pas seulement à l'intérieur de ce système monétaire et financier, mais aussi à ses sorties : face aux agents non-financiers.

D'un côté, face aux ménages, dont les comportements monétaires sont difficilement réglables, du fait qu'ils constituent les détenteurs finaux de la monnaie centrale émise et limitent les degrés de liberté d'auto-régulation du système monétaire et financier tel qu'il fonctionne actuellement.

D'un autre côté, face aux entreprises, notamment publiques, qui comme unités économiques productrices de richesses réelles et distributrices de revenus monétaires, sont soumises à la contrainte de solvabilité qu'impose l'auto-régulation du système monétaire et financier dans son ensemble.

### 3.1. Régulation monétaire et ménages

Contrairement aux entreprises, les ménages subissent une contrainte monétaire serrée : ils ne disposent que de ressources monétaires provenant de l'activité économique. Ils n'ont pas directement droit à la valeur créée ex-nihilo (même dans les prêts à la construction, il est exigé une épargne préalable). Cependant, ils peuvent faire des choix dans l'affectation de leurs ressources : composition de leur portefeuille d'actifs réels, monétaires ou financiers (i.e spéculatifs).

En tant que détenteurs finaux de monnaie centrale, les ménages se constituent en pôle monétaire et financier, émettant des signaux de guidage, notamment en fixant des cours de la monnaie nationale (par rapport aux monnaies étrangères, le taux de change dit parallèle)[15], des services producteurs (taux de rendement des capitaux productifs ou financiers et taux de salaire dans l'économie souterraine ; ce dernier taux joue un rôle considérable sur l'économie productive publique dans la fixation des normes de production : salaires / heures de travail effectives - mais il n'y a là aussi aucune étude -), et, par conséquent, des biens[16].

L'existence de ce système de prix parallèles manifeste un des modes d'ajustement des variables monétaires aux variables réelles dans l'économie algérienne (avec ses structures de l'offre et de la demande

globale telles que précédemment décrites). Elle n'est pas que la conséquence d'une soi-disant «économie de pénurie», mais de tous les modes de régulation économique d'ensemble (prix, fiscalité, importations et voire même types d'investissement) dont la régulation monétaire (monnaie et crédit)[\[17\]](#).

En tant que pôle monétaire financier, les ménages - si l'on ose dire - cohabitent avec le système et financier «officiel». Jusqu'à ce jour, on ne constate aucune défiance de ce pôle vis-à-vis du système «officiel» : il n'y a pas une véritable remise en cause de la monnaie créée. Dans certains cas, en effet, les ménages poussent à la satellisation de la monnaie nationale, surtout si cette dernière est partiellement convertible à l'extérieur ; ils se dessaisissent de la monnaie à cours officiel pour se constituer divers types d'actifs «financiers - spéculatifs» : devises, biens rares et valeurs - refuges (or, immobilier, etc). En Algérie, les ménages placent une partie de leur épargne financière auprès du système financier. L'épargne liquide placée est importante :

Excédents cumulés de l'épargne liquide placée par les ménages. En 10<sup>6</sup> DA

	1982	1983	1984
Banques	8.974	9.950	11.255
CNEP	19.233	22.00	25.642

Ainsi, cette épargne est principalement placée auprès de la CNEP, dont les résultats pour 1986 et 1987 sont révélateurs : 39.340 millions de DA et 48.600 millions de DA, soit une hausse de 24 %, c'est-à-dire un flux annuel d'épargne de plus de 9 milliards de dinars. Cependant, cette structure de l'épargne liquide placée est elle-même révélatrice du choix des ménages - prêteurs : ces derniers préfèrent des titres financiers extrêmement liquides (livrets d'épargne), et non des bons de caisse ou des dépôts à terme ou des bons sur formule, beaucoup plus contraignants.

Cependant, il y a lieu de comparer les flux annuels d'épargne placée avec ceux de l'épargne financière restante après financement de la formation de capital des ménages. On peut constater, à partir des données existantes, qu'ils ne représentent qu'entre un quart et un cinquième, et tout au plus un tiers si l'on inclut toutes les erreurs et omissions (dont les bons d'équipement souscrits par les ménages et les dépôts à vue bancaires et postaux de plus d'un an).

L'épargne non-placée est, sans conteste, l'assise du pôle monétaire et financier constitué par les ménages. Les autorités monétaires, le couple Banque Centrale - Trésor Public, y voient un danger réel, qui est perçu sous le vocable de «thésaurisation». L'étendue et l'impact de cette «thésaurisation» peuvent être appréciés à travers la structure

de la masse monétaire en Algérie[18]. La part de la circulation fiduciaire reste élevée comparativement à celle enregistrée dans les pays voisins aux mêmes traditions culturelles et structures sociales. Cette forte préférence de la liquidité des ménages algériens est liée au fonctionnement global de l'économie.

Aussi, est-il difficile d'admettre que des changements des comportements monétaires des ménages soient induits par de simples mesures monétaires ou financières : diversification des produits financiers, de placement de l'épargne ou action sur les instruments financiers, taux débiteurs, exonération, etc., soit des mesures de «banclarisation» des ménages.

### **3.2. Régulation monétaire et entreprises**

Du point de vue du système monétaire et financier, les entreprises, notamment publiques, constituent le lieu de fermeture-ouverture du circuit global de financement de l'économie. Ceci implique une double logique :

- un contrôle des «sorties» monétaires à travers la mise en oeuvre de deux instruments : la domiciliation bancaire unique et le plan de financement de l'entreprise
- et un bouclage du circuit : le renflouement des banques par les entreprises, lors de dépôts de recettes de la vente des produits en banque, dépôts qui devraient permettre d'éponger les «sorties», les avances bancaires.

Ce qui, à l'échelle globale, exige le respect de la contrainte de solvabilité : les entreprises devant faire face à leurs engagements financiers aux dates prévues. Les reports des échéances ne sont supportables que si un autre agent, non directement concerné par l'opération de financement, intervient : c'est le Trésor Public dans les opérations de redistribution (subventions, transferts...) et de prêts et avances.

Du point de vue des entreprises, le financement bancaire est l'une des sources de couverture des besoins de financement, qui génère des frais. Entre les différentes formes de crédit bancaire, le choix est une question de coûts. Le coût du financement ne se mesure pas seulement en fonction des conditions de banque (taux débiteurs, commissions et jours de valeur), mais aussi en fonction des coûts de gestion. L'escompte, en termes de conditions de banque, peut s'avérer intéressant comparativement au découvert, mais son utilisation peut induire des charges plus lourdes, en termes de comptabilité des heures de travail et des frais y afférant.

Mais, entre le financement bancaire et de possibles autres sources de financement gratuites, le choix est évident. Aussi, les entreprises publiques ont-elles tendance à axer leur politique financière selon ces critères rationnels.

Les «créances inter-entreprises» sont l'une de ces sources gratuites. Leur développement, depuis aujourd'hui plus de 15 ans, n'est que l'expression de cette logique - stratégie d'entreprise dans le cadre du flou juridique concernant la patrimonialité des actifs de l'entreprise - entité publique<sup>[19]</sup>.

Du point de vue des banques commerciales, le financement des entreprises est par essence l'activité qui génère l'essentiel de leur gain financier. Mais deux contraintes s'imposent :

la grille des taux d'intérêt doit autoriser la génération de ce gain, en particulier à ce que le coût de gestion des opérations de banque soit couvert par le coût global de financement (différentiel des coûts du crédit facturés à la clientèle et des coûts des ressources empruntées à la clientèle et aux autres institutions financières) ;

Les normes de gestion des liquidités et celles d'octroi du crédit, que pourraient imposer la réglementation et les organes de contrôle et surveillance, doivent concorder.

La deuxième contrainte étant extrêmement lâche, seule la première s'impose dans la pratique. Ainsi, tant que les intérêts perçus sont supérieurs aux intérêts versés et aux coûts de gestion (dont impôts et autres frais), les banques maintiendront leur équilibre comptable, et sous cet angle, leur activité reste profitable. Mais, l'instabilité générique des principaux dépôts bancaires - les comptes créditeurs des entreprises - impose une gestion de trésorerie à court terme qui a peu à voir avec les résumés bilantiels de fin d'exercice.

On a déjà souligné que la trésorerie des banques commerciales est générée par les types de demandes de crédit exprimées par les entreprises : du découvert bancaire, de surcroît non-mobilisable, du fait de l'aversion des entreprises à émettre du papier financier. Le développement des «créances inter-entreprises», source gratuite de financement des entreprises et véritable monnaie inter-entreprises, est, du point de vue des banques, un véritable affront : on leur soustrait ce qui pourrait gonfler leurs portefeuilles d'effets et leur permettre de soulager leur trésorerie (à travers la remobilisation sur le marché monétaire).

Ainsi, les banques affrontent, dans leur gestion de trésorerie, deux écueils : le premier, lors du financement des besoins des entreprises au-delà du montant approuvé dans le plan de financement, le deuxième, lors du recours des entreprises aux «créances inter-entreprises».

La logique d'ensemble du système financier et la logique d'ajustement micro-économique, comptable et proprement financière (gestion de trésorerie), des emplois aux ressources des banques, induisent à la condamnation de jure de la pratique de développement des «créances inter-entreprises».

L'existence de ces dernières représente un danger, tant pour le système financier, que pour chaque banque prise séparément. Et ce, non pas parce qu'elles remettent en cause le monopole de la création monétaire, mais parce qu'elles autorisent la formation de ce qu'on



peut appeler la trappe monétaire.

C'est donc cet aspect «fuite» du circuit système monétaire et financier-entreprises qui pose problème parce que :

– d'une part, la circulation de marchandises, à l'intérieur de l'appareil productif, doit être retranscrite dans les écritures des institutions financières [20] ; cette retranscription est nécessaire afin, non pas de «contrôler» les transactions et les opérations courantes des entreprises - comme une vue juridique le laisserait supposer - mais de «boucler» le circuit ;

– et, d'autre part, la chaîne des créances et des dates d'échéances, qui est à la base de la circulation monétaire, se trouve interrompue par l'intervention externe d'un agent non impliqué directement dans l'émission et la monétisation des créances.

Cette «fuite» signifie un non-respect des mécanismes de la régulation monétaire mis en place : le contrôle de la création monétaire par l'encadrement du crédit distribué, le gel de la structure et des niveaux des taux d'intérêt et l'intervention, en dernier recours, du Trésor pour éponger une partie des dettes.

Il s'avère de ce fait que le mode de régulation adopté, non spécifiquement marchand ou par les quantités («planifiées»), est largement inopérant. La nécessité d'un nouveau mode de régulation, fondé sur les règles de la commercialité ou sur les prix, se fait sentir.

Mais, de nouveaux mécanismes des différentes formes de régulation doivent préalablement être mis en place.

Dans ce cadre, les rapports de propriété, définissant le mode de développement et marquant la nature des transactions des biens et des services producteurs, sont à réexaminer.

### **3.3. Régulation monétaire et banques commerciales**

Les banques commerciales jouent un rôle marginal dans la mobilisation des ressources liquides. L'essentiel des ressources des banques provient :

des dépôts des entreprises, ayant pour source la création monétaire (les crédits octroyés à une entreprise finançant les ventes d'une autre), et composés principalement des recettes monétaires et transferts du Trésor mais prenant deux formes : à vue et à terme

des dépôts des particuliers, dont les salariés des entreprises (payés sur les lignes de crédit octroyé) et des entrepreneurs individuels ; ils sont, eux aussi, à vue et à terme ;

Et des emprunts auprès des institutions financières étrangères et des crédits des correspondants à l'étranger ; ces ressources, pouvant être à court terme, améliorent le coefficient de liquidité des banques et rendent difficile la comparaison de banque à banque.

Aussi, les ressources internes disponibles des banques sont-elles par nature instables. Un renforcement du rôle des banques dans l'intermédiation financière au niveau national nécessite la mobilisation des ressources à vue et à terme existantes et moins instables : l'épargne liquide des ménages et l'épargne contractuelle des compagnies d'assurance et des caisses de sécurité sociale et de retraite ; épargnes qui, jusqu'à ce jour sont drainées par le Trésor.

Ceci implique un décloisonnement des réseaux de collecte entre les banques et les caisses d'épargne (la CNEP) et non la sur-spécialisation (monopole de la CNEP sur les livrets d'épargne-logement) que l'Arrêté sur les conditions de banque de 1986 vient d'imposer.

Il y a lieu d'introduire des changements dans les statuts de la CNEP afin qu'elle devienne une banque de dépôts chargée de l'habitat[21].

Les banques d'un autre côté assurent le financement de l'exploitation des entreprises, et d'une partie de leurs investissements.

Dans ce cadre, elles sont appelées à amortir au plan financier les failles de fonctionnement du système économique en accordant, parce que statutairement obligées des découverts de plus en plus importants aux entreprises publiques, à leur principale clientèle commerciale. C'est ce que montre les données récentes suivantes :

Crédits et dépôts des banques (en millions de DA)

	1982		1985	
	Volume	%	Volume	%
1. Crédit à l'économie				
1.1. Secteur public	96.184	97,3	148.701	96,2
Exploitation	(76.607)		(123.130)	
Investissement	(19.577)		(25.571)	
1.2. Secteur privé	2.619	2,7	5.904	3,8
Exploitation	(2201)		(4780)	
Investissement	(418)		(1124)	
Total	98.803	100 %	154.605	100 %
2. Dépôts clientèle				
2.1. Secteur public	47.712	66,3	83.411	69,9
A vue	(44.234)		(75.403)	
A terme	(3.478)		(8008)	
2.2. Secteur privé	24.228	33,7	35.949	30,1
A vue	(15.254)		(22.582)	
A terme	(8.974)		(13.367)	
Total	71.940	100 %	119.360	100 %

En tant qu'entreprise à caractère commercial, chaque banque est soumise à des ajustements micro-économiques entre ses emplois et ses ressources. Dans les conditions actuelles, l'équilibre dans la gestion de trésorerie de chaque banque n'est maintenu que grâce au refinancement[22].

Le refinancement sur le marché monétaire, de banque à banque est extrêmement réduit du fait :

de la similitude des situations financières des banques au jour le jour et de leur assujettissement au Trésor sur ce marché, soit lors des souscriptions aux bons du Trésor, soit lors du règlement des créances détenues.

Le refinancement par le réescompte auprès de la Banque Centrale de titres de créances est soumis à l'encadrement : le plafond de réescompte accordé à chaque banque. Les principaux effets utilisés sont les billets d'investissement planifié représentatifs des crédits à moyen terme, et quelques effets bancaires (ie ayant l'accord préalable de réescompte constitués principalement d'effets publics).

Compte tenu de la faiblesse de l'émission de titres commerciaux ou financiers par la clientèle commerciale, et donc de leur utilisation en tant qu'instruments de règlement, l'assise du refinancement par le réescompte est réduite. Les banques sont de ce fait amenées à se refinancer en demandant des découverts en leurs comptes courants auprès de la Banque centrale. Ce qui, au vu de la structure des taux d'intérêt, alourdit leurs charges financières, et fait des banques les seuls agents économiques soumis à un mode de régulation «dual» : par les quantités lors du réescompte et par les prix lors du dépassement de ces quantités. En effet, les taux appliqués au découvert des banques sont non seulement élevés et par conséquent pénalisants mais remettent en cause l'essence même de l'activité bancaire : la croissance régulière du gain financier.

Ceci n'est en vérité que la conséquence de certains traits caractéristiques du système financier dans son ensemble. Ces traits apparaissent à trois niveaux :

*les instruments financiers* : il s'agit d'une part, de la simplification à l'extrême des instruments de placement et de crédit (un volume faible de bons de caisse, de bons du Trésor et de bons d'équipement d'un côté, de crédits de trésorerie sous forme de découvert et de crédits d'investissement de l'autre), et, d'autre part, de la détermination centralisée (de la structure) des taux d'intérêt (crédeurs et débiteurs) et de leur fixation à des niveaux très bas, en fait négatifs si l'on prend en compte les taux annuels d'inflation ;

*les flux financiers* : la domiciliation bancaire unique des entreprises réduit le choix et l'éventail de la principale clientèle des banques ; si cela signifie pour l'entreprise qu'elle ne peut disposer que d'une seule source marchande de financement, la banque, elle, est dans une situation pire : elle ne peut diversifier le risque qu'elle prend dans l'octroi du crédit, et est incapable de gérer rationnellement le portefeuille des créances qu'elle détient sur sa clientèle ; c'est par conséquent, la nature et le statut économiques des flux financiers entre le système financier et les entreprises, qui sont ainsi remis en cause ;

*les institutions financières* : le cloisonnement des institutions financières, la quasi-inexistence de marchés financiers et les dysfonctionnements du marché monétaire accentuent les déséquilibres des trésoreries notamment celle des banques qui est fondamentalement marquée par l'instabilité des principales ressources internes disponibles et par le volume croissant des crédits à blanc dans leurs emplois.

## En guise de conclusion

L'économie algérienne est une économie d'endettement d'un type particulier : une économie à découvert administré. Le mode de régulation monétaire est de ce fait un mode non-marchand ne faisant intervenir les ajustements par les prix qu'en dernier lieu, lors d'un relâchement extrême de la contrainte monétaire.

Ce dernier type d'ajustement n'est imposé qu'aux banques créatrices de monnaie et non à toutes les institutions financières. Aussi les mécanismes de la régulation monétaire sont-ils essentiellement axés sur le contrôle de l'actif des banques commerciales ; le contrôle du passif étant inopérant en situation normale ne faisant pas intervenir les ajustements par les prix.

En fait les mécanismes de la régulation monétaire englobent différentes contraintes non toutes spécifiquement monétaires ou financières, déterminées par la régulation d'ensemble de l'économie et les structures et niveaux de l'offre et la demande globale.

C'est pour cela que le contrôle de l'actif des banques est tout relatif : l'administration des crédits est elle-même laxiste ou si l'on préfère indicative. Les quantités offertes ne sont pas soumises à un rationnement strict : les crédits aux entreprises dépassent ceux approuvés dans leur plan de financement, et le refinancement des institutions financières (prises globalement, y compris le Trésor) n'a pas de limite.

## Notes

---

**[\*]** Maître-assistant, ISE, Oran. Chercheur-associé au CREAD.

**[1]** Pour le cas, de l'URSS, un résumé des débats et une description des mécanismes sont effectués par P. Traimond in *Le Rouble monnaie passive et monnaie active*, éd. Cujas, Paris, 1980.

**[2]** Cf. C. de Boissieu, *Principes de la politique économique*, éd. Economica, Paris, 1978, et D. Gambier, *Théorie de la politique économique en situation d'incertitude*, éd. Cujas, Paris, 1979. Un excellent résumé

des théories vient d'être fait par R. J. Barro in Macro-économie, Armand Colin, Paris, 1987.

**[3]** Un vaste panorama des analyses contemporaines sur cette question est donné dans :

- les Cahiers économiques et monétaires de la banque de France, n° 17 et 18 (1984) sur Politique du crédit et régulation monétaire.
- et Economie et planification de la documentation Française, Cf. Les modèles monétaires (1976) et Crédit, change et inflation dont surtout les rapports annexes (1979).

**[4]** Selon la distinction de J. R. Hicks dans The Crisis in Keynesian Economics, Oxford, Basil Blackwell, 1974.

**[5]** Cf. M. E. Benissad :

- Essais d'analyse monétaire, O.P.U. Alger, 1975.
- Economie du développement de l'Algérie (surtout les parties 5 et 6), ed. Economica, O.P.U., Paris-Alger, 1979.
- et sa conférence sur *La politique monétaire en Algérie* en mai 1982. Reproduite par le Centre International de Formation de la Profession Bancaire, Paris, 1982.

**[6]** Cf. R. Yahia Cherif, Les structures bancaires et le financement du développement économique en Algérie, Thèse de Troisième cycle, Paris 1, 1976 ; et Bachir Bouiadjera Financement de développement et système bancaire : le cas de l'Algérie, Thèse d'Etat, Rennes, 1978.

**[7]** Cf. F. Hakiki, Monnaie et Economie de crédit. Cas de l'Algérie, Mémoire de Magister, I.S.E. d'Oran, 1984.

**[8]** Cf. A. Benachenhou, Planification et développement en Algérie, 1962-1980, E.N. Imprimerie Commerciale, Alger, 1980.

**[9]** Cf. M. Laksaci, Financement monétaire de l'investissement productif. Application de l'analyse au cas algérien. Publication n° 155 de l'Université Catholique de Louvain. Louvain-La-Neuve, 1985.

**[10]** Nous excluons les consommations intermédiaires et les autres achats sur le marché des biens d'occasion, et ce : 1°) en suivant les indications méthodologiques de D. Bernard et M. Redon in La monnaie : politique et institutions, éd Dunod, Paris, 1985 ; et 2°) pour des raisons que l'on dégagera dans la troisième partie de notre étude, voir Quelques aspects de la régulation monétaire. Pour un approfondissement de la discussion, voir les publications sous la direction de M. A. Parguez dans Economies et Sociétés, Série Monnaie et Production (n° 1 à 8, 1985-1988), I.S.M.E.A., Paris.

**[11]** Sur les périodes 1964-1972 et 1973-1983, un bref aperçu est, entre autres, donné dans :

- F. Hakiki, *Economie officielle et pratiques monétaires et financières étatiques, Algérie*, in Notes, Critiques et Débats, Revue de l'ISE d'Oran, n° 5, décembre 1982, et *Les déterminants et lieux de manifestations du pouvoir monétaire en Algérie, 1979-1984*, communication au Symposium CREA-ISE d'Oran sur Les entreprises et leur dette en décembre 1984, reproduite dans les Cahiers du CREAD, n° 6, 2ème trimestre 1986 ;
- C. Palloix, *Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux*, in Revue du Tiers-Monde, n° 83, juin-juillet 1980, et, *Les entreprises publiques algériennes : contrainte monétaire et contrainte extérieure* in Colloque sur Les Entreprises Publiques, ISE d'Oran, 1982
- P. Pascallon et J. F. Loulanu, *L'expérience monétaire algérienne. Du satellisme à l'indépendance monétaire* in Revue Algérienne (RASJEP), n° 3 et 4 (1969), n° 4 (1970) et n° 1 (1971) ;
- P. Pascallon, *L'économie algérienne de 1962 à nos jours : une analyse monétaire à partir de la masse monétaire et de ses contreparties* in Annales Economiques, n° 2, 1971.

**[12]** Cf. A. Henni (sous la direction), *Monnaie, Crédit et Financement en Algérie, 1962-1987*, ouvrage (425 pages) publié par le CREAD, Alger, 1987. Voir en particulier les trois articles de M. A. Saker sur le circuit du Trésor, son organisation et ses modes de financement de l'économie algérienne.

**[13]** Les modalités de demande et d'octroi des crédits d'investissement et leur impact ont été étudiés par :

- F. Hakiki, *La décision d'investir et le financement* in Monnaie, Crédit et Financement, op. cité, pp. 293-348 ;
- A. Lellou, *Le financement extérieur des investissements, 1963-1979*, idem, pp. 358-393.

**[14]** Cf. A. Henni, *Monnaie et Banque en Algérie* in Monnaie, Crédit et Financement, op. cité, pp. 3-27.

**[15]** Cf. R. Benbahmed, *Taux de change et déperdition du système productif en Algérie*, in Monde en Développement, Tome 9, n° 36, 1981 ; et M. Ladhas, *Considérations générales sur le taux de change en Algérie*, in Annales des Sciences Juridiques et Economiques, n° 1, Alger, 1986.

**[16]** Cf. A. Henni, Prix mondiaux, prix internes et taux de change officiel et parallèle, communication au Symposium sur Politiques Economiques, Croissance et Equilibre Extérieur dans Les Pays du Maghreb, organisé par la Banque Centrale Tunisienne-I.F.I.D-F.M.I. à Tunis,

28-30 avril 1986, reproduite en partie in Monnaie, Crédit et Financement, op. cité, pp. 408-425.

**[17]** Cf. A. Trabelsi, La demande de monnaie en Algérie, Mémoire de Magister, I.N.P.S., Alger, 1986.

**[18]** Cf. F. HAKIKI, *La masse monétaire en Algérie, 1964-1985 : un examen critique*, et A. HENNI, *Billets de banque et économie noire*, in Monnaie, Crédit et Financement, op. cité.

**[19]** Cf. A. Bouyacoub, L'entreprise industrielle publique en Algérie et ses modes de gestion, 1962-1982, Thèse d'Etat, I.S.E. d'Oran, 1985, publiée en 2 tomes par l'O.P.U., Alger, 1987-88.

**[20]** Cf. A. Bouyacoub, *Entreprise publique et endettement inter-entreprise*, in Actes du Symposium sur Les Entreprises et leur dette, CREA-ISE d'Oran, décembre 1984

**[21]** Une opinion contraire est soutenue par M. Goumiri dans ses publications dans *Révolution Africaine* ; voir en particulier son article dans *Afric-Eco*, n° 10 (nouvelle série), Alger, 1988.

**[22]** Pour une analyse de l'équilibre financier des banques primaires algériennes, voir M. R. Rahiel, *Financement des investissements et inflation*, Mémoire de Magister, ISE d'Oran, 1985. Quant aux problèmes de refinancement en Algérie, voir les Actes du Symposium sur Le Refinancement des Banques Primaires en Algérie organisé par INFORE-CREA-Crédit Populaire d'Algérie à Oran en juin 1985.

MOHAMMED HABIB RAHIEL[\*]

## Taux d'intérêt et régulation économique

Quelle importance accorder aux taux d'intérêt dans la régulation économique, dans une économie dominée pendant longtemps par une planification physique des objectifs économiques à réaliser, où le statut et le rôle de la monnaie restent obscurs et soumis aux contraintes de la planification centralisée ?

Pendant près de vingt ans, la centralisation financière des ressources, notamment celles de la fiscalité pétrolière, procurait aux institutions financières des fonds destinés au financement de la croissance économique. La structure du financement en Algérie, organisée autour du trésor qui détenait la majeure partie des moyens financiers, par le biais des rentrées fiscales, reléguait au second plan l'épargne (notamment celle des ménages), sa mobilisation et donc son corollaire le taux d'intérêt.

Néanmoins, la configuration des taux d'intérêt en Algérie n'est pas simple, et ne se limite pas à des mécanismes multiplicateurs. La fixation administrative des taux d'intérêt, surtout «Directeurs», dénote d'une attitude rationnelle vis-à-vis de l'évolution de l'économie algérienne.

En face des besoins de financement des entreprises publiques, qui n'arrivaient pas à dégager une surface financière suffisante, pour satisfaire leurs besoins en fonds de roulement et leurs Cash-flow, quelle configuration aurait-on donné aux taux d'intérêt ?

### 1. Problématique de l'épargne et de l'intérêt dans l'économie algérienne

#### 1.1. Problématique de l'épargne en Algérie

Le statut de l'épargne, ou du moins la politique de l'épargne en Algérie, pendant longtemps demeurait timide et mitigée - le comportement des banques à cet égard est significatif - leurs ressources sont structurées autour de dépôts à court terme et des ressources de refinancement monétaire, auprès de la Banque Centrale d'Algérie (B.C.A.), assurant ainsi plus de 80 % de leur passif.

On a souvent identifié (et on continue toujours à le faire) les intermédiaires financiers non monétaires, en l'occurrence la C.N.E.P, comme le dépositaire exclusif de l'épargne. Celle-ci assurait près de 30 milliards de D.A. de dépôts cumulés à la fin 1987, mais peut-on



trancher, en considération de ce chiffre, sur l'importance de l'épargne en Algérie ? L'épargne, en Algérie, pose évidemment la question de son caractère et de sa nature : est-elle une «*Epargne Volontaire*», et dans ce cas, les 30 milliards de D.A. représenteraient la capacité d'épargne des agents économiques et, en particulier, l'agent économique «*Ménage*». Resterait alors à développer un «plateau» de produits financiers suffisamment attractif et rémunérateur pour drainer et institutionnaliser ce volume d'épargne.

Est-elle une *Epargne forcée*, conséquence de la conjugaison de plusieurs facteurs, absence de biens et services sur le marché, niveau des prix élevés, impossibilité de dépenser son revenu..., et ainsi le caractère de l'épargne prend une tout autre allure. Celle-ci deviendrait oisive, thésaurisée et partiellement institutionnalisée, fuirait ainsi les circuits institutionnels de mobilisation de l'épargne et du financement, et prendrait le caractère d'un actif de spéculation, gardé pour le motif de spéculation et viendrait alimenter les tensions sur tel ou tel produit, voir tel ou tel secteur.

Dans ce cas de figure, il serait difficile de compter sur la structure des taux d'intérêt créditeurs (comme nous le verrons plus loin) qui ne couvrent même pas la perte de la valeur de la monnaie, afin de drainer l'épargne. Celle-ci resterait sensiblement liée à la capacité d'accéder à des biens et services sur le marché.

Néanmoins, une des insuffisances vis-à-vis d'une politique de mobilisation de l'épargne, est liée au rôle des banques qui, jusqu'ici, ne se sont pas redéployées vers l'ensemble des agents économiques, et ce pour différentes raisons, dont la plus importante, comme le souligne A. HENNI, est «l'inféodation des banques à l'administration qui les a conduites, à partir des années 1971-72, à s'occuper davantage des entreprises publiques et à délaisser les particuliers et les ménages»[\[1\]](#).

Une tentative de «banclarisation» de l'économie Algérienne, (nous entendons une structure de financement organisée autour des banques, et permettant à celles-ci d'exercer une intermédiation financière entre prêteurs et emprunteurs) n'a été entamée que maintenant avec la mise en place d'une série de mesures juridico-économique : autonomie des entreprises et des banques, relation banques-entreprises, agressivité commerciale sur le plan de la mobilisation de l'épargne, amélioration de la gestion du fonctionnement et des comptes.

Ces éléments inciteraient à poser la question de la régulation de l'économie par les taux d'intérêt, et l'évolution des mouvements des capitaux vers le financement de telle ou telle activité ou secteur économique et donc du recyclage de l'épargne dans la croissance économique.

## **1.2. Statut du taux d'intérêt dans les mécanismes de financement en Algérie**

Il est difficile d'évaluer le rôle futur du taux d'intérêt, qui continue d'ailleurs d'être fixé administrativement, dans la régulation des flux de capitaux.

Les taux d'intérêt seront-ils un des facteurs déterminants de la croissance économique ? Jusqu'ici ils semblent, par leur bas niveau, avoir permis le maintien d'une activité économique, en permettant des découverts bancaires, des prêts de restructuration et toute une panoplie de financement d'entreprises déficitaires et non rentables. Dans une économie tirée par une croissance économique désirée élevée, des taux d'intérêt « plafonds » auraient-ils été indiqués dans la mesure, ou non seulement, cela alourdirait les charges financières des entreprises, mais plus encore entraînerait un recours plus important à la création monétaire à partir du fait, que c'est le trésor par le biais des avances de la B.C.A. qui assurait le pouvoir en fonds des entreprises publiques (sous différentes formules, prêts à la restructuration, dotation en fonds propres,...) ? Dans ce cas beaucoup d'unités économiques auraient subi l'asphyxie financière, et on serait donc allé à l'encontre de l'objectif fixé.

Pour reprendre un exemple cité par A. Bouyacoub [21], sur 100 D.A. de V.A. produite par une entreprise publique (hors hydrocarbures, eau et énergie) celle-ci paye 8,27 D.A. de frais financiers, près de 10 % sur la V.A., ce qui est une moyenne importante.

Une politique de stop and go en Algérie, s'appuyant sur une gestion monétaire manipulant des taux d'intérêt à la baisse ou à la hausse, n'a pas été pratiquée, car l'automatisme du financement et du refinancement des besoins en liquidités fait partie des mécanismes dominants en oeuvre dans l'économie algérienne.

Le taux d'intérêt étant une variable stratégique sur le double plan de l'épargne et de l'investissement, toute la question tourne autour du niveau des taux d'intérêt.

Ceux-ci, par leur bas niveau, ont été une condition permissive de la mise en place et surtout du fonctionnement de l'industrialisation, même fixés administrativement. Même, avec un ensemble diversifié de taux d'intérêt, en fonction des échéances et des activités économiques, ceux-ci en termes réels restent négatifs. A ce titre, on peut dire que les *taux d'intérêt ont été des régulateurs des mécanismes financiers entre pourvoyeurs de fonds sur ressources monétaires et emprunteurs*. Et non, dans le sens où on l'entend habituellement, en tant qu'élément du choix des investissements ou choix d'actifs financiers qui déterminent le mouvement des capitaux, le niveau de l'emploi, le niveau de l'investissement et l'activité.

## 2. L'évolution des taux d'intérêt en Algérie

### 2.1. Taux d'intérêt créditeurs

Si le taux d'intérêt est le loyer de l'argent, le prix à partir duquel un épargnant se sépare de ses liquidités afin de les placer dans les circuits institutionnalisés (compte bancaire, produit bancaire, produit

financier...), doit être au moins égal au taux d'inflation (hausse du niveau général des prix) afin de maintenir une stabilité du pouvoir d'achat des liquidités déposées.

Nous remarquons, dans le tableau ci-dessous, que sur l'ensemble de la période retenue, les taux d'intérêt ont été inférieurs aux taux d'inflation officiels, sans prendre en compte les prix sur le marché parallèle qui souvent, sont multipliés par trois ou quatre.

Tableau n° 1 : Taux comparatifs entre taux d'intérêt et taux d'inflation

1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
6,6	2,6	3,6	6,4	6,3	8,8	8,9	12	17,3	11,5

Taux d'intérêt : entre 2 % et 4 %.

Taux d'inflation

1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
11,5	9,5	14,6	6,7	4,6	8,4	12,4	11,9	13,2

Taux d'intérêt : entre 4 % et 6 %.

Le taux d'intérêt créditeur comme stimulateur de l'épargne et de sa captation par les circuits institutionnalisés est loin de jouer ce rôle. Il ne couvre même pas le taux d'inflation officiel, et devient ainsi négatif. Le drainage de l'épargne vers la C.N.E.P. est lié essentiellement à l'espérance d'accéder à un bien immobilier : le logement ou une propriété foncière.

Si nous comparons avec l'évolution des prix sur le marché parallèle, la rémunération de l'épargne n'a aucune signification économique, et ne compense aucunement la perte du pouvoir d'achat. Dans ces conditions, aucun excédent de liquidités n'ira se placer dans les circuits de mobilisation de l'épargne.

## 2.2. La configuration des taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt débiteurs, élément essentiel dans une politique de régulation monétaire à travers des mécanismes de gestion des liquidités et des besoins du financement et de la trésorerie, a-t-elle été un élément central de mécanisme de gestion de la politique économique en Algérie, ou bien un instrument passif soumis à d'autres objectifs économiques, notamment d'industrialisation ?

La structure des taux d'intérêt exprime le reflet des mécanismes économiques mis en place.

### 2.2.1. Les taux d'intérêt directeurs

Les taux directeurs de la B.C.A. fixés administrativement, (actualisés au besoin) sont tels qu'ils laissent une marge aux banques primaires qui assurent une partie de leurs emplois grâce au refinancement monétaire.

Tableau n° 2 : Taux de réescompte de la B.C.A.

Taux ordinaire	Taux de réescompte des crédits à l'exportation	Taux de réescompte de l'agriculture et de l'artisanat
5 % l'an	3 % l'an	3 % l'an

\* A partir de septembre 1986.

La B.C.A. ne met-elle pas, à travers ces faibles taux directeurs (de réescompte) des mécanismes de refinancement laxistes, permettant de pourvoir au besoin de financement des agents économiques non financiers et de *réguler ainsi les mécanismes financiers de l'économie algérienne* par des taux d'intérêt bas ? Cette fixation administrative des taux d'intérêt directeurs est délibérément «encourageante», notamment, vis-à-vis des entreprises publiques dont les déficits de trésorerie, s'élèvent à des milliards de D.A. Dans ce contexte, un resserrement des taux d'intérêt directeurs vers le haut hypothéquerait, non seulement la croissance économique, mais tout simplement l'activité économique, en procédant à d'innombrables dissolutions d'entreprises qui ne «survivent» que par le biais de découverts et avances bancaires.

Dans ce contexte différentiel des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, les institutions financières ne trouvent-elles pas leur compte, en pratiquant une «singulière» intermédiation financière, en accordant des fonds prêtables sur ressources de réescompte, qui représente plus de 30 % des emplois et n'ont-elles pas intérêt ainsi à maintenir ce mécanisme monétaire de financement ? Contrairement à une politique de mobilisation de l'épargne, qui les inciterait, au-delà des taux d'intérêt créditeurs de 5 % fournis sur les comptes sur livrets d'épargne, à contracter les coûts de gestion (transaction, traitement des opérations, charges de fonctionnement...) et laminerait ainsi leur marge bénéficiaire.

Cette constatation est renforcée par les résultats comptables des différentes banques qui dégagent toutes sans exception, non seulement un résultat net bénéficiaire, mais surtout une marge entre intérêts créditeurs nettement positive au niveau des comptes de résultats.

### 2.2.2. La structure des taux d'intérêt débiteurs

La distinction de la nature juridique de l'activité économique est importante quant à la fixation administrative des taux d'intérêt débiteurs, auxquels les clients sont assujettis. Selon que l'on soit

entreprise publique ou entreprise privée, un différentiel de taux d'intérêt apparaît au bénéfice du secteur public.

Tableau n° 3 : Taux d'intérêt débiteurs \* (Annuel)

	Réescomptable			Non Réescomptable		
	Court	Moyen	Long	Court	Moyen	Long
<b>Secteur Public</b>						
Agricole	5 ‰	5 ‰	3 ‰	6 ‰	6 ‰	3 ‰
Non Agricole	7 ‰	6 ‰	6 ‰	8 ‰	7 ‰	6 ‰
<b>Secteur Privé</b>						
Entreprise des secteurs industriels de réalisation et de services	8,5 ‰ à 10 ‰	7,5 ‰ à 8,5 ‰	8,5 ‰ à 10 ‰	9,5 ‰ à 10,5 ‰	8,5 ‰ à 9,5 ‰	8,5 ‰ à 10 ‰

\* A partir de septembre 1986.

Source : Tableau fait par nous, à partir de l'arrêté du 22/09/86 fixant les conditions de banques.

La lecture de ce tableau permet de faire plusieurs constatations.

a) La remarque que nous soulignons auparavant quant à l'importance de la nature juridique sur le coût du crédit : Celui-ci est beaucoup plus élevé quand il s'agit d'un opérateur privé accédant à des liquidités ou à des moyens de financement dont il a besoin. Cette attitude administrative est-elle justifiée par une rationalité économique ?

Le différentiel peut atteindre parfois jusqu'à 3 points (sans omettre de souligner qu'il existe un plafond aux fonds prêtables accordés au secteur privé, en fonction de l'importance du projet, critère de remboursabilité oblige).

Peut-on traiter de rationnelle, au moment où la politique économique fait «une place» au secteur privé afin de stimuler la production de biens et services, une attitude sélective par le coût d'accès aux liquidités, doublée d'un traitement très bureaucraté des dossiers (entraînant des manques à gagner) ?

b) Une seconde observation : les taux d'intérêt débiteurs sont soumis à une seconde différenciation liée à la nature d'activité, favorisant le secteur agricole et les investissements dans ce secteur. Un écart qui peut aller jusqu'à 5 points entre crédits à l'agriculture et crédits à l'industrie.

Cette politique privilégiée des taux d'intérêt débiteurs n'a pas entraîné pour autant un emballement des crédits vers, notamment, ce secteur privé agricole, et ce, jusqu'aux années 1986-1987. Bien au contraire, cette structure des taux d'intérêt bas a permis de financer à moindre coût les déficits structurels des exploitations agricoles du secteur public. Il est encore une fois difficile de faire la part à l'accès au crédit grâce à des taux d'intérêt bas, et la facilité accordée (qui a souvent fait défaut) aux agriculteurs afin de bénéficier du crédit. Souvent, la politique de crédit bancaire s'est accompagnée d'un «encadrement du crédit» non déclaré, vu le nombre de procédures, et les conditions de solvabilité, de remboursabilité à remplir.

c) Enfin, les crédits au secteur de l'habitat, (tableau ci-dessous) conformément à la tendance entre secteurs public et privé.

Tableau n° 4 : Crédits au secteur de l'habitat\*

Prêts accordés aux Epargnants	Prêts accordés aux Non Epargnants	Prêts accordés aux souscripteurs d'opérations immobilières
6 % l'an Revenu inférieur à 55 000/an entre 3 % et 4 %	9 %	6,5 % à 9 %

\* A partir de septembre 1986.

Source : Arrêté fixant conditions de banque Op. Cit.

Une autre distinction, non moins importante, est faite, qui lie le volume de l'épargne au taux d'intérêt débiteur, mettant en relief la relation qui existe entre le besoin d'épargner et la volonté d'accéder à un logement. Dans ce cas, le taux d'intérêt créditeur des caisses d'épargne n'est pas seul en cause dans la mobilisation de l'épargne, celui-ci se trouve renforcé par le fait que cette épargne donne accès directement (en principe) à un bien immobilier, ou à la possibilité d'y accéder.

## Conclusion

La configuration des taux d'intérêt, telle qu'elle est pratiquée dans la politique économique en Algérie dénote de l'attitude du modèle de développement algérien vis-à-vis de la monnaie et de l'épargne. Certes, il est vrai qu'une gestion rigoureuse de la monnaie avec un loyer de l'argent élevé (comme nous l'avons mentionné plus haut) n'aurait jamais permis un taux de croissance des investissements, voire économique, aussi important durant la décennie écoulée ; la monnaie était au service du développement matériel de l'économie. Les taux d'intérêt étaient fixés non pas en fonction d'une politique de mobilisation de l'épargne, mais pour permettre un financement-refinancement des besoins en liquidités de l'économie. Tel était le mécanisme dominant dans lequel ont évolué les taux d'intérêt.

La production matérielle n'ayant pas atteint les niveaux escomptés, la pénurie quasi-permanente des biens et services très sollicités, la présence de stocks d'invendus, le refus des consommateurs d'acheter des produits ne répondant pas à leurs besoins, une épargne importante s'est constituée, et cela en dehors des circuits institutionnels. Mettant en relief un paradoxe, où des taux d'intérêt assez bas ne permettent en aucun cas de mobiliser une importante liquidité, qui semble en attente de débouchés matériels mettant l'ensemble de l'économie sur une régulation monétaire et d'apport en monnaie étrangère (liée à la fiscalité pétrolière), marginalisant de facto l'épargne intérieure, notamment celle des ménages qui se

développera dans les actifs réels (biens durables de consommation, logements, bijoux) et dans des activités commerciales (de services) et de petites unités de production, avec une rentabilité immédiate, celle-ci reste, en tous les cas absente des grands projets de développement.

## Notes

---

**[\*]** Maître-assistant, ISE, Oran. Chercheur associé au C.R.E.A.D.

**[1]** A. HENNI : «Monnaie et banque en Algérie» dans Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987), C.R.E.A.D., 1987.

**[2]** A. Bouyacoub : «Radioscopie d'une entreprise non rentable» in Algérie Actualité n° 1159.

ABDERRAHMANE LELLOU[\*1]

## Régulation et politique salariale en Algérie (1963-1984)

Dans la plupart des économies, toutes les politiques des revenus ont été axées pratiquement sur le contrôle des salaires. Les revenus salariaux constituant la proportion prépondérante du revenu national sur laquelle on dispose de données, les pouvoirs publics voient dans le freinage de l'augmentation des salaires, ou plus exactement dans leur liaison à l'augmentation de la productivité, la mesure par excellence pour assurer la croissance continue du système de la production[1].

Ce type de politique des revenus trouve son origine dans le phénomène de l'inflation qui s'est généralisé au sein des économies occidentales, surtout depuis les années 1960. Son objectif : lutter contre cette hausse générale des prix par le contrôle de l'augmentation des coûts de production[2].

En Algérie, la volonté de mettre en place une politique des revenus, orientée vers le contrôle des rémunérations des salariés, répond à des préoccupations qui peuvent apparaître divergentes. D'une part, il faut améliorer la situation des catégories défavorisées et, d'autre part, rémunérer les salariés en fonction de leur apport en travail et des possibilités du système économique. Ce n'est que vers ces dernières années, qu'est apparue l'idée du contrôle strict de l'évolution des coûts salariaux qu'on a considéré parfois comme responsables des déséquilibres financiers que connaissent les entreprises publiques.

Ces objectifs, ainsi assignés à la politique des salaires, sont en général précisés à travers les rapports des différents plans de développement et ont donné lieu à quatre types d'actions :

Une politique des bas salaires pour améliorer la situation des catégories de salariés les plus défavorisées.

L'institutionnalisation d'un système national de rémunération uniforme pour l'ensemble des salariés relevant du secteur public et des administrations de l'Etat.

La mise en place d'un cadre global cohérent et uniforme des actions de transferts sociaux, ayant pour but «une meilleure régulation des transferts de revenu et une protection sociale efficace, notamment en direction des catégories défavorisées[3].

Une régulation économique des salaires qui devrait se manifester à travers la «maîtrise de l'évolution de la masse salariale en étroite relation avec l'accroissement de la production, de la productivité et



des résultats de l'entreprise, en vue d'une répartition judicieuse du revenu dégagé entre les travailleurs, l'entreprise et l'Etat. Cette cohérence, entre l'évolution des salaires et l'élargissement des ressources internes, est à même de préserver l'économie des effets pervers de nature inflationniste» [4].

La plupart de ces propositions sont énoncées dès l'année 1970, réaffirmées dans le second plan quadriennal, puis précisées à travers les différents plans quinquennaux. (1980-1984 et 1985-1989).

Ceci va se traduire par des mesures d'ordre institutionnel qui seront prolongées par des mécanismes économiques censés influencer la détermination et le niveau des salaires vers un contrôle centralisé de leur évolution. Normalement, ce contrôle de l'évolution des salaires devrait être facilité par le fait que la plus grande partie de ces revenus est versée par les entreprises publiques (en 1986, plus de 75 % des salaires versés aux travailleurs hors administration).

Pour caractériser la ou les politiques salariales menées en Algérie jusqu'à ces dernières années, nous nous proposons d'analyser les conditions de formation des salaires et les pratiques qui les ont suivies au sein des entreprises publiques. D'autre part, dans la mesure où il apparaît que les tentatives de contrôle de la détermination des revenus salariaux sont le fait de l'Etat, nous nous intéresserons aussi aux liaisons macro-économiques dans la formation des salaires.

## **1. Le cadre économique et social de formation des salaires**

Les modalités de fixation des salaires évoluent de façon générale en liaison avec les caractéristiques institutionnelles, économiques et sociales du développement économique. Les conditions d'emploi, qui dépendent de ce contexte, jouent un rôle déterminant dans la formation et l'évolution des salaires.

L'économie de l'Algérie se caractérise par la prédominance d'un important secteur public dans la plupart des secteurs d'activité économique. La politique des investissements, les programmes de production et la politique des prix sont déterminés directement ou indirectement par les pouvoirs publics. Quant à la politique salariale, elle a été caractérisée par des interventions de l'Etat qui ont abouti à la mise en place d'un système national de rémunération des salariés.

Les conditions d'emploi sont d'abord marquées par la situation de la démographie de la population, qui entraîne la disponibilité de forces de travail jeunes en excédent, par rapport à l'offre d'emploi des entreprises. On a ainsi :

- un marché du travail caractérisé par l'abondance de main d'oeuvre ayant une faible qualification, comparativement aux besoins des différents secteurs d'activité économique ;
- une rareté de la main d'oeuvre qualifiée ;
- une relative garantie de l'emploi, qui se caractérise par la volonté

des pouvoirs publics d'assurer à chacun un emploi qui ne soit pas

soumis aux aléas de l'activité économique. La rupture du contrat de travail par les employeurs est une exception qui est soumise à l'accord des représentants des travailleurs ;

- une altération progressive du caractère individuel du contrat de travail. L'individualité du contrat de travail du nouveau salarié prend fin dès qu'il est définitivement intégré dans l'entreprise
- une disparition progressive et presque totale des emplois précaires (saisonniers, intérimaires) en ce qui concerne les entreprises publiques. La plupart des contrats de travail sont à durée indéterminée.

Ces conditions vont interférer sur la détermination des salaires et sur leur évolution. La codification des négociations collectives entre organismes employeurs et assemblées de travailleurs ou représentants syndicaux va impliquer des procédures originales de formation des revenus salariaux. Dans notre raisonnement, ces revenus comprennent aussi bien les salaires, les différentes indemnités, que les biens susceptibles d'offrir un surcroît de rémunération (logements, moyens de transport etc...). Ainsi, la rareté de la main d'oeuvre qualifiée va, dans ce contexte, permettre à la loi de l'offre et de la demande de l'emploi de fonctionner, notamment, en ce qui concerne la redistribution des «biens-revenus».

Ce sont ces éléments d'analyse qui vont nous permettre de mieux comprendre le mode de fixation des salaires.

## **2. Les conditions de détermination des salaires**

Dans la détermination de la rémunération des salariés, on retrouve en général l'intervention de trois parties : les employeurs, les salariés et l'Etat. En Algérie, après une période d'attente (1962-1970), on constate une intervention de l'Etat quasi-permanente, ayant pour objectif l'encadrement des revenus salariaux. Jusqu'à l'institutionnalisation du Statut Général du Travailleur, c'est par le biais de négociations collectives qu'ont été déterminés des taux de salaire, de portée plus ou moins générale, et variable selon les branches d'activité. Cependant, les taux ainsi arrêtés étaient formels et ne constituaient que des minimums qui étaient dépassés par les pratiques salariales en vigueur dans les entreprises. En fait, on a, en général, trois niveaux de détermination des salaires :

- l'Etat, par son interventionnisme constant à travers une politique de valorisation des bas salaires et la mise en place d'un système national et uniforme de rémunération des salaires ;
- L'entreprise, ou les branches d'activité qui, pendant longtemps ont été le lieu de détermination des échelles de salaires, après accord collectif entre employeurs et salariés ;
- des pratiques, variables selon les entreprises, permettent en général de passer des échelles formelles de salaires ainsi fixées à la détermination des gains effectifs des travailleurs.

### **2.1. L'intervention de l'Etat dans la détermination des salaires**

Si l'on écarte de notre réflexion la question de la détermination des salaires des agents de l'administration publique, qui dépendent exclusivement de leur employeur, l'Etat, l'encadrement de l'évolution des salaires pour les autres secteurs d'activité va se réaliser à travers trois types d'action.

Une politique en faveur des bas salaires, un blocage des autres salaires à partir de 1974 et la fixation centralisée d'une grille nationale des salaires en janvier 1985.

De 1963 à 1973, il y a une quasi-absence de l'intervention de l'Etat dans la détermination des salaires, sauf pour le minimum légal du salaire qui avait été introduit en Algérie au début des années 1950. Les salaires étaient fixés par accord entre l'employeur et les salariés et tenaient compte des diverses situations[5] qui préexistaient à la constitution des entreprises publiques. Ce qui a abouti, en général, à l'élaboration de grilles de salaires par entreprise ou par groupe d'entreprises relevant d'un même secteur.

Pendant cette période, les pouvoirs publics vont surtout intervenir pour déterminer le salaire minimum. La première intervention ayant eu pour objet de supprimer les trois zones de salaire minimum instituées par le système colonial. L'unification s'effectuant par alignement sur le niveau le plus élevé situé dans la zone I.

Par la suite, et plus particulièrement entre 1973 et 1984, la politique en faveur des bas salaires et donc du salaire minimum ne peut être isolée de la politique d'ensemble en ce qui concerne l'évolution des autres niveaux de rémunération. En effet, si jusqu'à la fin de l'année 1973, l'Etat n'avait qu'un seul instrument d'intervention, le salaire minimum, à compter du 1er janvier 1974, toute augmentation des salaires dans les entreprises publiques est censée être déterminée par voie institutionnelle[6].

Ainsi, entre 1974-1978, tout relèvement du minimum salarial s'accompagne d'un relèvement du niveau des autres salaires comme l'indiquent les données suivantes :

Tableau n° 1 : Évolution du salaire minimum Unité : DA/Heure

Date d'application	Salaire selon la zone			Observations
	I	II	III	
1 <sup>er</sup> avril 1963	1,3580NF *	1,2450NF	1,1315NF	supression des 3 zones
20 juillet 1970	1,36 DA	1,36 DA	1,36 DA	
1 <sup>er</sup> mai 1972	1,73 DA	1,73 DA	1,73 DA	
4 janvier 1974	2,08 DA	2,08 DA	2,08 DA	
1 <sup>er</sup> janvier 1976	2,40 DA	2,40 DA	2,40 DA	
1 <sup>er</sup> novembre 1977	3,16 DA	3,16 DA	3,16 DA	
1 <sup>er</sup> novembre 1978	4,21 DA	4,21 DA	4,21 DA	800 DA/MOIS
1 <sup>er</sup> janvier 1980 : Alignement du salaire minimum agricole sur le salaire national minimum garanti, soit 4,21 DA/H				

\* NF = Nouveau franc

Tableau n° 2 : Principales interventions de l'Etat dans l'évolution des salaires du secteur non agricole

Principaux décrets	Objectif des décrets
Ordonnance du 28 décembre 1973 portant loi de finances, 1974	Blocage des salaires et indemnités servis dans les sociétés nationales à leur niveau atteint fin 1973. Tout relèvement ne pouvant se faire que par décret.
Décret du 7 février 1976	Relèvement des bas salaires du secteur non-agricole à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1976.
Décret du 15 octobre 1977	Relèvement des salaires du secteur non-agricole en fonction des tranches de salaires à compter du 1 <sup>er</sup> Novembre 1977.
Décret du 29 avril 1978	Relèvement différencié des salaires du secteur non-agricole à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 1978.

Ces relèvements de salaire sont cependant différenciés selon cinq niveaux de rémunération. Plus on s'élève dans la hiérarchie des rémunérations, moins sont élevées les augmentations des salaires (en pourcentage du salaire de base).

Ce type de politique répond à la nécessité de ne pas voir le minimum de salaire considéré comme un référent, dont toute majoration se répercuterait totalement sur les autres niveaux de rémunération comme cela s'est fait en 1972. Au delà de la lutte contre les disparités salariales[7], l'objectif fixé est d'aboutir à un ajustement interne des salaires par le biais d'un resserrement des échelles de rémunération des travailleurs dans les entreprises publiques.

Entre 1979 et 1985, l'intervention de l'Etat a pour objectif de mettre en place les conditions qui vont permettre l'institutionnalisation et le fonctionnement du Statut Général du Travailleur[8] ; le volet principal de ce statut étant l'élaboration d'une méthode nationale de classification des postes de travail et d'une grille nationale indiciaire relative aux salaires.

Durant cette période, si l'objectif est d'assurer une harmonisation progressive des salaires en éliminant les origines des disparités salariales, on retrouve encore à ce stade les éléments d'une politique favorisant les bas salaires. Entre 1979 et 1984, les catégories professionnelles[9] situées aux plus bas niveaux de la hiérarchie des salaires vont bénéficier de deux mesures de relèvement de leurs rémunérations comme le montrent les données du tableau sur les principales mesures préparatoires à la mise en place du système national de rémunération des salariés.

Alors que les autres niveaux de salaire ne seront concernés que par une mesure de relèvement de moindre importance. La politique d'harmonisation des salaires est complétée par un réajustement dans la hiérarchie des salaires dont l'objectif est le resserrement de l'éventail des salaires. Dans ce contexte, on notera la disparition de toute référence au minimum de salaire dans les rémunérations des travailleurs. Désormais, le minimum de salaire ou de revenu d'un

travailleur est fixé à 1000 DA en 1979 (1100 DA en janvier 1985) alors que le salaire national minimum garanti (S.N.M.G) reste toujours au niveau fixé le 1er Novembre 1978, soit 800 DA par mois. En fait, à partir de 1980, on a deux niveaux de salaires minimum qui ont chacun une fonction différente.

Le S.N.M.G. devient un minimum de référence pour les prestations sociales de la caisse de sécurité sociale. Ainsi, le minimum de revenu fixé pour les retraites est déterminé par le S.N.M.G. [10], soit 800 DA jusqu'à ces dernières années. Pour les personnes en activité, on déterminera des niveaux de salaire minimum globaux pour les personnels sans qualification à partir de 1979. Dans l'échelle nationale des salaires, c'est la catégorie la plus basse (niveau I) qui indiquera le minimum de salaire.

L'autre élément d'intervention de l'Etat dans l'harmonisation des rémunérations est la détermination d'un salaire global minimum pour les différentes catégories de salarié. L'objectif est de rapprocher les conditions de rémunération entre les différents secteurs avec la détermination de niveaux de salaires qui engloberont pour chaque groupe professionnel les anciens salaires de base augmentés des primes et d'indemnités servies sans aucune relation avec les conditions de travail [11].

A ce stade de notre travail, on peut dire que la politique des salaires se caractérise par une action de revalorisation des bas salaires, complétée par une politique de réajustement de la hiérarchie des salaires, avec comme objectif le resserrement de l'éventail des salaires ; L'aboutissement de toutes les interventions de l'Etat étant l'institutionnalisation d'un système de rémunération uniforme pour l'ensemble des travailleurs.

Cependant, ce ne sont là que les aspects institutionnels qui participent à la détermination des salaires. Dans la réalité, c'est au sein des entreprises que se déterminent les rémunérations effectives. Il apparaît que l'évolution des gains salariaux diffère en général des taux de salaire fixés par les conventions collectives ou par l'intervention de l'Etat. C'est ce que nous allons tenter d'analyser dans la section suivante.

**Tableau n° 3 : Principales mesures préparatoires à la mise en place d'un système national de rémunération des salariés**

Principaux décrets	Objet des décrets
Décret n° 79-301 du 31-12-1979	Réajustement des salaires de certaines catégories professionnelles (Détermination d'un salaire global minimum pour les 4 catégories les plus basses).
Décret n° 80-48 du 23-02-1980	Institution de la régulation économique des salaires et de la stimulation matérielle collective et individuelle des travailleurs.
Décret n° 81-204 du 15-08-1981.	Institution des seuils minimaux de salaire pour les travailleurs occupant des postes supérieurs d'organismes employeurs.
Décret n° 81-205 du 15-08-1981	Institution de salaire minimum global pour les travailleurs occupant des postes de technicien, de technicien supérieur de cadre d'application et de conception.
Décret n° 82-356	Fixation de la méthode nationale de classification des postes de travail.
Décret n° 83-95	Réajustement des seuils minimaux de salaire global et d'avance sur revenu pour certaines catégories professionnelles (Relèvement des seuils minimaux pour les catégories touchées par le décret n° 79-301).
Décret n° 85-03 du 05-01-1985	Fixation de l'échelle nationale indiciaire relative aux salaires.
Décret n° 85-58 du 23-03-1985	Fixation du mode de calcul de l'indemnité d'expérience Fixation de la valeur du point indiciaire.

## 2.2. La détermination des salaires effectifs au niveau de l'entreprise

Dans l'administration publique, les salaires sont directement déterminés par l'employeur : l'Etat. Par contre, les entreprises publiques, quel que soit le degré d'intervention de l'Etat, bénéficient d'une marge de liberté dans la formation des rémunérations de leur personnel. Dans la pratique, il apparaît que les grilles de salaires établissent des taux de salaire formels qui constituent des niveaux minimums susceptibles de donner lieu à des « glissements » ; ces glissements se traduisant par une tendance des salaires à échapper aux normes que représente l'échelle formelle des salaires telle qu'elle est établie par le jeu des procédures institutionnelles.

Entre 1963 et 1973, les salaires étaient déterminés par négociation entre employeurs (entreprises) et représentants des salariés. En général, les grilles, ainsi déterminées, ont été respectées sans doute à cause des ressources disponibles qui étaient limitées. Les problèmes, posés à l'Etat pendant cette période, concernaient la situation des bas salaires et les disparités salariales entre l'administration publique et les entreprises publiques. Paradoxalement, c'est après l'institutionnalisation de la mesure de blocage des salaires fin 1973, que l'on voit apparaître des pratiques salariales dans les entreprises qui ont pour résultat d'entraîner une « dérive » des salaires vers la hausse. On voit ainsi apparaître deux types de glissement des salaires [\[12\]](#).

Le premier a pour origine le phénomène de surclassement qui se généralise dans toutes les entreprises. Il s'agit de la promotion à un grade supérieur sans changement dans le travail. Le second type de

glissement des revenus salariaux s'opère à travers le système indemnitaire et par l'accomplissement d'heures supplémentaires inutiles ou supposées. Ainsi, en 1976, selon une enquête effectuée par le ministère de l'Industrie et de l'Energie, on ne rencontrait pas moins de 40 types d'indemnités servies différemment d'une entreprise à l'autre et une dizaine de types de suppléments en nature. Ces indemnités pouvaient représenter entre 30 et 60 % du salaire de base pour certaines catégories de salariés. (Tableau n° 1).

Au départ, il semble que ces pratiques salariales aient eu pour cause immédiate la politique des hauts revenus salariaux pratiquée par les entreprises disposant de capacités de rémunération élevées, avec pour objectif de retenir ou d'attirer le plus de personnel qualifié possible. D'autre part, les mesures ayant pour objet le relèvement des bas salaires entraînent, de la part des autres catégories de salariés, une volonté de rattraper et de maintenir les écarts de salaires existant. En effet, tout se passe comme si toute augmentation de salaire, pour une catégorie particulière (bas salaire) ou dans une entreprise donnée, se propageait immédiatement à toutes les autres catégories de salariés. Les travailleurs non concernés par les premières augmentations, et ayant d'autres qualifications, essaieront d'obtenir un réajustement correctif de leurs propres rémunérations, afin de rétablir la situation relative antérieure. Les entreprises à capacité de rémunération élevée (entreprises du secteur de l'énergie) jouent le rôle moteur dans l'évolution des revenus salariaux.

Les travailleurs ayant la même qualification mais occupés dans d'autres entreprises ont comme objectif d'atteindre les niveaux de revenus salariaux fixés par les secteurs «moteurs»[\[13\]](#). D'ailleurs, cette situation en matière de salaires avait des conséquences très négatives sur la gestion de l'emploi dans les entreprises. Au «Turn over», devenu le problème principal des entreprises, correspondait une structuration des entreprises entre celles qui versaient les salaires les plus élevés (entreprise à monopole ou du secteur de l'énergie), et celles qui s'en tiennent strictement aux grilles de salaire et à un système indemnitaire «pauvre» (industries alimentaire, textiles...).

De 1974 à 1980, il semble, qu'à la politique interventionniste de l'Etat dans l'encadrement de l'évolution des salaires, les employeurs et les salariés aient réagi à travers des pratiques salariales ayant pour objet d'améliorer la situation bloquée des cadres et le maintien des écarts existant dans la hiérarchie des revenus salariaux. La pénurie de travailleurs qualifiés aidant, et les capacités de paiement différenciées, des entreprises ont fini par accentuer le processus de glissement des salaires[\[14\]](#).

A partir de 1980, l'institutionnalisation de niveaux de salaire minimum global pour différentes catégories professionnelles ne semble pas avoir connu de problèmes d'application ; l'objectif d'harmonisation des salaires entre les différents secteurs s'étant réalisé, en prenant pour chaque catégorie de salarié, le niveau de salaire le plus élevé. De ce fait, l'harmonisation s'est réalisée en général à travers une politique de réajustement à la hausse de tous les salaires.

De même, la mise en place d'une grille nationale indiciaire s'est faite sur cette base. Généraliser autant que possible le salaire le plus élevé d'une catégorie à tous les salariés de la même catégorie[15].

En ce qui concerne le statut général du travailleur, s'il apparaît qu'il est difficile de tirer des conclusions sur un système qui en est à sa troisième année d'application, on notera tout d'abord ses principales caractéristiques. C'est un système administré de rémunération des salariés, uniforme à tous les secteurs d'activité. Les salaires sont fixés par l'Etat et s'imposent aux employeurs comme aux salariés[16]. La principale critique qui est faite à ce système est sa rigidité qui ne permet pas d'encourager l'initiative et l'émulation dans le travail. D'autre part, tout en étant dans une phase transitoire d'application du système salarial, on notera que les tentatives de glissement ou de dérive des salaires ne sont pas totalement absentes.

Et ceci notamment à travers les phénomènes de surclassement ou d'allocation de contreparties matérielles ou non et qui ne sont pas déclarées[17].

Il ressort de ce qui précède que la détermination des salaires s'est effectuée en deux temps pour la période 1963-1984. D'une part, par la détermination d'échelles de salaires et l'intervention de l'Etat pour fixer leur évolution en fonction de l'objectif d'améliorer la situation des bas salaires et de resserrement de l'éventail des salaires. Le début des années 1980 étant consacré à l'approfondissement de ces objectifs et à l'élimination progressive des disparités salariales par des réajustements à la hausse. D'autre part, ces taux de salaire ne sont que des minima qui sont remis en cause par les pratiques salariales au sein des entreprises. Du moins avant l'application du nouveau système salarial en 1985. Ces pratiques salariales apparaissent comme des freins aux interventions de l'Etat, le résultat étant une amélioration du pouvoir d'achat des personnels qualifiés et un approfondissement des écarts entre les différentes catégories de salariés.

A ce niveau de notre analyse nous nous posons la question de savoir si «la fixation des taux de salaire, leur hiérarchie et les pratiques salariales reflètent-elles le jeu des facteurs économiques»? En fait, on serait tenté, lorsqu'on analyse la situation des entreprises, de répondre que ce sont des facteurs sociaux, culturels, traditionnels et l'idée que les travailleurs doivent mener une existence «normale» en fonction des variations du coût de la vie, qui déterminent les niveaux de salaires.

Si régulation des salaires il y a, on peut dire qu'au niveau des entreprises, ce sont des facteurs qui ne relèvent pas de leurs résultats économiques[18], mais de nombreuses considérations sociales et économiques développées à l'échelle de la société toute entière. Sinon, comment expliquer l'application d'un système national de rémunération des salariés qui ne tient pas compte des capacités de paiement différentes d'une entreprise à l'autre[19] ?



En fait, l'uniformisation des conditions de rémunération des salariés, et de la progression des salaires ont permis progressivement la substitution à un ensemble d'ajustements micro-économiques (qui auraient existé au lendemain de l'indépendance) d'un processus de formation des salaires au niveau macro-économique. Ce niveau de détermination des salaires semble avoir toujours été en oeuvre dans l'économie algérienne, en relation avec les décisions des entreprises pendant la première période (1963-1973), puis en devenant, par la suite, le critère essentiel de formation des salaires. C'est ce que nous allons essayer de montrer en analysant l'évolution des revenus salariaux au niveau macro-économique par rapport aux autres revenus.

### 3. L'évolution des rémunérations des salariés dans la répartition des revenus

Pour ce faire, nous allons utiliser la notion de part salariale qui permet d'analyser le partage du revenu national entre les salariés et les autres catégories de revenus. La part des salaires correspond au rapport de la masse salariale au revenu national et représente la fraction de ce revenu des seuls travailleurs ayant la qualité juridique de salariés. On la mesure à partir des comptes nationaux.

Les recherches menées à ce niveau dans d'autres économies ont abouti à la mise en évidence d'une relation entre le taux de salariat et la part salariale. A long terme la structure de l'emploi apparaît comme un facteur explicatif déterminant de l'élévation de la part salariale.

En ce qui concerne l'économie algérienne, l'étude économétrique que nous avons menée sur l'évolution de la part salariale en 1963 et 1984 nous a permis de parvenir à des résultats essentiels : une périodisation de l'évolution des rémunérations des salariés en deux moments de 1963 à 1973 et de 1974 à 1984. Cette périodisation, si elle correspond à celle institutionnelle que nous avons déterminée plus haut, est ici caractérisée à travers des critères économiques ; on obtient ainsi deux relations linéaires entre l'évolution de la part des salaires et l'évolution du taux de salariat.

Tableau n° 4 : Primes et indemnités courantes dans le secteur industriel d'Etat en 1976

Nature des primes et indemnités	Taux des primes et indemnités prévus par le statut type	Primes et indemnités courantes servies dans les entreprises nationales (numérotées de 1 à 7) du secteur industriel						
		1	2	3	4	5	6	7
<b>A - Fidélité et régularité</b>								
1. Ancienneté	0 à 56 %	/	0-71%	0-15%	0-15%	0-30%	0-6%	/
2. Régularité	néant	/	/	S.T. %	S.T.	0-30DA	S.T.	/
3. Assiduité	/	/	/	0-8%	/	S.T.	/	/
<b>B - Qualification</b>								
4. Qualification	/	/	/	5à49%	0à42%	/	S.T.	/
5. Technicité	néant	/	50 à 1200DA	/ 0à20%	50 à 300DA	/	50 à 350DA	18 à 75/m

6. Langue Etrangère	/	/	S.T.	10 à 15%	S.T.	/	/	/
7. Polyvalence	/	/	/	0,20 DA/h	/	/	S.T.	S.T
<b>C - Social</b>								
8. Logement et chauffage	/	/	250 à 400 DA/m	75 à 300 DA/m	/	40 à 150 DA/m	140-1120/m	/
9. Salaire unique	5,3 ou 40,00DA	/	S.T.	S.T.	/	S.T.	S.T.	S.T.
10. Complément A.F.	11,25 DA/m	/	/	/	/	/	/	/
11. Anciens moudjahidines	/	/	45 à 315DA	/	/	/	/	/
12. Assurance vie	néant	oui	oui	14DA/m	oui	/	/	/
<b>D - Contraintes et nuisances</b>								
13. Salissure	2 DA/Jour	S.T.	S.T.	0,39 DA/h	3,90/h	néant	S.T.	S.T.
14. Pénibilité	3 DA/Jour	2DA/J	-	néant	3,90/h	2DA/J	4DA/J	/
15. Danger	2 à 4DA/Jour	2DA/J	3DA/J	0,50 DA/h	4DA/J	2DA/J	2DA/J	/
16. Astreinte	10DA/Jour	10 à 20D-A/J	néant	néant	néant	néant	/	4DA/J
17. Quart	2 à 11 %	S.T.	7 %	4DA/J	/	/	6DA/J	11 %
18. Disponibilité	130 à 400 DA/Mois	150 DA/m	S.T.	50 à 80DA	100 à 300DA	S.T.	S.T.	S.T
19. Caisse	50 à 200DA /m	50 à 150 DA/m	/	125 DA/m	30 à 150 DA/m	150 DA/an	23DA/m	/
20. Budget	200 à 1000 DA/an	S.T.	/	néant	néant	1000 à 2000 DA/an	/	/
21. Bilan	200 à 1000 DA/an	/	/	/	300 à 1500 DA/an	1000 à 2000 DA/an	/	/
22. Eloignement	néant	/	/	0,60 DA/m	S.T.	S.T.	/	/
<b>E - Résultats</b>								
23. Rendement	0 à 8 %	/	/	néant	0-15%	0-200 DA/m	/	0-15%
24. Productivité	0 à 12 %	0 à 7%	/	0-20%	néant	néant	/	15DA à 150/m
25. Développement	néant	néant	/	néant	/	/		
<b>F - Compensation de frais</b>								
26. Transport	0 à 80 DA/m	0 à 80 DA/m	S.T.	0-60 DA/m	0-60 DA/m	0-200 DA/m	20-60 DA/m	32DA à 80/m
27. Usage du véhicule personnel	3200 DA + 0,24 DA km	+ Assu +0,35 DA/m	510 DA/m	500 DA/m +0,20 DA/-km	360 DA/m	320 DA/m	610DA	320 DA/m
28. Frais de fonction	10 à 50 %	200 à 1500 DA/m	S.T.	100 à 400 DA/m	200 à 800 DA/m	200 à 800 DA/m	/	36 à 50 %
29. Documentation	néant	néant	/	150 à 300 DA/m	/	/	/	/
30. Panier	4,36 DA/J	S.T.	/	S.T.	5,20 DA/J	/	7,50-10 - DA/J	6,82 DA/J
31. Mission	60 à 80 DA/j	/	/	35 à 60 DA/J	35 à 60 DA/J	35 à 60 DA/J	S.T.	S.T.
32. Déménagement	néant	S.T.	/	S.T.	S.T.	S.T.	150 à 650 DA	/
<b>G - Divers</b>								

33. Installation	/	3000 DA	/	4000 DA	/	3000 DA	/	/
34. Travaux	/	20 à 35 DA/J	/	/	35 à 60 DA/J	/	/	/
35. 13 <sup>e</sup> mois ST : Selon statut type m : par mois h : par heure J : par jour	/	/	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Source : Ministère de l'Industrie et de l'Energie, rapport sur les rémunérations 1977, Alger.

Tableau n° 5 : Rémunérations nettes mensuelles de cadres supérieurs du secteur industriel en 1976

Eléments de rémunération globale nette (Impôts sur salaires et cotisations sociales déduites)	Maximum prévu par statut type	Entreprises enquêtées							
		1	2	3	4	5	6	7	8
A) Salaires-Primes-indemnités salaires de base-primés et imposables.	2500	2200	2500	2250	2280	2500	2760	3287	2762
Indemnités de frais de fonction	2190	1890	néant	1600	1500	1200	1500	1831	2073
Indemnités de responsabilité	néant	/	300	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Indemnités de représentation	/	/	1300	/	/	/	/	/	/
Indemnités de documentation	/	/	/	600	500	/	/	/	/
Indemnités 13 <sup>e</sup> mois (moyenne mensuelle)	/	/	300	300	300	/	/	/	/
<b>Total A</b>	<b>4690</b>	<b>4090</b>	<b>4400</b>	<b>4750</b>	<b>4580</b>	<b>3700</b>	<b>4260</b>	<b>5118</b>	<b>4835</b>
B) Avantage en nature									
Logement de fonction (estimation)	450	450	450	450	450	néant	650	500	326
- Charges locatives (estimation)	néant	450	néant	30	150	/	néant	néant	néant
- Frais de téléphone	150	150	/	50	150	/	125	100	75
- Usage de véhicule personnel	500	500	500	500	500	500	1000	1296	967
<b>Total B</b>	<b>1100</b>	<b>1250</b>	<b>950</b>	<b>1030</b>	<b>1250</b>	<b>500</b>	<b>1775</b>	<b>1896</b>	<b>1368</b>
<b>Total A + B</b>	<b>5790</b>	<b>5341</b>	<b>5350</b>	<b>5760</b>	<b>5830</b>	<b>4200</b>	<b>6035</b>	<b>7014</b>	<b>6203</b>

Source : Ministère de l'Industrie et de l'Energie Op. Cit., 1977.

a) De 1963 à 1973, les estimations effectuées sur les données de cette période nous indiquent qu'il existe une étroite relation linéaire entre le taux de salariat et la part salariale. On a obtenu la relation linéaire [21] suivante :

$W/Y = 0,91 (S/L) - 19,54 (I)$  pour laquelle le coefficient de corrélation linéaire  $R^2 = 0,89$  et l'écart type résiduel  $T = 1,96$ . La croissance du taux de salariat apparaît comme un facteur explicatif et déterminant de l'élévation de la part salariale de 1963 à 1973.

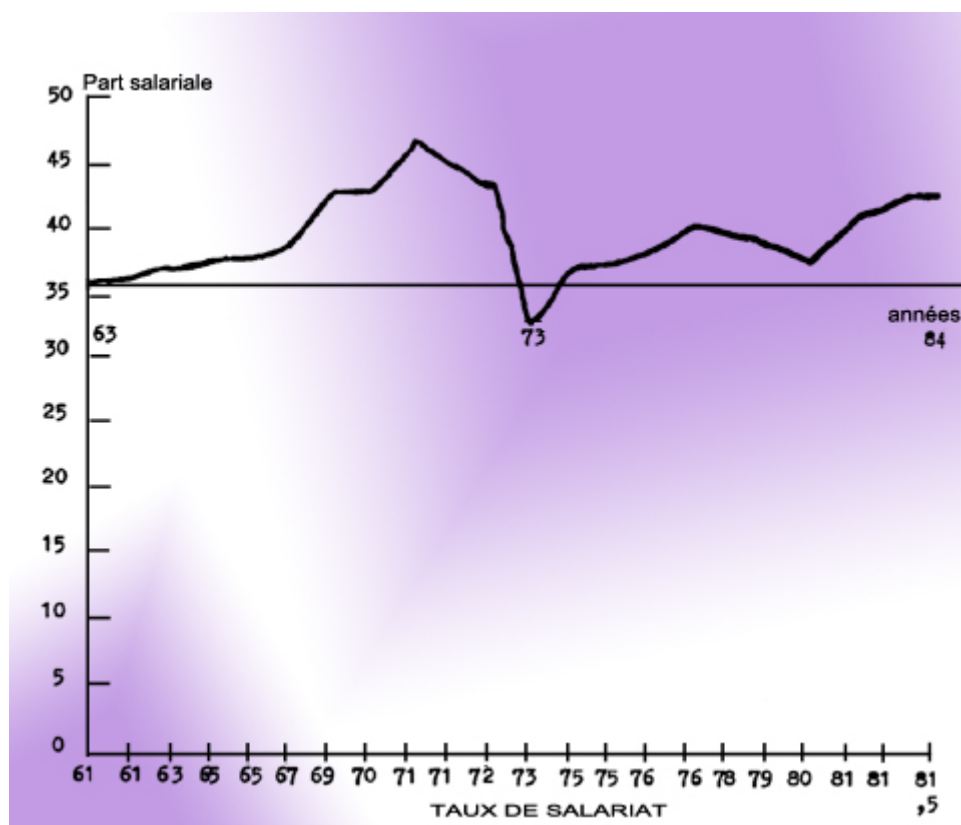
b) De 1974 à 1984, les estimations effectuées sur les données de cette période nous indiquent qu'il existe une faible relation linéaire entre les deux variables. La relation linéaire obtenue montre que l'évolution progressive du taux de salariat ne permet pas à elle seule d'expliquer les variations de la rémunération des salariés dans le revenu au coût des facteurs. On obtient la relation suivante :

$W/Y = 0,83 (S/L) - 24,26 (II)$  pour laquelle le coefficient de corrélation linéaire  $R^2 = 0,63$  et l'écart type résiduel  $T = 3,81$ .

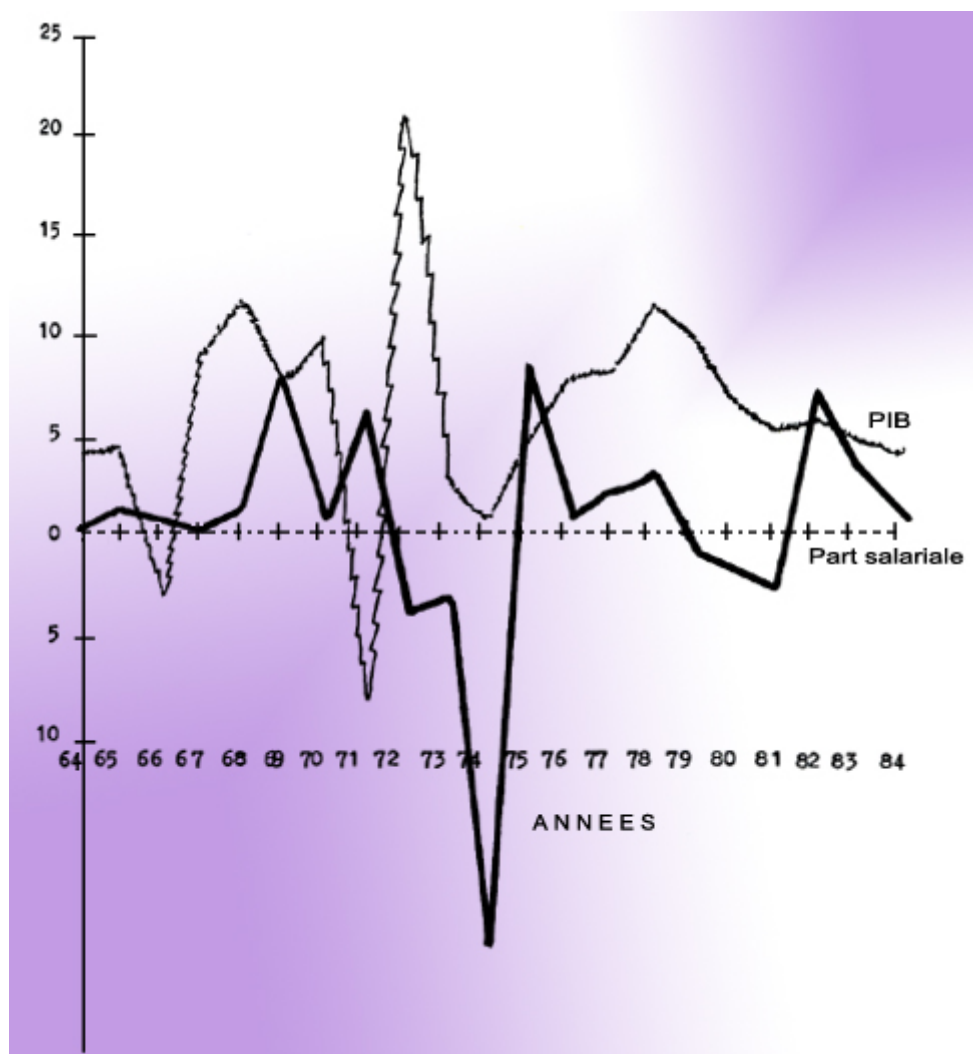
L'ajustement de la part des salaires par rapport à l'évolution de l'emploi nous indique en fait qu'il faut rechercher les relations possibles des rémunérations des salariées par rapport à la production. Pour ce faire, nous avons comparé l'évolution du taux de croissance de la part des salaires par rapport au taux de croissance de la production intérieure brute. On retrouve là aussi les éléments de la périodisation citée plus haut et de façon plus nette.

Ainsi, de 1963 à 1973, la confrontation des graphiques des deux taux de croissance montre que la modification de la part des salaires au cours de l'année  $t$  dépend du taux de croissance de la production enregistrée l'année précédente  $t-1$ . Toute élévation du taux de croissance de la production intérieure brute entraînerait avec un décalage d'une période, un relèvement (ou une moindre réduction) de la part relative des salaires dans le revenu national. Il y a là une forme d'ajustement des rémunérations des salariés par rapport à la production.

Évolution de la part salariale et du taux de salariat



Évolution des taux de croissance de la P.I.B et de la part salariale



Par contre, à partir de 1974, il semble qu'il y ait une sorte d'anticipation dans l'évolution de la part salariale et du taux de salariat. Toute augmentation du taux de croissance de la production entraîne immédiatement une progression de la part salariale et une baisse de cette part dans le cas contraire. L'ajustement des salaires à la production est immédiat, ce qui est en fait une anticipation doit être le résultat de l'aisance financière dans laquelle se trouve l'économie algérienne. Cependant il faut noter que cette anticipation ne se fait pas de façon équivalente à l'élévation de la production. Relativement à l'ensemble des revenus le niveau de la part des salaires étaient de 40 % en moyenne entre 1963 et 1973 et de 41 % en moyenne entre 1974 et 1984.

A la suite de ces analyses, nous pouvons affirmer, contrairement à tout ce qui a été avancé jusqu'à ces dernières années, qu'il existe et qu'il a toujours existé une logique économique dans la détermination et l'évolution des salaires. Progressivement, et depuis l'indépendance jusqu'à ces dernières années, l'ensemble des interventions de l'Etat avait pour objet de substituer à un ensemble d'ajustements micro-économiques des mécanismes de détermination des salaires à

l'échelle macro-économique. L'élément essentiel dans la régulation macro-économique des salaires est la production intérieure brute. Dans ce cadre ainsi déterminé, les interventions de l'Etat avaient pour objectif d'atteindre, par des ajustements internes dans la hiérarchie des salaires et entre les salaires d'un secteur à l'autre, une sorte de consensus social dans l'établissement de normes de salaires. Les pratiques salariales que nous avons décrites et qui sont en fait autant de décisions décentralisées, sont des réactions de la société qui ont pour objet de maintenir ou d'envisager un autre type de consensus social dans une relative autonomie par rapport aux décisions institutionnelles.

Ces sont là des éléments concernant l'intervention de l'Etat, pour assurer une régulation des salaires conforme aux objectifs socio-économiques globaux, mais aussi aux contraintes des entreprises. Le résultat n'a pas toujours coïncidé avec l'objectif fixé, la pratique ayant démontré une certaine autonomie des différentes parties à déterminer leur revenu salarial réel.

L'application du statut général du travailleur, et en particulier le système salarial qui en est issu, a d'autre part montré que l'uniformisation des conditions de rémunération des salariés n'a pas abouti au consensus social recherché, puisque employeurs et salariés remettent en cause certains aspects (égalitaristes) du nouveau fonction des entreprises et de leurs résultats. Par ailleurs, la question de la liaison des salaires à la productivité reste posée sans qu'une solution ait été proposée. Tout le problème est de savoir quels types d'équilibre faut-il mettre en place entre les salaires, leur pouvoir d'achat et la productivité ? La valeur du point indiciaire de l'échelle des salaires étant fixée par l'Etat, l'activité des entreprises étant appelée à être appréciée sur ses résultats, il y a un problème de conciliation entre des objectifs économiques et des objectifs d'équité et de justice sociale. Ces questions restent posées, surtout en relation avec l'autonomie des entreprises qui appelle à une transformation des mécanismes[22] de régulation des revenus salariaux.

## Notes

---

[\*] Maître-Assistant, ISE, Oran. Chercheur associé au C.R.E.A.D.

[1] .C. Koeuvre, J. L.Kruseman, P. Mandy. De la politique des revenus à une politique de répartition, Paris, Dunod, 1976, p. 7-8.

[2] Idem, p. 9.

[3] Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, Deuxième plan quinquennal 1985-1989, Rapport

général, janvier 1985, p. 159.

**[4]** Idem, p. 159. Il faut remarquer l'apparition de l'objectif de lutte contre l'inflation qui est ici nouveau. Dans ce sens, ce rapport indique plus loin que «les ajustements nécessaires de revenus devront être planifiés en tenant compte à la fois de l'évolution générale des prix, des équilibres généraux de l'économie et des gains de productivité».

**[5]** Les entreprises publiques constituées au lendemain de l'indépendance à travers l'intégration d'unités économiques laissées vacantes par les colons ou nationalisées qui étaient chacune caractérisée par des conditions salariales très diverses.

**[6]** Ordonnance n° 73-64 du 28-12-73 portant loi de finances pour 1974, Article 28 ; «les traitements, salaires et indemnités de toute nature servis dans les sociétés nationales établissements publics, à caractère industriel et commercial et autres organismes publics à caractère économique, *sont bloqués à leur niveau actuel*, Aucun relèvement de traitement, salaire et indemnité ne pourra être opéré à compter du 1er janvier 1974 *autrement que par décret*».

**[7]** La diversité des formes de rémunération des salariés dans les différents secteurs se traduisait par des disparités entre les salaires des agents de l'administration publique et des salariés des entreprises ainsi qu'entre travailleurs de même qualification exerçant dans des entreprises différentes.

**[8]** Loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur.

**[9]** Les catégories professionnelles concernées sont 1- personnel sans qualification (auparavant touché par le salaire minimum). 2- Personnel d'aide et ouvriers spécialisés. 3- Personnel qualifié, ouvriers professionnels. - Agents techniques-Chefs d'équipes.

**[10]** On a un système de salaire minimum à «deux vitesses». Un minimum pour les non-actifs (S.N.M.G.) et un minimum pour les salariés en activité, constitué par le niveau de salaire le plus bas dans l'échelle des rémunérations (1000 DA en 1979 et 1200 DA en 1986).

**[11]** «Le seuil minimal de salaire global recouvre, pour chaque catégorie, l'ensemble des éléments composant le salaire, à l'exclusion : 1<sup>e</sup>) des prestations sociales... 2<sup>e</sup>) des primes et indemnités compensatrices, de frais réellement engagés (prime de panier, indemnité de

transport, frais de déplacement). 3<sup>e</sup>) des primes et indemnités relatives aux conditions particulières de travail (primes de nuisance, pénibilité...). 4<sup>e</sup>) portion de salaire rémunérant l'ancienneté... 5<sup>e</sup>) Heures supplémentaires... 6<sup>e</sup>) primes non forfaitaires liées aux résultats effectifs du travail (rendement individuel et collectif)... Le salaire global minimum comprend obligatoirement toutes autres primes et indemnités de toute nature...» Articles 3 et 4 du décret n° 79-301 du 31-12-79.

**[12]** «L'essence même du glissement, c'est que le taux de rémunération effectif, pour chaque unité de travail fourni, se trouve relevé par des moyens qui échappent au contrôle des procédures admises pour la fixation des taux» E. H. PHELPS Brown : «Wage Drift» *Economica* Londres, London School of Economics and political Science, Vol 8818 n° 113-116, novembre 1962, p. 340.

**[13]** On peut se poser la question de savoir pourquoi les revenus des salariés vont augmenter aussi facilement, alors que depuis le 1er janvier 1974, ils sont soumis au contrôle de l'Etat. D'abord, il faut remarquer que les différents secteurs d'activité sont soumis à des conventions collectives qui déterminent d'une part les grilles de salaire et les différentes indemnités, Or, ces dernières étant multiples et diverses d'un secteur à l'autre, et non déterminés de façon stricte, il suffit, pour les entreprises à faible capacité de rémunération, de demander l'introduction de nouvelles primes en vigueur dans les autres secteurs pour que les conditions d'une évolution positive des salaires soient réunies.

**[14]** Les employeurs sont aussi en grande partie des salariés de l'entreprise dont les rémunérations dépendent des échelles de salaires et du système indemnitaire ainsi déterminé.

**[15]** Compte tenu de la rigidité des salaires à la baisse, toute tentative d'alignement des salaires se fait sur le salaire le plus élevé dans la même catégorie. La règle, généralement admise, est qu'une fois un niveau de rémunération atteint, même individuellement, par un salarié, le salaire reste acquis définitivement.

**[16]** Pour une analyse détaillée de l'application du système salarial, se référer à notre article : «Le système de rémunération au travail dans l'entreprise restructurée in *L'entreprise restructurée de nouveaux mécanismes de gestion ?*, C.R.E.A.D, Alger, n° 12, 1987.

**[17]** Le phénomène de dérive des salaires est en général lié à l'intervention de l'Etat dans l'encadrement des



salaires. Il semble, qu'à chaque étape, il peut prendre diverses formes ; gains monétaires ou gains en nature.

**[18]** On signalera ici que les banques ont l'obligation d'avancer les salaires des travailleurs quelle que soit la situation financière de l'entreprise concernée. Nous pouvons suggérer l'idée de l'existence d'une «*monnaie-salaire*» qui a ses caractéristiques propres.

**[19]** Un autre problème peut-être posé ici. Il s'agit de celui de la technologie et du progrès technique. Beaucoup d'entreprises publiques ont des problèmes de maîtrise de leurs équipements et leurs résultats sont indépendants de leurs ressources humaines. Les capacités de paiement des entreprises sont souvent dépendantes de ces problèmes de «hasard de la technologie».

**[21]** W représente la masse salariale et Y le revenu au cours des facteurs, le rapport  $W/Y$  représente la part des salaires, S le nombre de travailleurs salariés et L le nombre total de personnes actives, le rapport  $S/L$  représente le taux de salariat.

**[22]** «Le système actuel de rémunération s'inscrit dans le cadre d'un système de planification à gestion centralisé... des ressources et de leur affectation. Aussi convient-il d'instaurer de nouvelles règles qui s'adaptent à l'objectif de l'autonomie de l'entreprise», in *Rapport général relatif à l'autonomie de l'entreprise*, p. 59.

BOUCHAMA CHOUAM<sup>[\*]</sup>

## **La régulation de l'économie algérienne : le taux d'investissement et les exportations**

Généralement, on utilise la notion de régulation pour désigner le maintien d'un ensemble d'équilibres. La régulation peut concerner la recherche par exemple d'un plein emploi en opérant des investissements dans différents domaines économiques et sociaux. La monnaie, les prix, la politique budgétaire, les salaires, ...peuvent constituer des mécanismes régulateurs. Dans une économie de marché, on peut faire appel à ces instruments pour réduire le taux d'inflation.

Le plus souvent, ces mécanismes ont pour objectif la garantie des conditions de sauvegarde et de continuité des réformes économiques et sociales en cours.

Notre axe d'analyse s'intéresse à la régulation par les investissements dans l'économie algérienne. Le problème posé est de savoir de quelle forme de régulation il s'agit. Est-ce une régulation du type de l'économie de marché, ou s'agit-il d'une autre forme de régulation qui obéit à une autre logique ? Laquelle logique est fonction de certaines contraintes objectives propres à l'économie algérienne. Est-ce que le taux d'investissement sert de régulateur à l'économie algérienne ? Est-il soumis aux déterminations traditionnelles (incitation à investir, efficacité marginale du capital, taux d'intérêt...) ? Ces questions constituent l'objet de cet article.

### **1. Le taux d'investissement dans une économie de marché (optique Keynésienne)**

L'importance des investissements dans la croissance économique capitaliste a été largement traitée dans les théories keynésienne et néo-keynésienne. Le principal objectif de toutes ces analyses théoriques était de trouver des solutions satisfaisantes au problème de la répartition optimale des investissements qui maximisera l'accroissement du revenu national à longue échéance.

Partant de la simplification qu'imposent les modèles globaux de croissance (HARROD – DOMAR) ou des analyses de J. Robinson et R. Solow pour formaliser mathématiquement la réalité économique très complexe, nous étudions ici, brièvement, le concept d'investissement dans la théorie générale de J. M. KEYNES pour mieux cerner les difficultés qui peuvent entraver la détermination exacte d'un taux d'investissement.

## 1. 1. L'investissement

Dans le chapitre VII de la théorie générale, KEYNES donne la définition suivante de l'investissement : «L'investissement net est l'adjonction nette aux équipements en capital de toute nature, compte tenu des variations de valeur, des anciens équipements qui entrent dans le calcul du revenu net. L'investissement ainsi défini, correspond, par conséquent, à l'augmentation de l'équipement en capital, que celle-ci porte sur le capital fixe, le capital circulant, ou le capital liquide ; et les principales différences entre les définitions (abstraction faite de la distinction entre investissement et investissement net) viennent du fait qu'on exclut de l'investissement une ou plusieurs de ces catégories»<sup>[1]</sup>.

De là, on comprend que pour atteindre un volume d'emploi, il faut investir. Le problème est : de quoi dépend cet investissement ? La lecture de la Théorie Générale révèle trois paramètres interdépendants, qui déterminent l'acte d'investissement :

- 1 – l'incitation à investir,
- 2 – l'efficacité marginale du capital,
- 3 – le taux d'intérêt.

L'investissement effectué induira une demande finale qui devrait satisfaire les anticipations faites par les entrepreneurs. Ceci ne se réalisera qu'*ex post*, si toutes les hypothèses du modèle keynésien sont respectées (exclusion du commerce extérieur, la constance du cadre institutionnel, l'analyse macro-économique, le raisonnement en courte période, l'Etat agent régulateur,  $I = S$  ex-post...)

## 1.2. Le taux d'intérêt

Toutes les anticipations sont faites sur la base d'un taux d'investissement qui dépend dans une large mesure de l'incitation à investir. A ce sujet, KEYNES note que : «...la faiblesse de l'incitation à investir a été de tout temps la clé du problème économique»<sup>[2]</sup>. La détermination du volume de l'investissement n'est fonction du taux d'intérêt qu'à un second niveau. Dans un système économique donné, notamment dans les économies de marché, les considérations psychologiques des entrepreneurs déterminent les flux d'investissement. Celles-ci affectent un facteur prépondérant dans la théorie keynésienne, qu'est l'efficacité marginale du capital. Certes, la problématique keynésienne ne définit le capital que d'une façon très large. Elle considère l'investissement comme tout supplément de ce capital. L'investissement n'est lié au capital que par l'intermédiaire de l'efficacité marginale du capital.

Dans le modèle global keynésien, la variable «taux d'intérêt» joue un rôle déterminant à côté de l'incitation à investir. Les deux variables agissent en fonction des anticipations à long terme de l'efficacité marginale du capital.

De plus le plein emploi recherché ne peut résulter que des dispositions des entrepreneurs. Comparativement au taux d'intérêt, l'incitation à investir constitue la variable clé de l'analyse. Même si la prédominance de l'initiative n'est pas à démontrer, KEYNES accorde une place de choix au rôle régulateur de l'Etat. Il note «... on ne peut sans inconvénient abandonner à l'initiative privée le soin de régler le flux courant de l'investissement» [31]. L'Etat, par le biais d'un apport nouveau en matière d'investissement public, complète non seulement la masse globale de l'investissement, mais oeuvre dans le sens du plein emploi. L'importance de l'investissement public peut se situer à deux niveaux :

- 1 – Il est «socialement» plus rentable pour la collectivité que l'incitation à la consommation ;
- 2 – Il permet une régulation de l'économie par le dépassement des aspects subjectifs de la détermination de l'investissement privé.

De même, la détermination du taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la politique monétaire des pouvoirs publics. La banque centrale se classe au premier rang quant à la fixation du niveau du taux d'intérêt.

L'Etat doit jouer le rôle de correcteur en utilisant ses propres moyens d'influence sur la politique. Parmi ces moyens, il y a, le budget de l'Etat, le monopole de la création monétaire, la détermination du taux d'intérêt, la politique de l'emploi, les salaires distribués, etc... L'ensemble de ces facteurs contribuent à la formation finale du volume des investissements et même, à la détermination et l'orientation du taux d'investissement.

Dès lors, on comprend mieux à quel point peut être influencé le taux d'investissement par un ensemble de variables économiques et extra-économiques, plus précisément sociologiques, tels que les comportements subjectifs des entrepreneurs. La décision d'investissement semble être le résultat d'une interaction de décisions et de comportements émanant d'agents économiques différents (publics, privés), d'objectifs hétérogènes (rentabilité sociale, rentabilité économique...) Dans ce même contexte, le taux d'intérêt constitue un moyen privilégié dont se servent les pouvoirs publics (banque centrale, trésor public) pour contrôler des situations données, entre autre le plein emploi dans le modèle keynésien.

Les principaux éléments déterminant le taux d'intérêt et qui peuvent influencer le niveau du taux d'investissement peuvent être groupés en trois grandes catégories :

- 1 – le comportement des entrepreneurs, leurs dispositions psychologiques face au motif de la préférence pour la liquidité,
- 2 – la quantité de monnaie qui dépend de la politique monétaire de l'Etat,
- 3 – le rendement escompté des capitaux investis, basé sur les anticipations des entrepreneurs.

### **1. 3. L'élément subjectif**

L'élément subjectif reste déterminant quant à la fixation du volume des investissements. Dans sa formulation mathématique, l'incitation à investir, fonction des comportements psychologiques, dépend en partie «de la courbe de la demande du capital et en partie du taux d'intérêt». Dans le modèle keynésien, le raisonnement porte uniquement sur le court terme. La détermination du niveau de l'investissement comme faisant partie de la relation fonctionnelle  $I = F(R)$ , où (I) représente l'investissement et (R) le taux d'intérêt, n'a que peu d'importance. Comme nous venons de le voir, le même taux d'intérêt fait l'objet d'une détermination indépendante. Il est beaucoup plus tributaire des comportements de la banque centrale et de l'offre de monnaie.

La fixation du degré de l'efficacité marginale du capital pour la période en cours dépend, comme le note KEYNES «... de celles des efficacités marginales des catégories de biens capitaux qui, au cours de la phase antérieure ont le plus contribué à l'essor de l'investissement nouveau»<sup>[4]</sup>. Donc, l'efficacité même dépendra des comportements, ou des prévisions optimistes ou pessimistes des entrepreneurs en matière d'éventuelles dépenses des consommateurs.

L'acte de l'investissement est subordonné aux anticipations des recettes futures. Mis à part, le montant du salaire nominal, d'après, KEYNES «le salaire nominal de l'unité de travail»<sup>[5]</sup> les investisseurs ne connaissent ni les prix des biens, ni les quantités qui se formeront à la suite de l'opération d'investissement.

On remarque que le moteur de tout le système économique est l'investissement, qui par l'intermédiaire du jeu du multiplicateur, basé sur la propension marginale à consommer (c) supposée stable à court terme, détermine l'augmentation du revenu global (y) qui entraînera une augmentation de la demande de consommation C, donc celle de la production et puis de l'emploi. C'est le but recherché par KEYNES. A partir du moment où l'opération d'investissement est entamée, le système dans son ensemble fonctionne selon le schéma causal établi par KEYNES. L'investissement restera l'élément essentiel qui déterminera le volume de revenu global par le jeu du multiplicateur où  $Y = 1/(1-c) I$ .

L'égalisation  $I = S$  n'interviendra que «ex-post», naissant elle-même du schéma causal de tout le système.

L'investissement dans l'analyse keynésienne est fondé, essentiellement, sur les différents comportements des entrepreneurs et des pouvoirs publics. L'acte d'investissement qu'entreprend chaque agent économique, dépend des anticipations basées sur l'estimation du futur, donc d'une éventuelle demande qui déclenchera l'opération d'investissement. Cette dernière n'est tributaire qu'en partie du taux d'intérêt, qui est lui-même le résultat d'une politique monétaire arrêtée par les pouvoirs publics.

Si, mathématiquement, la formalisation du modèle keynésien est presque parfaite, il n'en reste pas moins que plusieurs remarques et critiques ont été émises à ce sujet. D'autres modèles (HARROD-DOMAR) ont été élaborés dans le but d'une amélioration du schéma causal keynésien de base. Mais les interprétations économiques et les analyses des déséquilibres ne sont pas toujours convaincantes. Outre les phénomènes saisissables au niveau macro-économique, il en existe d'autres beaucoup plus pertinents sur le plan de l'analyse des déséquilibres, mais au niveau micro-économique (entreprise, unité, atelier,...), ils émanent d'agents économiques différents évoluant dans un cadre économique et social complexe. Certains phénomènes sont d'ordre subjectif, tels que les comportements des entrepreneurs face à l'acte d'investissement, ou des ménages face à une opération de consommation. Les mêmes phénomènes peuvent relever d'un «esprit animal» comme l'a noté KEYNES dans la Théorie Générale. En matière de régulation, que ce soit en économie centralisée ou en économie de marché, par le taux d'investissement, la théorie économique doit chercher, plutôt à mesurer l'impact respectif des différentes influences de comportement et autres, sur la répartition des investissements entre les différentes branches de l'économie.

## **2. Le taux d'investissement peut-il être considéré comme un mécanisme de régulation dans l'économie algérienne ?**

### **2. 1. Comment se pose le problème ?**

Peut-il exister une relation entre ce que nous venons d'exposer à propos de la détermination du volume de l'investissement dans une économie de marché et les mécanismes de détermination du taux d'investissement dans l'économie algérienne ? Dans le premier type d'économie, les principaux déterminants du taux d'investissement, sont comme nous l'avons déjà noté :

- 1 – l'incitation à investir,
- 2 – l'efficacité marginale du capital,
- 3 – le taux d'intérêt.

Est-ce que ces mécanismes peuvent jouer le même rôle dans l'économie algérienne ? Le volume de l'investissement n'est-il pas lié à des déterminants autres que ceux cités ci-dessus ?

Peut-on parler de la prépondérance de l'élément psychologique dans la fixation du volume de l'investissement ? Est-ce que c'est le taux d'investissement qui est le régulateur de l'économie algérienne, ou peut-il être lié dans son financement à un autre facteur ? Ce sont autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Il est à rappeler que le taux d'investissement par l'autofinancement était très faible, et souvent inexistant dans la plupart des grandes entreprises industrielles hors hydrocarbures. Les investissements sont

généralement financés par des crédits à long terme et par des subventions répétées de l'Etat.

Le financement automatique par des ressources de l'Etat dirigé vers l'appareil de production et l'appareil administratif n'a guère favorisé la distinction entre l'acte productif et l'acte de service public.

Ainsi, dans les principes, l'investissement de l'entreprise se réalise à crédit et celui que réalisent les différentes administrations est pris en charge budgétairement ; dans la pratique, il n'y a pas eu une grande différence, puisque les entreprises publiques n'ont remboursé qu'une partie des crédits accordés par la Banque Algérienne de Développement (B.A.D.) qui n'a elle-même pas pu rembourser le Trésor Public. Directement et indirectement, c'est le Trésor Public qui a financé l'essentiel des investissements[6]. Le taux d'investissement et les modalités de remboursement des crédits accordés ne constituaient que des procédures administratives de routine. Ces mécanismes ne limitent en aucun cas «la soif» de l'investissement de l'entreprise publique, laquelle soif a été favorisée par la disponibilité des ressources financières durant plus d'une décennie (1973/1985).

Durant cette même période, le taux d'investissement n'a pas connu de limite liée à la rareté des moyens de paiements extérieurs pour son financement.

L'expérience algérienne nous a enseigné que rares sont les investissements qui ont été stoppés pour un motif de dépassement du coût initialement prévu. Quelle que soit la durée du projet, l'opération d'investissement entamée peut ne pas s'achever pour d'autres raisons, mais rarement la contrainte financière en sera la cause principale. La priorité absolue a été accordée à l'investissement, plus précisément à «l'investissement d'industrialisation». L'entreprise concernée ne s'imposait aucune limite quant au respect de dépassement des prévisions des dépenses d'investissement.

Dans le cas contraire d'une réduction des dépenses d'investissement, on assiste à l'élargissement des disponibilités financières, soit par une exportation à outrance, soit par un endettement extérieur, ...ou par la création monétaire. Comme le note J. KORNAÏ : «En économie socialiste, l'offre de monnaie ne limite pas et ne régule pas l'expansion réelle. La demande croissante de monnaie créée par l'expansion réelle est satisfaite sans résistance par la croissance de l'offre de monnaie»[7].

L'analyse macro-économique keynésienne, que nous avons exposée, fonde la décision d'investissement en économie de marché sur un ensemble de facteurs économiques (politique monétaire...) et sociologiques, dont le comportement des entrepreneurs face à l'acte d'investissement, qui constitue la principale cause d'incitation à investir, n'est peut-être pas nécessaire dans une économie qui fonde le financement de ses investissements sur les exportations d'une seule matière non-renouvelable et les emprunts extérieurs. Ainsi, les investissements sont financés par les exportations d'une matière

première (hydrocarbures), dont la mise en valeur exige de plus en plus des investissements «lourds».

La décision d'investissement est donc liée davantage à la demande du marché extérieur. L'environnement dans lequel doit s'opérer l'investissement est garanti par l'Etat. A ce sujet, comme le note J. KORNAÏ «En économie socialiste, il n'est pas nécessaire de créer une ambiance optimiste, celle-ci est assurée automatiquement. L'investissement est garanti sans risque. Par conséquent, aucune prudence ne retient l'initiateur d'une action d'investissement pour réaliser ses ambitions expansionnistes»<sup>[8]</sup>.

Qu'en est-il en Algérie où l'essentiel des investissements a été pris en charge par l'Etat ?

## 2. 2. Le constat

Dans l'économie algérienne, le secteur de l'industrie, issu initialement du modèle des industries industrialisantes, s'est caractérisé par l'engagement d'une masse considérable d'investissements. La part de cette catégorie d'investissement (accumulation brute des fonds fixes ABFF ou FBCF + variation des stocks), et plus particulièrement durant la décennie (1967-1978), dans le P.I.B était importante. Les différents plans (67/69, 70/73, 74/77) ont conféré une priorité absolue aux investissements dans les industries «de base» (I.S.M.M.E) et aux activités liées au développement des hydrocarbures comme source privilégiée pour le financement de l'industrialisation.

Pour l'ensemble de la période (67/77), les investissements prévus pour l'industrie s'élevaient à 65 800 millions de DA, soit un peu plus du quart de la masse des investissements prévus pour l'économie toute entière. Dans le même cadre, les hydrocarbures et les industries de base se réservaient la plus grande tranche des investissements ; soit 110 milliards de DA sur un total de 248 milliards de DA. Cette brève présentation confirme le choix du modèle des industries industrialisantes. Les investissements ont été engagés dans des créneaux de production, dont on espérait garantir des taux de croissance annuels qui aboutiraient, à long terme à un optimum de croissance économique.

Le critère même de la répartition des investissements, entre les différentes branches de l'économie, n'avait pas, pour objectif principal, la rentabilité économique immédiate, ni même la réalisation d'un fort taux de croissance du revenu national à court terme. L'industrialisation préconisait l'intégration industrielle et le développement des relations économiques entre les différentes branches.

L'économie centralement planifiée réserve une part considérable au développement du département 1, autrement dit au secteur de production des moyens de production. Cette conception a été fondée sur la règle : plus rapide sera le taux de croissance du revenu national et plus grande sera la croissance à long terme. Dans ce cas, la consommation ne pourra jamais se situer à un niveau satisfaisant, si



## Cahiers du CREAD

la plupart des dépenses d'investissement vont à l'industrie de base et d'intégration (hydrocarbures + I.S.M.M.E.)

Tableau n° 1  
Programmes d'investissement (en millions de DA)

Prévisions et Activités réalisables	1967-1969				1970-1973				1974-1977			
	Prévu		Réalisé		Prévu		Réalisé		Prévu		Réalisé	
	Valeur	en %	Valeur	en %	Valeur	en %	Valeur	en %	Valeur	en %	Valeur	en %
Hydrocarbures	2300	42,59	2500	51,12	4600	37,09	9800	47,07	19500	40,62	36000	48,55
Indus. de base	2200	40,74	1580	32,31	5200	41,93	7520	36,11	21900	45,62	28460	38,38
Indus. de transf.	500	9,25	370	7,56	1200	9,67	1320	6,34	4000	8,33	5070	6,84
Mines et énergie	400	7,40	440	8,99	1400	11,29	2180	10,47	2600	5,41	4620	6,23
		<u>100</u>		<u>100</u>		<u>100</u>		<u>100</u>		<u>100</u>		<u>100</u>

Source : Synthèse de bilan économique et social, séries statistiques O.N.S.

Comme dans les pays à économie centralement planifiée, la planification algérienne a mis l'accent sur les rythmes de croissance rapide. Elle devait opérer des choix entre la satisfaction des besoins immédiats de la consommation, ou le développement de celle-ci sur la base de l'accumulation que réalisera «l'industrie de base et d'intégration».

Cette règle de conduite implique, nécessairement, le sacrifice d'une part des dépenses réservées à la consommation car  $Y = C + I$ , une amplification de l'un des deux composants, soit C soit I, va à l'encontre de l'un des deux. Même si l'on accepte le choix de l'investissement dans l'industrie de base, même si le rythme de croissance de l'industrie est élevé, la réalisation d'un fond de consommation n'est pas chose acquise à long terme. Car une autre série de problèmes peut intervenir dans la détermination de taux de croissance du revenu national :

- \_ l'apport du commerce extérieur et l'élasticité des prix des produits exportés ;
- la maîtrise des procès de production importés dans l'industrie et autres
- la gestion technique et administrative des structures de production ;
- la qualification de la main d'oeuvre liée au système de la formation ;
- l'adaptation des travailleurs agricoles au travail industriel...

### **2. 3. Le taux d'investissement entre 1967 et 1978**

Le taux des investissements «productifs» constitue l'élément essentiel qui définit à la fois le degré de décalage entre l'investissement et la consommation, ainsi que le rythme de croissance du revenu national. L'examen de l'échantillon pris du tableau n° 1, explique clairement le décalage en matière de répartition des dépenses d'investissements entre les «industries de base et d'intégration» et les industries de transformation qui regroupent généralement, la chimie légère, matériaux de construction, la céramique et les verres, l'industrie alimentaire, les textiles, le cuir, le bois et les papiers,...

Tableau n° 2 : Répartition des investissements industriels (en millions de DA)

	67/69		70/73		74/77	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
indus. de base + hydro. en %	4500 83,33	4080 83,43	9800 89,02	17.320 83,12	41.400 86,24	74.460 86,93
indus. de transfor. en %	500 9,25	370 7,56	1200 9,67	1320 6,34	4000 8,33	5070 6,83

N.B. Nous excluons de ce tableau les dépenses d'investissement dans l'agriculture.

Le déséquilibre de répartition des investissements n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat des politiques de développement inspirées des travaux de certains économistes dont G. FELDMAN et G. D. DE BERNIS, sur les chaînons conducteurs et les industries industrialisantes. Les modèles préconisés reposent sur certains paramètres essentiels :

- 1 – la priorité absolue accordée à l'accumulation du capital dans le secteur des industries et plus précisément l'industrie lourde ;
- 2 – l'agriculture est reléguée au second rang ;
- 3 – inévitablement, le résultat auquel aboutit cette stratégie sera la faiblesse de la production des biens de consommation à court terme, dans l'espoir de la rattraper à long terme par la rapidité du rythme de croissance de la production de l'industrie de base.

Les industries industrialisantes (industries sidérurgique, mécanique, métallique et électrique (I.S.M.M.E. + les hydrocarbures) doivent avoir un ensemble d'effets d'entraînement sur toute la société. Industries de grande dimension, la dépense d'investissement par unité de capacité productive est énorme, en plus du coût d'entretien, de fonctionnement et de gestion. L'appel à l'utilisation des techniques modernes en plus du problème d'emploi de main d'oeuvre qualifiée rare, et peu créatrices de postes de travail caractérise ce type d'industries par des investissements hautement «capitalistiques». Concrètement, ceci s'est traduit par un très fort taux d'investissement, durant toute la décennie 1967-1978, et même au-delà de cette période, même si c'est dans des proportions relativement moins importantes que par le passé comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3 : Indicateurs de croissance en % sur la base de prix constants 1980

Indicateurs \ Années	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	
Taux de croissance	-19,5	38	1,1	3,5	-8,4	5,3	8,2	5,4	7,3	1,9	10,2	7,6	1,2	10,3	9	7,6	8,5	8,9	16,7	1,6	-5,3	5,0	
P.I.B																							
I/P.I.B en %	29,3	24,4	18,6	18,8	14,8	19,9	25,3	29,8	36	36,3	40,2	44,5	45,3	50,2	46,3	51	52,6	42,3	39	36,9	36,9	37,7	
C/P.I.B en %	69,1	84,1	82,1	82,1	82,9	76,7	74,0	73,1	70,8	72,9	68	69,3	52,4	62,4	60,4	61,6	62,5	59,1	56,7	59,1	61	60	

2) Sources : 1) FMI/IFS P.F 189 annuaire 1986. (entre 1962-82)

Algérie en quelques chiffres, séries statistiques O.N.S.

Le taux d'investissement pratiqué reprend plus ou moins le schéma de l'accumulation de l'économie centralement planifiée (pratiquée en Pologne, en U.R.S.S). Les dépenses d'investissement mises en oeuvre ont pour objectif premier d'investissement des ressources productives sur le plan quantitatif, dans l'espoir de réaliser une croissance économique apte à dégager un fond de consommation adéquat, et une occupation de la population active plus ou moins

pleine. Il est erroné de conclure que dans l'économie algérienne, l'accumulation prévue sur la base d'un fort taux d'investissement préétabli a été réalisée. Le bilan économique et social de la décennie 67/78 conclut que l'entreprise industrielle a consommé du capital, sans pouvoir créer les bases de sa reproduction. Dans la plupart des entreprises publiques industrielles, le degré d'utilisation des capacités productives, était insuffisant, voire même trop bas (entre 30 et 60 %).

D'autre part, le degré d'ouverture sur le marché extérieur constituait la seule solution pour pallier un certain nombre de failles enregistrées tant sur le plan de la valorisation du capital que sur le plan de la consommation.

Certes, le fort investissement a été le conducteur du rythme d'augmentation du revenu national, en même temps il a joué le rôle régulateur en matière de répartition entre consommation et investissement, mais il n'a pas réalisé l'effet escompté de l'industrialisation.

## **2. 4. Les sources de financement du taux d'investissement**

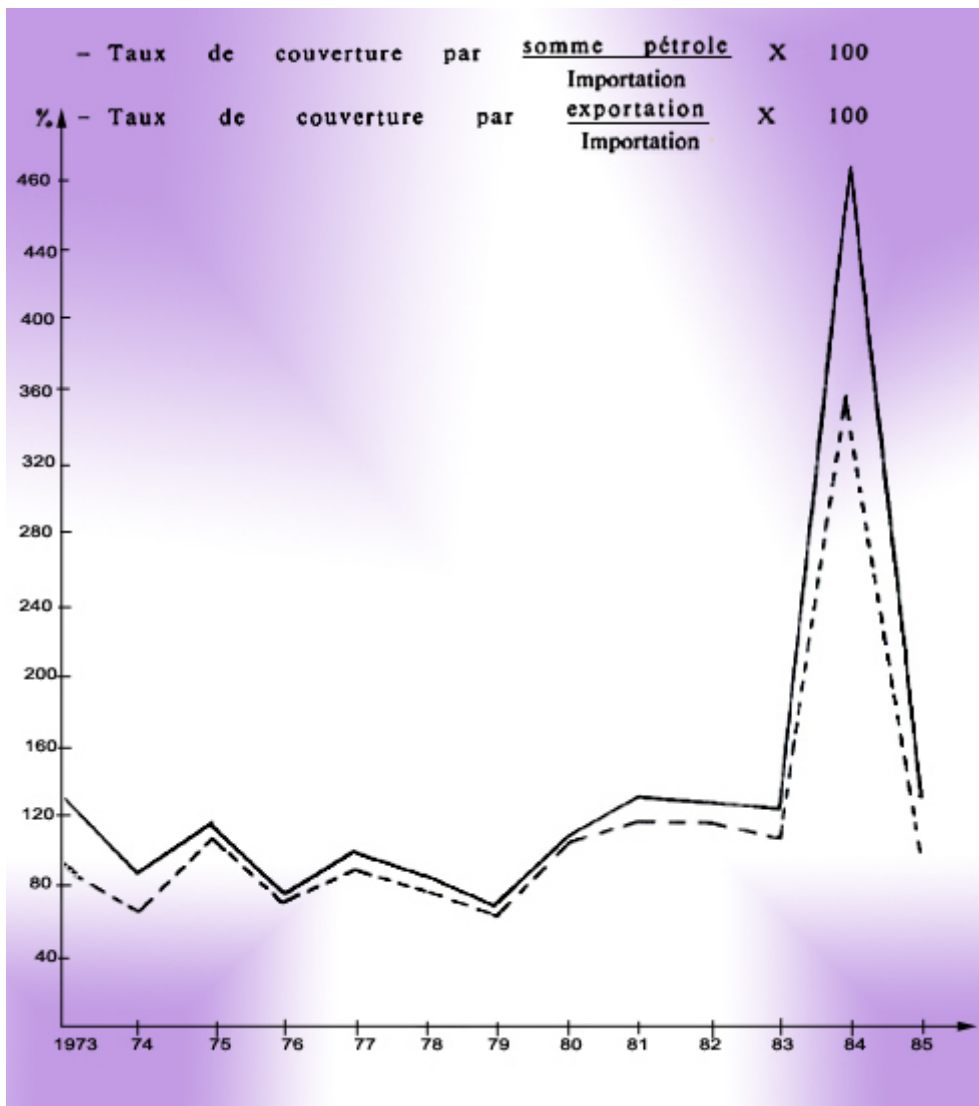
### **2. 4. 1. Les hydrocarbures, mécanisme de régulation**

La flexibilité des prix de certains produits d'exportation, et plus particulièrement l'augmentation sensible des recettes des hydrocarbures durant la décennie (67/78), ont garanti un niveau élevé du taux d'investissement. La part des exportations des hydrocarbures, dans le total des exportations, est passée de 70 % entre 1967-1969 à 83,32 % entre 1970-1973, et atteint le niveau record de 95,12 % entre 1974-1977. A titre d'exemple, avec le boom pétrolier de 1973, le deuxième plan quadriennal a connu deux réajustements. Fixé à 50 Milliards de DA, le montant des dépenses est passé à 85 milliards de DA., pour se situer à un niveau de 110 milliards de DA pour l'ensemble des programmes d'investissements. La même tendance caractérise la décennie 1978-1987. La part des exportations des hydrocarbures dans la somme globale des exportations est passée de 96,2 % en 1978 à 98 % en 1986.

Tableau n° 4

Années	Recettes des exp. en millions DA	Croissance annuelle des recettes exp. en %	Part des hydrocarb. dans l'ensemble des exp. (en %)	Indice de croissance des exp. d'hydrocarb. base 100 = 1963
1963	2168		57,9	100
1964	1933	- 10,3	53,9	89,16
1965	1690	- 12,58	53,7	77,95
1966	1819	+ 07,63	59,3	83,90
1967	2605	+ 43,21	72,9	120,15
1968	2909	+ 11,66	71,0	134,17
1969	2979	+ 02,40	70,0	137,40
1970	3505	+ 20,48	70,4	161,66
1971	3149	- 10,16	74,8	145,24
1972	4816	+ 52,93	82,3	222,14
1973	6206	+ 28,86	83,0	286,07
1974*	18.261*	+ 194,24*	93,2*	842,29
1975	17.273	- 05,42	93,1	796,72
1976	21.097	+ 22,13	95,0	973,10
1977	24.391	+ 15,61	96,2	1125,04
1978	24.082	- 01,27	96,2	1110,79
1979	35.578	+ 47,73	97,4	1641,05
1980	52.400	+ 47,28	98,05	2416,97
1981	62.837	+ 19,91	98,15	2898,38
1982	60.478	- 0,6	98,20	2789,75
1983	60.722	+ 0,40	98,52	2800,83
1984	63.758	+ 4,99	97,70	2940,86
1985	64.564	+ 1,26	98,04	2978,04
1986	36.896	- 45,86	97,47	1701,84

Graphique n° 1



A partir du plan triennal (1967/1969) les hydrocarbures occupaient la place du premier produit d'exportation destiné au financement de l'industrialisation à outrance lancée durant la même période. En prix courants, les exportations ont évolué aussi : (en milliards de DA).

1967	1977	1978	1979
3,9	26,3	26,1	36,8

avec un taux nominal de croissance annuelle de l'ordre de 21 % entre 1967 et 1977 et 18,5 % entre 1967 et 1978 et de 20,6 % entre 1967 et 1979. A lui seul, le secteur des hydrocarbures intervenait pour 67 % dans la valeur globale des exportations en 1967, pour 93 % en 1977 et pour 92,3 % en 1978. Les chiffres records de 1977 et de 1978 sont étroitement liés aux répercussions et à l'élasticité (augmentation) du prix ainsi qu'au volume des exportations des hydrocarbures.

#### 2. 4. 2. L'endettement extérieur

Les hydrocarbures ne constituent pas la seule source de financement des dépenses d'investissement. L'endettement extérieur constitue un complément de première importance, en matière de garantie et de continuité de financement du fort taux d'investissement retenu par les plans algériens. L'endettement a été rendu possible, grâce à la stabilité des structures politiques du pouvoir, et plus particulièrement, à l'existence d'un important potentiel de ressources en hydrocarbures, surtout de gaz.

Tableau n° 5

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
1) Taux de couverture des imp. par les exp.	123,05	84,42	116,48	78,14	98,51	83,46	72,84
2) Taux de couverture des imp. par les seules exp. d'hydroc.	88,47	68,06	106,04	71,40	89,75	78,09	67,43

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	73-86
1) Taux de couverture	113,66	128,12	127,12	122,22	461,16	124,40	85,02	172
2) Taux de couverture par somme des export.	104,08	116,81	115,22	100,15	347,3	89,33	82,87	111

1) taux de couverture =  $\frac{\text{Exportation FOB}}{\text{importation CAF}} \times 100$

2) taux de couverture par les exportations de pétrole =  $\frac{\text{exportations pétrole FOB}}{100 \text{ importation CAF}} \times 100$

N.B 1986 Importation de marchandises en prix courants.

La solvabilité de l'économie, bâtie sur les recettes des hydrocarbures, a permis l'importation massive de biens d'équipement, de matières premières pour l'industrie, et même des produits de large consommation.

Complément temporaire ou de conjoncture, à côté des autres recettes d'exportation, en matière de financement des dépenses d'investissement, on constate que durant la décennie (1967-1978), le volume de la dette s'est accru d'une manière substantielle. De 4.788,9 millions de dollars en 1973, il passait à 9.003,1 millions de dollars en 1975, pour atteindre un peu plus de 11.200 millions de dollars en 1978 (soit 56 milliards de DA)[\[6\]](#).

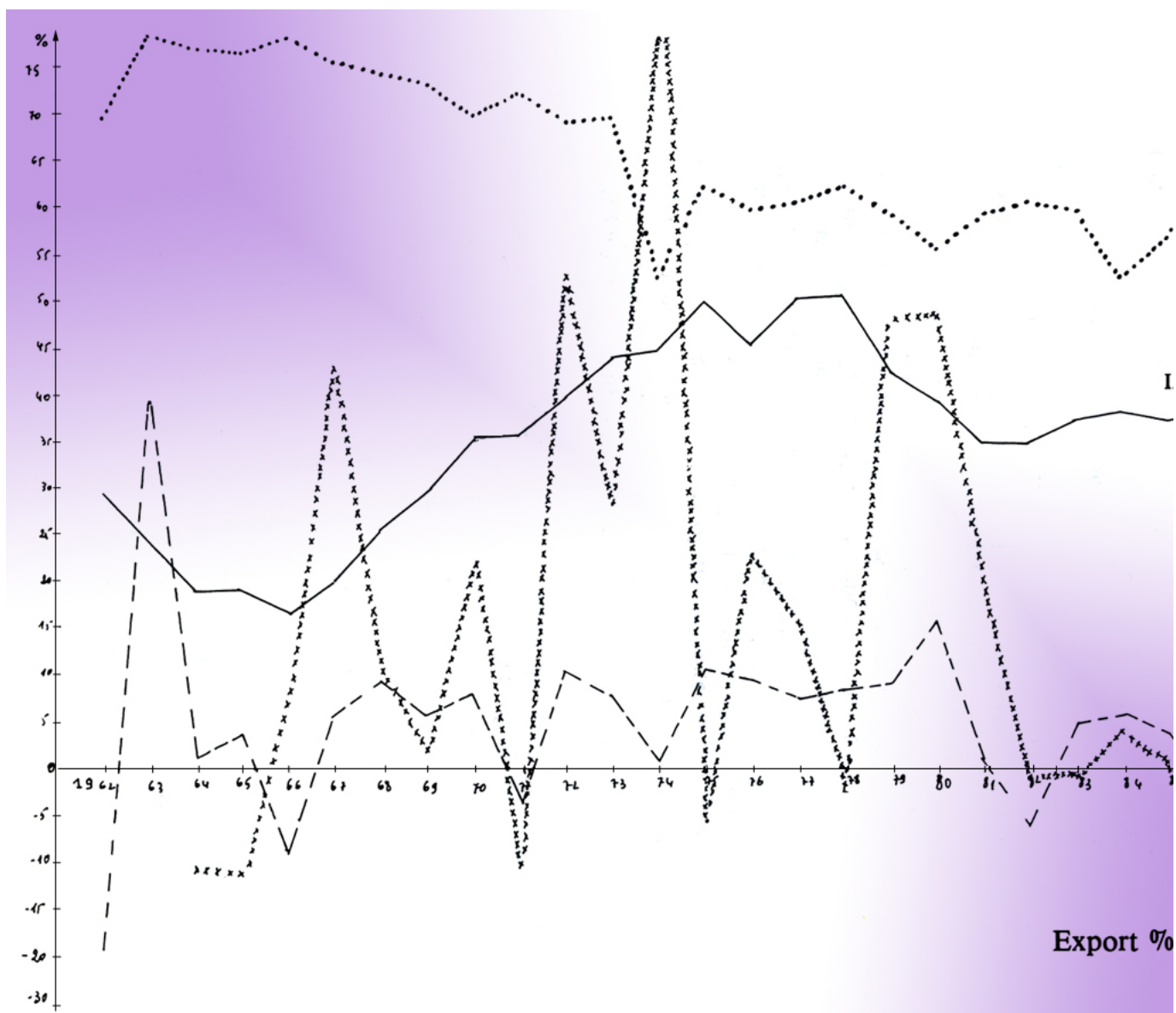
En plus de sa dépendance financière vis-à-vis des exportations des hydrocarbures, le taux d'investissement se trouve lié à un autre facteur, celui des liquidités extérieures. Le niveau élevé du taux a été le résultat de la flambée des prix des hydrocarbures notamment en 1973.



Ce taux connaît une révision vers la baisse depuis le fléchissement des prix du baril de pétrole à partir de l'année 1982 où le prix à l'exportation est passée de l'indice 106,6 à 96,4 en 1983 à 82,1 en 1985 et 1986.

L'économie algérienne se trouve tributaire, pour le financement de ses investissements industriels, du marché extérieur. Il appartient à la mono-exportation limitée aux hydrocarbures d'assurer la couverture des importations de biens d'équipement nécessaires au fonctionnement du modèle de base choisi (industries-industrialisantes).

Graphique n° 2



En matière d'exportation, notamment après le relèvement des prix du pétrole en 1973-1974 et en 1979-1980 (environ 42 dollars le baril), les hydrocarbures ont considérablement augmenté les ressources en devises. Ceci a été un facteur déterminant dans la croissance de la production intérieure brute à prix courants (voir graphique n° 2)

## 2. 5. La variation du taux d'investissement

Le graphique n° 2 permet de souligner les évolutions suivantes :

1 – L'évolution du taux d'investissement a connu plusieurs variations  
1962-1966 : une baisse importante de 30 % à 16 %. Ceci s'explique par le rapatriement d'une grande partie du capital étranger vers la métropole (France) à la veille de l'indépendance.

1967-1975 : une forte augmentation, le taux passant de 15 % en 1966 à plus de 50 % en 1975. Cette ascension s'explique par la concrétisation du choix du modèle de développement basé sur l'industrie-industrialisante caractérisée par un effort soutenu d'investissement capitalistique. Le niveau élevé du taux d'investissement a été permis grâce aux recettes d'exportation des hydrocarbures. L'année 1975 a enregistré le plus haut niveau des recettes jamais atteint auparavant.

1976-1978 : Il y a une fluctuation accompagnée par une baisse, due à une nette baisse des recettes des exportations.

1978-1981 : le taux d'investissement a enregistré une baisse, liée à l'évolution du taux d'exportation avec un décalage d'une année.

1981-1985 : une légère reprise dans le sens de la croissance.

2 – Les tendances du taux de consommation ont été fonction de l'évolution du taux d'investissement. Logiquement, le taux de consommation (consommation / P.I.B.) a connu des variations inverses à celles du taux d'investissement (investissement / P.I.B.).

3 – Il semble qu'il y ait une concordance importante entre les recettes d'exportation des hydrocarbures et le taux des investissements.

Le graphique n° 2 montre qu'il y a un réajustement du taux d'investissement par rapport à l'évolution des exportations, avec un décalage d'une année.

4 – Enfin, on peut dire que les facteurs explicatifs du taux élevé sont liés au choix du modèle de développement, mais des contraintes objectives ne permettent pas à ce taux de se maintenir toujours à un niveau très élevé.

## **2. 6. Les tendances actuelles du taux d'investissement**

Pour préserver un niveau élevé du taux d'investissement, fixé préalablement par le centre, l'économie algérienne se tournait exclusivement vers le marché extérieur (fonction financière des exportations des hydrocarbures et autres, plus l'endettement extérieur)

A partir de 1983, certaines difficultés ont commencé à apparaître. Le prix du pétrole a chuté brutalement, de 42 dollars, il baissa à 12 dollars en 1986 ; en plus une nouvelle stratégie fut adoptée par l'O.P.E.P. sur le plafonnement de la production quotidienne de pétrole. La défaillance de l'appareil productif en matière de valorisation des dépenses d'investissement n'a fait qu'aggraver la situation. Ces problèmes ont incité le planificateur algérien à reconsidérer sa stratégie de répartition des investissements.

Nombreuses sont les réformes adoptées durant la seconde décennie de planification. De l'étape d'intensification des dépenses d'investissement (1967/1978), on passa à une recherche d'une meilleure utilisation des capacités existantes de l'appareil productif. Ceci a été accompagné par l'adoption de certaines mesures concernant le fonctionnement de l'économie (statut général du travailleur, réorganisation organique et financière des entreprises, autonomie de l'entreprise, ...) Ces mesures n'impliquent en aucune manière le renversement absolu de la tendance d'industrialisation.

La concentration des investissements dans les hydrocarbures et les I.S.M.M.E. reste toujours forte malgré une légère baisse du taux d'investissement par rapport aux plans précédents (1967/1977).

Programmes d'investiss. des 2 plans quinquennaux 80 / 84. 85 / 89	1980-1984		1985-1989	
	Valeur	en %	Valeur	en %
Activités :				
Agriculture	20	4,99	30	5,45
Hydraulique	23	5,74	41	7,45
Pêche	0,9	0,24	1	0,1818
Forêts	3,2	0,79	7	1,27
Sous total.	47,1	11,77	79	12,72
Hydrocarbures	63,2	15,77	39,8	7,23
Electricité	14,5	3,61	28,3	5,14
Pétrochimie	3	0,74	11,1	2,01
Mines	2,5	0,62	3	0,54
Sidérurgie	14	3,49	18	3,27
Construction mécaniq. élect.	17	4,24	26,6	4,83
Autres industries	40,7	10,15	47,4	8,61
Total industries	159,9	38,86	174,2	31,67
Moyens de réalisations	20	4,99	19	3,45
Moyens de transports	12,5	3,12	15	2,72
Stockage et distribution	13	3,24	15,85	2,88
Postes et télécommunicat.	6	1,49	8	1,45
Infrastr. économiques	5	1,24	45,5	8,27
Habitat	60	14,97	76	13,81
Education et formation	42,2	10,53	45	8,18
Santé	7	1,74	8	1,45
Autres infrastr. sociales	9	2,24	20,45	3,71
Equipements collectifs	9,6	2,39	44	8
Total général	400,6	100 %	550	100 %

La tendance générale des deux plans quinquennaux va dans le même sens que les précédents plans. Ceci confirme le choix du modèle de croissance économique basé sur l'industrie lourde. Théoriquement, une économie basée sur ce choix devrait nécessairement aboutir à une croissance rapide des industries de base. Au contraire, dans le cas algérien, ceci a provoqué des distorsions économiques et sociales structurelles, telles que les pressions sur plusieurs produits de consommations, sur le logement...

La règle de répartition des dépenses d'investissement adoptée dans la décennie précédente continue d'être appliquée :

Tableau n° 6

Périodes	67/69	70/73	74/77	79	84	80-84*	85-89*
Taux d'investis- sment en %	18,4	36,4	52	49,7	47,8	48,6*	>40*

\* Prévu

L'effort d'industrialisation reste néanmoins soutenu, quant à la lecture des différents taux d'investissement. La politique économique algérienne est «condamnée» à maintenir un niveau élevé du taux d'investissement pour entretenir et garantir la continuité des procès de production mis en place,... pour que le processus d'industrialisation «puisse» avoir les effets escomptés sur la consommation et l'emploi. Le rapport général du deuxième plan quinquennal (1985-1989) souligne clairement la poursuite du choix opéré durant la décennie écoulée : «... le taux d'accumulation (I/PIB) restera tout au long de la période autour de 40 %. La poursuite de l'effort d'accumulation est indispensable pour maintenir la dynamique du développement et répondre à moyen et long terme aux objectifs de satisfaction des besoins de la nation». En même temps, il reconnaît la défaillance du processus d'industrialisation en matière de satisfaction des besoins de consommation escomptée, à partir du bilan de la décennie passée. En outre, il souligne l'impossibilité de combler le vide par les importations, car ces dernières sont fonction du rôle financier des exportations (ou mono-exportations d'hydrocarbures) dont le marché extérieur enregistré un recul net...» ... l'évolution de la consommation et de l'investissement implique une expansion soutenue de la production nationale, qui devra croître hors hydrocarbures, à un rythme supérieur à 7,5 % pour atténuer les tensions prévisibles sur l'offre de biens et services, compte tenu des possibilités limitées d'ajustement par les importations».

Les mesures de relance vont inévitablement exiger des dépenses d'investissement supplémentaires qui auront pour mission l'amélioration de la capacité productive, soit en procédant à des investissements d'extension par l'implantation de nouvelles usines, soit par la rentabilisation de l'actuel appareil productif par des mesures de réorganisation (prix, salaire, circuit de distribution, décisions de planification décentralisée,...) Quelle que soit l'ampleur de la mesure prise, elle exigera des dépenses d'investissement supplémentaires.

## **2. 7. Les facteurs ayant influencé le taux d'investissement**

Le taux d'investissement a été d'une manière générale très élevé. La part de l'investissement dans la production intérieure brute était de plus de 35 % pour la période allant de 1962 à 1986. Ce choix s'est fait certainement au détriment de la consommation individuelle et collective.

Mais d'autres facteurs ont fortement influencé le niveau de ce taux qui de toute façon ne peut pas se maintenir à un niveau élevé à long terme, compte tenu des nombreuses contraintes, puisqu'il est passé de 52 % en 1978 à 36 % en 1982 pour se stabiliser autour de 38 % entre 1983 et 1986. Parmi ces facteurs, on peut noter :

1 – Le niveau élevé de l'endettement et de son remboursement :

Le service de la dette était de l'ordre de 5,7 % en 1967, et il a atteint en 1982 37 % et 35 % en 1985. Ces chiffres montrent simplement que les ressources provenant des exportations servent de plus en plus à payer les dettes extérieures ; ce qui n'autorise pas le maintien d'un taux élevé d'investissement ; surtout quand celui-ci est opéré en grande partie par l'intermédiaire des importations d'équipements.

## 2 – La croissance des besoins de consommation :

L'industrie nationale ne pouvant pas satisfaire la demande formulée en biens de consommation qui a connu une forte croissance (due essentiellement à une forte croissance démographique), l'économie se trouve obligée de réserver une part de plus en plus grande des ressources d'exportation à l'importation de biens de consommation courante dont les biens alimentaires.

## 3 – La faiblesse des ressources financières créées par les entreprises nationales :

Compte tenu des précédents facteurs (service de la dette et accroissement de la demande de consommation et d'équipement), pour que le taux d'investissement soit maintenu à un niveau élevé, il aurait fallu que les entreprises nationales produisent elles-mêmes des surplus financiers importants. Or, la multiplication des créances inter-entreprises non-recouvrées, le recours répété à la pratique du découvert bancaire pour le financement des investissements, et souvent le financement des opérations courantes, l'accroissement des coûts liés à la faible utilisation des capacités productives et à la mauvaise gestion, l'absence de fonds de roulement... sont autant d'indicateurs qui ne favorisent guère le dégagement de surplus financiers par les entreprises publiques. Ils impliquent inévitablement la faiblesse des capacités financières d'auto-financement, la réduction des recettes fiscales de l'Etat liées à l'activité de l'entreprise,... et relancent dans une certaine mesure le processus de la création monétaire pour faire face aux contraintes de financement des cycles d'investissement et d'exploitation.

## 4 – Les capacités de réalisation des investissements ne sont pas très élevées :

Les entreprises n'ont pas encore acquis des capacités de réalisation élevées, et de ce fait, elles avaient accumulé des restes à réaliser (R.A.R) pouvant générer un processus cumulatif d'inflation. Dans ce cadre, on note qu'il n'est pas raisonnable d'inscrire à l'actif des entreprises de nouveaux investissements, quand elles n'ont pas réalisé les anciens et n'ont pas encore maîtrisé la production émanant des projets réalisés.

Ces facteurs sont différents de ceux qui déterminent ou qui influencent le taux d'investissement dans une économie de marché, à savoir le taux d'intérêt, l'efficacité marginale du capital ou l'incitation à investir qui est fonction des comportements des entrepreneurs. En Algérie le taux d'investissement en tant que mécanisme de régulation se trouve

lui-même régulé par le taux d'exportation, notamment la capacité mono-exportatrice des hydrocarbures. Dans ces conditions, le taux d'investissement obéit à une logique propre au fonctionnement de l'économie algérienne, et l'action sur ce taux doit se faire dans des domaines bien précis.

Les quelques facteurs cités ci-dessus, montrent aussi qu'un pays, basant son industrialisation essentiellement sur les exportations des hydrocarbures et les possibilités d'emprunts extérieurs qu'elles permettent, ne peut se permettre de maintenir un taux d'investissement toujours élevé. Ces facteurs constituent des contraintes objectives.

Pour que le taux d'investissement reste élevé, il faut le déconnecter des exportations des hydrocarbures ; ce qui revient à dire que les autres industries doivent, non seulement produire des surplus financiers suffisants, mais aussi produire des biens et services exportables, car les investissements restent pour longtemps dépendant des technologies importées. De plus, le taux d'investissement n'est significatif du point de vue économique que si l'entreprise est jugée en fonction des résultats financiers qu'elle dégage.

## **Conclusion**

Les mesures arrêtées pour l'augmentation du taux des dépenses d'investissement, ne peuvent être appliquées sans difficultés. Les problèmes sont d'origines diverses. On peut les situer à deux niveaux :

1 – d'ordre externe ou international : les règles de jeu qu'impose le commerce extérieur en matière de compétitivité (prix, quantité, qualité...), dans la vente de technologie spécifique à certain stades de développement.

2 – d'ordre national : les contraintes de maîtrise des procès de production importés. Elles peuvent être d'origine nationales ou internationales. Elles sont liées à des problèmes d'organisation du travail, de la gestion quotidienne, ...en plus d'une gamme de facteurs sociaux, tels que les comportements des travailleurs suite à des pressions internes à l'entreprise, ou externes, elles-mêmes liées à des crises de logements, de rareté des produits,...

Ces raisons là font dépendre la définition des méthodes de choix des investissements de certaines règles de collecte, d'analyse, de synthèse et de traitement des informations spécifiques à l'activité quotidienne, à la taille et à la structure de production de l'entreprise. Les traitements scientifiques de ces éléments doivent déterminer les procédures de choix des investissements. Leur finalité c'est de chercher un certain niveau de rationalité. Le taux d'investissement doit être un taux d'équilibre ou d'optimum, donc de régulation. Parfois, la réussite ou l'échec des méthodes, retenues pour le choix des investissements, réside dans la complexité des procédures imposées

aux entreprises en matière de réalisation d'un acte d'investissement. Souvent, l'incompétence dans la maîtrise du déroulement de la réalisation de l'investissement aboutit à l'échec. La mise en oeuvre de telles procédures conduit «les gestionnaires» à adopter un autre type de comportement qui guidera l'opération d'investissement qui n'est pas nécessairement le même que celui édicté par le centre.

L'ensemble de ces comportements peuvent avoir d'importants effets sur la répartition du revenu national entre consommation et investissement, initialement arrêtée par le planificateur. Le taux d'investissement, préalablement établi par le centre, se voit corriger à la mesure même des comportements des entreprises concernées. De là, découlera peut être une autre forme de répartition de  $Y = C + I$  qui représentera les vraies données économiques et sociales que devrait prendre en considération le planificateur dans la répartition du revenu national, donc dans la détermination du taux d'investissement en tant que mécanisme de régulation.

## BIBLIOGRAPHIE SUCCINTE

J. M. KEYNES «Essai sur la monnaie et l'économie» traduit par M. PANOFF Paris, Payot, 1972.

A. BARRERE ET AUTRES «Controverses sur le système keynésien» Recherches Panthéon – Sorbonne, université Paris 1, série sciences économiques, Economica, 1975.

H. BENISSAD «Stratégie et expériences de développement», O.P.U. Alger, 1985.

P. DELFAUD «Keynes et le keynésianisme», Que sais-je ?, P.U.F, 1980.

«Biens d'équipement et industrialisation en Algérie» Publication coordonnée par A. ABDOUN, CREAD, Alger, 1984.

Séries statistiques : O.N.S, S.E.P, M.P.A.T, statistiques du commerce extérieur sur les hydrocarbures, Publication F.M.I.

Synthèse de bilan économique et social de la décennie 1967-1978, M.P.A.T, mai, 1980.

## Notes

---

**[\*]** Maître-Assistant I.S.E. Oran. Chercheur associé C.R.E.A.D.

**[1] [2] [3] [4] [5]** J. M. KEYNES «Théorie Générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie» traduit par J. DELARGENTAYE Paris, Payot, 1972, p. 96, p. 343, p. 96, p. 317, p. 314, p. 63.



**[6]** A. BOUYACOUB «le cycle global de l'investissement» études coordonnées par le Professeur HENNI AHMED «Monnaie, crédit et financement en Algérie», 1962-1987, CREAD, p. 348.

**[7] [8]** JANOS KORNAÏ «Socialisme et économie de la pénurie» *Economica*, 1984, p. 487.

MAAMAR BELKHEIR[\*]

## Régulation et croissance agricole

La planification agricole est devenue synonyme de développement, devant se traduire par l'absorption d'une structure par une autre, impliquant une mutation fondamentale d'une agriculture à une autre, normée et pré-établie.

Ce passage qualitatif et quantitatif ne devient possible que si la planification contient en son sein un système de régulation capable d'éviter les obstacles, et d'introduire une logique, dont la force arrive à supprimer toute résistance de la part des opérateurs.

Cette logique doit repérer les conflits entre les secteurs et les wilayate, et introduire une certaine flexibilité pour encourager les initiatives des opérateurs.

La régulation, selon les différents systèmes mis en place (système de prix, système de financement et système de production) s'interprète comme une prime unique de fonctionnement du secteur agricole.

Les résistances, qu'un opérateur peut opposer, devraient être diluées dans la transition vers une agriculture dont les contours économiques et sociaux ont été préalablement fixés.

Cette agriculture construite volontairement apparaît comme la seule issue à la crise. L'apparition d'écarts non planifiés dans des segments (prix, financement, production) de la régulation identifie l'incapacité du plan à réguler la production agricole.

L'interprétation des déviations d'un seul segment de la régulation renvoie au choix que l'on fait de la croissance agricole, dans laquelle l'augmentation de la production physique a été privilégiée.

Les déviations spécifiques par rapport au segment de régulation «production» peuvent confirmer ou infirmer l'existence d'un autre système plus attractif auquel les opérateurs adhèrent souterrainement.

A partir de ces considérations, notre travail va s'articuler autour de la problématique suivante :

La décomposition structurelle de la croissance agricole nous renseigne sur les modalités et le choix des moyens utilisés pour réaliser la performance planifiée.

La partition entre les sources et les modalités aboutit à la typologie des stratégies agricoles que le plan va retenir ;

Stratégie agricole basée sur la mise en valeur des terres et extension de la surface agricole utile ;

Stratégie basée sur la localisation des cultures selon les zones agricoles ;

Stratégie basée sur la redistribution des cultures selon la suprématie d'un opérateur (agriculteur ou groupe d'agriculteurs). La stratégie basée sur la localisation nous révèle comment le plan affecte les ressources en terre et le mouvement qu'il veut imprégner aux différentes cultures. La stratégie basée sur la mise en valeur des terres nous renseigne sur les possibilités réelles d'augmentation du stock foncier et des principes quant aux choix des techniques de colonisation foncières retenues.

La troisième, basée sur la redistribution des cultures entre les différents acteurs, est une voie qu'utilise le plan pour l'augmentation de la production.

Neuf variantes ont été identifiées qui, en transformant les variations des deux sources en variation de la production montrent comment la solution à l'accroissement de la production a été obtenue et expliquent la nature de la politique agricole sous-jacente (choix dans l'utilisation de l'espace agricole et processus d'intensification).

## 1 – Les sous-ensembles en présence

L'approche des modalités de la croissance se fera à partir d'une zone agricole (dont la dimension peut varier et englobant une wilaya), qui se caractérise par la combinaison de trois sous-ensembles ayant chacun des frontières spécifiques et entretenant avec les deux autres ensembles des relations de domination. Ce double caractère d'indépendance et d'inter-dépendance explique la configuration d'une zone et identifie les actions à mettre en oeuvre pour accélérer la transformation.

Sous-ensemble I : Ce sous-ensemble correspond à la zone de potentialité telle qu'elle est définie par la direction des études et du plan, qui en retient 5 zones<sup>[1]</sup>.

- Zone A : plus de 600 mm/an de pluviométrie,
- Zone B : de 450 mm/an à 600 mm/an,
- Zone C : de 350 mm/an à 400 mm/an,
- Zone D : de 200 à 300 mm/an,
- Zone D2 : au-dessous de 200 mm/an.

C'est un sous-ensemble finalisé à caractère uniforme où la pratique de toutes les cultures n'est pas permise du moins à court et moyen terme. A long terme, ces données initialement rigides peuvent varier,

donnant une première variante à une politique agricole soucieuse d'affaiblir les contraintes naturelles.

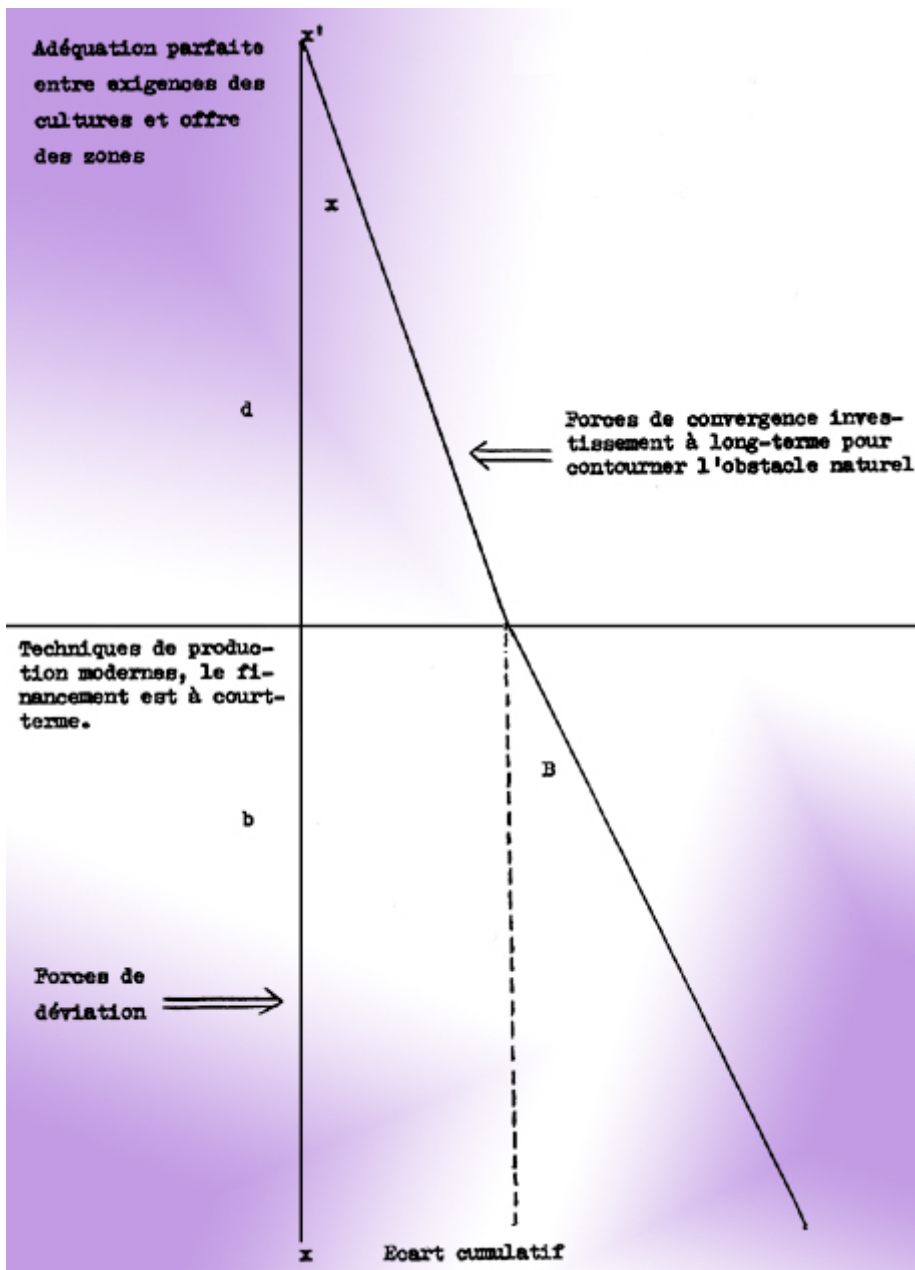
Sous-ensemble II : Ce sous-ensemble fait référence principalement à l'orientation technico-économique de la zone (zone de polyculture en sec ou en irrigué, zone céréalière, zone agrumicole, etc) où on observe à l'intérieur de la zone un assolement dominant.

C'est un sous-ensemble à caractère hétérogène ayant des divergences variables.

On est en présence d'une soumission de cet ensemble au premier qui lui dicte, de par son offre, les combinaisons culturelles qui doivent être retenues. Le système de culture qui en découle, en réservant à chaque production une place et une proportion de la surface agricole, peut s'écarter du système «optimal» et contenir des déviations. L'annulation de ces déviations peut constituer une issue aux difficultés d'accroissement de la production qui sont à relier avec la situation initiale dont les pesanteurs structurent l'espace agricole et véhiculent une certaine résistance aux modifications[2].

Sous-ensemble III : C'est un sous-ensemble à caractère indépendant. Les techniques de production auxquelles il renvoie peuvent être à l'intérieur d'un large éventail ouvert passant des techniques les plus rudimentaires aux techniques les plus modernes. La distinction entre les différentes techniques de production semble, à l'heure actuelle, être la forme privilégiée, sinon l'unique, dans l'analyse de la situation agricole. Elle constitue très souvent dans son aspect d'instrument de politique agricole, le facteur fondamental que l'on utilise pour l'amélioration de la production agricole.

#### Schéma descriptif



Le Sous-ensemble I[3] donne de par ses aptitudes, un système de culture qui est représenté par la partie (a) de l'axe  $XX'$  qui renvoie au sous-ensemble II. A chaque système de culture va lui correspondre une technique ou des techniques de production, partie (b) de l'axe  $xx'$  renvoyant aux sous-ensembles III.

Les écarts  $\alpha$  et  $\beta$  mesurent respectivement les déviations par rapport au système de culture et celles par rapport aux techniques de production. La somme des écarts  $\alpha + \beta$  mesure le recul global dans les niveaux de production par rapport aux niveaux potentiels que renferme la zone.

L'ajustement requis pour annuler l'angle  $\alpha$  de déviation sera de nature spatiale. Le succès d'une politique agricole va donc se mesurer par la présence, au sein d'une zone, de cultures qui valorisent au mieux le potentiel agro-technique.

L'ajustement pour annuler l'angle  $\beta$  sera de nature économique que l'on identifiera à partir de deux aspects :

- le recul de la production provient uniquement d'une mauvaise combinaison des ressources, le système de culture pratiqué correspond au système de culture optimal.
- la transformation des techniques de production aura un double objectif à réaliser, corriger la mauvaise adaptation au système de culture et promouvoir la production.

L'inadaptation du système de cultures aux vocations des zones a pour conséquence un recul immédiat de la production et les difficultés d'augmentation de la productivité sont encore une inadéquation entre les systèmes de cultures et les techniques de production.

Ces écarts sont l'illustration de l'existence de dérapages et d'inaptitudes de secteur agricole à générer les ajustements nécessaires. La politique agricole inscrite dans les différents plans de développement peut s'interpréter comme élément visant à corriger les faiblesses et les distorsions responsables de cette situation, en se donnant deux axes privilégiés de recherche ;

L'axe portant sur l'étude de la déviation : l'analyse des forces de déviation renvoie au comportement des agents chargés de la réalisation de la politique agricole (secteur autogéré, privé, wilaya, commune). La rationalité, que l'on tient pour responsable de cette déviation, provient d'un vecteur d'éléments techniques et économiques que l'on doit hiérarchiser pour établir la priorité dans l'action à entreprendre.

Les mutations que doivent opérer les agents seront fonction de la place de cet élément dans l'explication du recul de la production et de la possibilité d'en contrôler le mouvement [\[4\]](#).

L'axe portant sur l'étude des forces de convergence : les deux sous-ensemble II et III doivent évoluer par des modifications successives pour aboutir à la situation optimale. Les voies empruntées par ces déformations vont dépendre de l'intensité des forces de déviation et de l'efficacité des actions qui doivent assurer la cohérence des deux sous-ensembles.

Ce processus de restructuration appelle un nouveau mode de fonctionnement de l'économie agricole. Le système d'incitations économiques et non économiques, devant accélérer l'ajustement, doit s'inscrire dans un autre secteur, dont l'élément fondamental est la nouvelle restructuration du secteur public agricole. Ce double mouvement de déviation et de convergence sera apprécié par rapport à la contrainte technologique, qui est représentée par le sous-ensemble II, où l'hypothèse d'augmentation des rendements par hectare introduit une réorganisation complète du processus.

Les sauts de productivité par hectare vont s'opérer par l'intermédiaire d'investissements touchant le potentiel productif de la terre, c'est-à-

dire le sous-ensemble I dont les aménagements et l'irrigation en sont les principaux éléments permettant ainsi d'élargir le système de culture, soit le sous-ensemble II.

Une telle modification ne sera entreprise que si le secteur dans sa composante sociale et spatiale est en mesure de répondre aux mutations économiques (la rigidité du secteur agricole va se traduire par des pertes de production dans cette période de transition).

Le coût d'ajustement dérivé de cette période mettra en relief la sous-utilisation d'une ou plusieurs ressources qui ne doit pas être un référant dans la sanction que l'on risque de prononcer vis-à-vis du secteur agricole.

## 2. Les modalités de la croissance agricole

L'action sur les superficies et sur les rendements permet d'avoir une grille de lecture sur les modalités de la croissance qui sont au nombre de neuf et que le tableau suivant résume.

Tableau n°1 : Les différentes modalités de croissance

MODALITE		Action sur le rendement (sous-ensemble III)		
		Augmentation	Stabilité	Diminution
Action sur la	Diminution	Effets compensatoires à B.I caractère intensif	Effets exclusifs caractère recessif C I	Effets additifs caractère recessif A II
superficie	Stabilité	Effets exclusifs à caractère intensif C II	Effets neutres D	Effets exclusifs à caractère intensif CIII
ensemble II	Augmentation	Effets additifs progressifs AI	Effets exclusifs à caractère extensif C IV	Effets compensatoires à caractère extensif B II

### 2. 1. Les effets exclusifs (ou modalités de la catégorie C)

Quatre variantes sont possibles à partir de la variation d'une variable lorsque la deuxième est stable. L'explication de la croissance ou de la décroissance de la production provient de la variation de la superficie.

La modalité C IV (effets exclusifs à caractère extensif) montre que la croissance de la production n'est pas limitée par les disponibilités en terre. L'existence de grandes réserves et le faible coût de l'extension

qui lui est associé semblent être les éléments déterminants de ce choix. Cette variante est observée en Algérie : la mise en valeur des terres à travers l'accès à la propriété foncière confirme cette possibilité d'augmentation de la production.

La modalité C I (effets exclusifs à caractère récessif) identifie la superficie comme responsable de la baisse de volume de la production. Le rétrécissement des surfaces pour certaines cultures (céréales) annuelles est un comportement normal. L'étendue à emblaver est plus sensible aux incitations que ne l'est le rendement par hectare dont le niveau est moins maîtrisable.

## 2. 2. Les effets additifs

**a) Effets additifs récessifs** : Quand on observe le caractère négatif des deux taux de croissance, les cultures sont en crise, le volume de la production est en déclin. Les facteurs responsables de cette situation sont à rechercher dans deux directions : les mauvaises conditions de mise en oeuvre du processus d'intensification et la mauvaise localisation des cultures.

L'handicap dû au cumul des deux taux négatifs exigera pour le redressement de la situation des actions d'envergure importante. Une telle opération ne peut s'effectuer et être entreprise sur l'ensemble du territoire, mais elle se fera vraisemblablement par avances successives laissant longtemps des zones à intensifier coexister avec des zones en attente. La disparition de cet handicap est tributaire d'une nouvelle redistribution de la culture, accompagnée par un processus d'intensification localisé, durable et soutenu.

**b) Effets additifs progressifs** : On est en présence de cultures en expansion qui constituent le signe de succès apparent de la politique agricole. L'augmentation de la production s'est réalisée par les changements rapides dans la technologie liés aux innovations que l'on a introduites (les survivances des traditions qui s'opposaient aux transformations ayant été supplantées.)

Le caractère pré-moderne de la culture est dépassé d'une manière irréversible. Le seuil critique dans les niveaux de rendement est franchi. Les difficultés d'augmentation de la production n'existent pas. La maîtrise technologique pour ces cultures semble être acquise définitivement. La modernisation menée sur une grande échelle n'a pas eu d'effets négatifs sur le volume de la production. Ces cultures constituent l'avant-garde du système de culture. Elles vont attirer les ressources et les techniques.

## 2. 3. Effets neutres

Il s'agit de cultures en stagnation, qui semblent être étrangères au processus d'intensification et n'ont aucune revendication vis-à-vis de l'espace agricole. L'inertie qui caractérise ces cultures exclut l'ajustement à caractère spatial (cas pur d'immobilisme) ; la croissance du volume de la production reposera sur l'augmentation des



rendements par hectare. La réalisation de cette hypothèse se trouvera conditionnée par les possibilités qu'offre le système d'incitation pour altérer la structure et le volume d'emploi des ressources.

## 2. 4. Effets compensatoires

**a) Effets compensatoires à caractère intensif** : cette modalité situe les cultures où la variation positive du rendement par hectare arrive à compenser la diminution des surfaces, avec pour résultat une augmentation de la production. Ces cultures connaissent une maîtrise technique qui devient un argument pour l'introduction et l'extension de la modernisation pouvant toucher d'autres cultures et d'autres zones.

Pour les tenants de cette thèse, le succès est d'autant plus grand qu'il s'est accompagné par un recul de superficies qui bien des fois s'interprète comme un retrait de cultures des zones défavorables.

La croyance dans le progrès technique, comme solution unique aux problèmes agricoles, occulte très souvent l'action des autres variables sociales, notamment la politique agricole préconisée qui est marquée par la vision partielle de l'analyse.

**b) Effets compensatoires à caractère extensif** : ces cultures se caractérisent par l'extensification de la production. La maîtrise technique sur une grande échelle ne s'est pas effectuée, et le rendement obtenu est inférieur au rendement antérieur. Cette régression dans les niveaux de performance risque d'avoir une influence sur le maintien ou l'abandon de cette modalité ; l'identification du moment étant fonction de la capacité des surfaces à compenser, de la baisse des rendements, et de la durée du mouvement dégressif lorsque le souci de produire à faible coût est avancé.

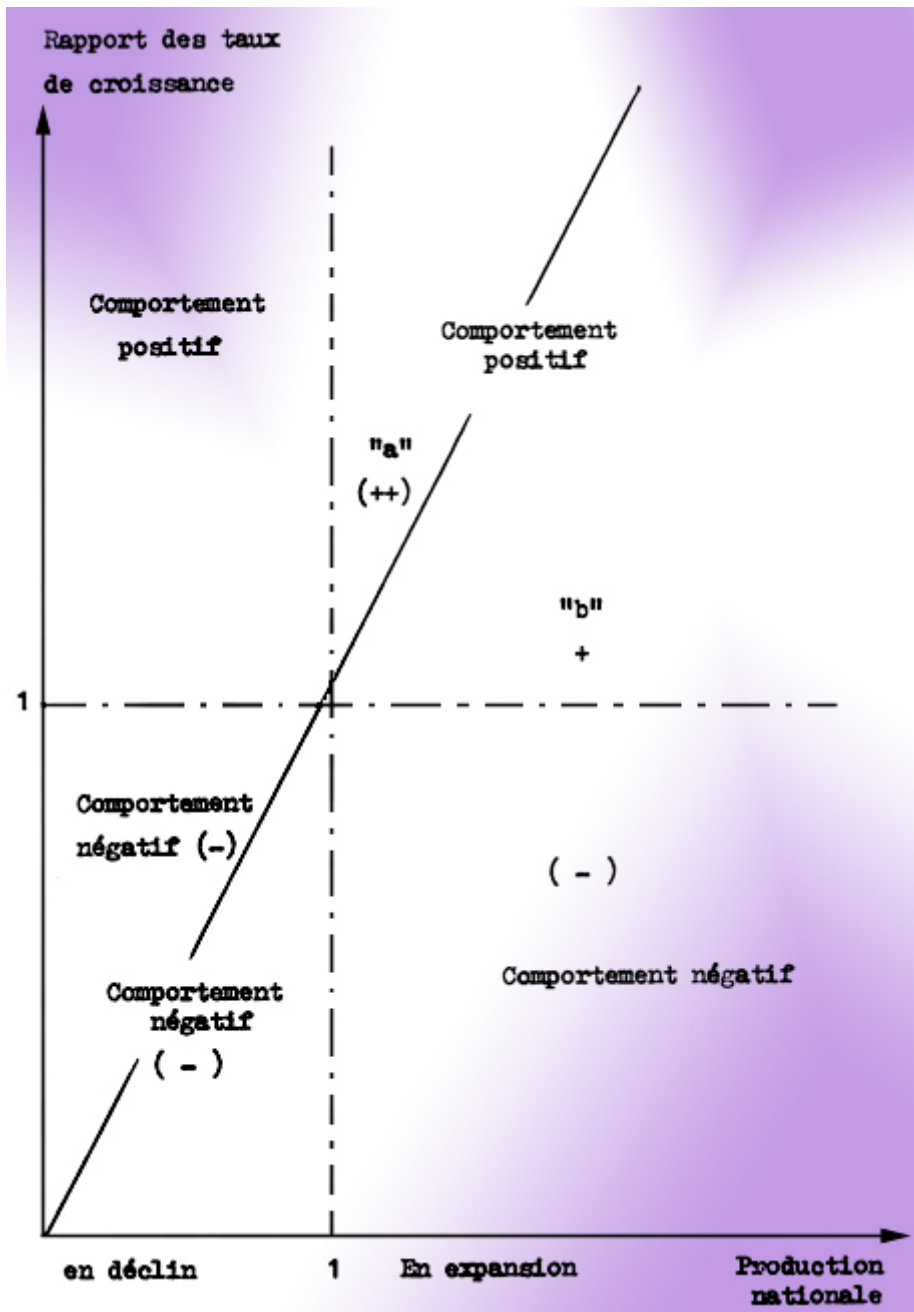
## 3. Les formes de croissance

La croissance sur la base de la comparaison des progrès réalisés par les wilayate ou les secteurs et par rapport aux progrès constatés au niveau national introduit le critère wilaya ou secteur dans la procédure d'analyse[5]. En effet, d'une part, l'articulation entre modalité et forme est assurée, et, d'autre part, les champs d'analyse et d'intervention sont identifiés avec la double séparation suivante : les aspects technico-économiques sont du domaine de la modalité, le comportement des agents renvoyant à la forme.

La relation entre les modalités et les formes met en relief la problématique suivante :

«Que la réalisation d'un but, d'un objectif dépend très souvent de la façon dont on a tenu compte lors de l'identification et de l'élaboration de l'objectif et de sa stratégie d'exécution du contexte régional et social dans lequel l'objectif sera mis en application»[6].

## Relations entre formes et modalités



La mise en oeuvre d'une modalité sera accélérée ou retardée selon les comportements, réceptifs ou non, des agents.

L'importance que l'on accorde à chaque modalité pour sa concrétisation réelle va dépendre de la facilité qu'auront les wilayate et les secteurs d'adhérer, en abandonnant leurs anciennes habitudes, de la nature des actions et des motivations qui tournent autour de cette modalité.

L'identification du caractère positif ou négatif du comportement des wilayate ou des agents quant à la performance réalisée au niveau national va s'effectuer selon les trois séquences – Expansion, Déclin ou Stabilité de la production – de la manière suivante : la comparaison des taux de croissance selon les trois niveaux, national, wilaya, secteur, donne trois cas de figure.

a) Premier cas de figure : le rapport des taux de croissance est égal à 1, la variation de la production de la wilaya ou du secteur est identique à celle que l'on observe au niveau national.

b) Deuxième cas de figure : le rapport est supérieur à 1, la variation de la production des wilayate ou celle des secteurs est plus importante que la variation nationale. Plus le rapport est élevé, plus on s'éloigne de la tendance nationale.

c) Troisième cas de figure : le rapport est inférieur à 1, la tendance inverse du deuxième cas est observée.

L'application de ces trois cas – selon qu'au niveau national on observe une expansion ou un déclin de la production – permet de distinguer six situations qui précisent les notions de comportement des wilayate et des secteurs [7] :

*Situation n° 1* : il y a augmentation de la production nationale mais la wilaya ou le secteur obtient un taux de croissance positif et plus élevé. L'intensification de la production a été plus rapide dans ces wilayate ou ces secteurs, que le mouvement observé au niveau national. On est en présence d'un comportement positif que l'on notera (++) pour le distinguer de la deuxième situation.

*Situation n° 2* : le taux de croissance national est positif, et le rapport des taux est supérieur à 1 ; cependant les taux de croissance ont un mouvement plus bas que celui observé au niveau national ; le comportement est positif que l'on notera : (+).

*Situation n° 3* : les wilayate et les secteurs ont un comportement négatif ; ils sont en marge du progrès et constituent un frein à la croissance de la production. Le volume de production de ces wilayate ou secteurs est en baisse alors qu'au niveau national c'est l'expansion qui est observée.

*Situation n° 4* : l'abandon de la pratique de la culture par ces agents est souhaitable. Les pertes de production que l'on enregistre à leur niveau se traduisent au niveau national par un seul du volume produit.

*Situation n° 5* : la culture est en crise, mais son ampleur est plus faible chez les agents.

*Situation n° 6* : la diminution de la production de certains agents est rapide, elle accélère la chute de la production nationale.

Cette méthode, qui distingue entre les formes et les modalités de la croissance, poursuit un but opérationnel. En effet, la matrice de localisation « optimale » des cultures s'obtient de la manière suivante :

Pour chaque culture, les wilayate seront classées selon le comportement vis-à-vis de la performance nationale et selon leur propre modalité de croissance.

Ce double classement permet de distinguer pour chaque culture les wilayate que l'on retient notées par le symbole 1 et les wilayate que l'on évacue notées  $O^+$ , les wilayate qui ne pratiquent pas cette culture seront notées  $O^-$ .

Les cultures seront notées de 1 à n avec des sous-ensembles à l'intérieur de ce classement. Les sous-ensembles que l'on constitue se feront sur la base de liens d'interdépendance technico-agronomiques, par exemple les céréales, légumes secs, fourrages qui peuvent constituer un assolement, puis toutes les cultures irriguées, enfin l'arboriculture en sec.

Les wilayate seront notées de 1 à m ; avec à l'intérieur un ordre particulier où l'on distingue par exemple la wilaya de rang 1 sera la wilaya qui peut pratiquer l'ensemble des cultures. La wilaya de rang m sera la wilaya qui est «évacuée» pour l'ensemble des cultures (Voir tableau n° 2).

Tableau n° 2 : Matrice de localisation «optimale» des cultures

Cultures Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	8	n
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	1	1	1	1	1	1	1	1	0
3	1	1	1	1	1	1	1	0	0
4	1	1	1	1	1	1	0	0	0
5	1	1	1	1	1	0	0	0	0
6	1	1	1	1	0	0	0	0	0
7	1	1	1	0	0	0	0	0	0
8	1	1	0	0	0	0	0	0	0
9	1	0	0	0	0	0	0	0	0
m	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Deux enseignements peuvent être tirés de cette matrice selon que la lecture est faite verticalement ou horizontalement :

a) *Dans le premier cas* où on s'intéresse à une culture particulière, on obtient à partir de la matrice les informations suivantes :

La distribution de la culture : quelles seront les wilayate touchées (l'aire de la culture) et le programme de renforcement que l'on doit mettre en place pour accélérer la production ?

Les orientations et les moyens de vulgarisation à utiliser pour l'abandon de cette culture dans les wilayate ayant eu un comportement négatif.

b) *Dans un deuxième cas* la préoccupation devient régionale, le système de culture par wilaya qu'il s'agira de mettre en place devient l'objectif. Pour chaque wilaya, la matrice de localisation donne le système de culture qu'elle doit adopter (cultures à retenir et cultures à abandonner).

On se limitera à l'étude de deux cas extrêmes de wilaya. *La première situation*, où l'on observe que la wilaya de rang 1 peut pratiquer l'ensemble des cultures. La constitution de son système de culture sera la résultante des compromis en culture selon que la contrainte est une contrainte d'emploi, de revenus, ou de ressources. L'autonomie d'établir le plan de culture est totale. *La deuxième situation* : la wilaya de rang «m» ne doit pas avoir d'activité agricole ; les résultats obtenus la pénalisent totalement, la pratique d'une culture quelle que soit la raison régionale avancée, se traduit au niveau global par une déficience.

La réconciliation de ces deux préoccupations renvoie, nous semble-t-il, aux instruments de soutien que l'on peut accorder à cette wilaya pour l'amélioration de ses résultats.

Les moyens financiers dégagés par l'Etat pour venir en aide accentuent encore l'écart entre les wilayate (l'accès au financement venant en réponse à des difficultés et non pas à des besoins d'accroissement de productivité que pourront ressentir les autres wilayate).

Cette matrice, en opérant une double lecture, nous permet d'introduire une nouvelle démarche lorsqu'on veut analyser les résultats des plans de développement.

#### **4. L'analyse à partir de cette typologie**

L'approche pratique dans l'analyse des plans de développement et leur réalisation permet, outre la constatation des écarts, la compréhension dans le choix des modalités et des formes de croissance [8]. La décomposition structurelle de la croissance selon ses sources surface et rendement, initiée par le plan et réalisée par les agents conduit à se questionner sur les deux types de rationalité en présence.

L'analyse comparative conduite par groupes de causes, classées selon les deux critères «déviation par rapport aux rendements» et «déviation par rapport aux superficies», introduit un nouvel élément qui est l'écart qualificatif. Ce dernier, nous allons le voir, renvoie aux formes de croissance mises en oeuvre. En effet, la comparaison des prévisions aux réalisations, lorsqu'elle est faite, se soucie de l'écart quantitatif dont le taux de réalisation est le principal indicateur.

Cette approche nécessaire occulte, nous semble-t-il, les déviations dans la rationalité sous-jacente à la réalisation de l'objectif.

La déviation qualificative n'est pas appréciée car très souvent un même volume de production et un même taux de croissance peuvent être obtenus par les neuf configurations que nous avons recensées.

L'établissement de correspondance ou de non correspondance entre les deux rationalités va nous permettre d'établir toute une série d'explications qui comportera un certain nombre d'aspects prépondérants, dans le fonctionnement qui a conduit aux écarts quantitatifs et qualitatifs.

#### 4. 1. Les formes de croissance en présence

Tableau n° 3 : Formes et modalités de croissance prévues durant le premier quinquennal

Code	Cultures	Taux de crois.	Contribution relative en %		Formes et modalités
			surface	rendement	
1	Céréales d'été	× 6	100	–	Exclusif-extensif
52	Raisin de table	× 5	100	–	Exclusif-extensif
4	Légumes industriels	× 3	35	65	Additif-intensif
4	Oléagineux	× 3	30	70	Additif-intensif
	Tabac à fumer	× 2	60	40	Additif-intensif
2	Légumes secs	102 %	60	40	Additif-extensif
4	Tomate industrielle	96 %	55	45	Additif-extensif
7	Arboriculture	89 %	-16 %	116	Compensat-intensif
4	Betteraves sucrières	50 %	-10 %	110	Compensat-intensif
31	Pomme de terre	49 %	45	55	Additif-intensif
12	Blé tendre	48 %	32	68	Additif-intensif
71	Oliviers	41 %	100	–	Exclusif-extensif
32	Tomate	41 %	47	53	Additif-intensif
14	Avoine	12 %	–	100	Exclusif-intensif
51	Raisin de cuve	11 %	-1 %	101 %	Compensat-intensif
11	Blé dur	6 %	-13 %	113 %	Compensat-intensif
6	Agrumes	-10 %	100	–	Récessif-extensif
6	Palmier dattier	–			
13	Orge	-13 %	-26 %	126	Récessif-compensat.
36	Melons et pastèques	-16 %	-37 %	137	Récessif-compensat

Source : Plan quinquennal 1980-84. Rapport sectoriel, Tableau établi à partir des documents du M.P.A.T.

Tableau n° 4 : Formes et modalités de croissance réalisées durant la période 74-82

Cultures	Taux de croissance	Contribut. relative		Formes et modalités
		Surface	Rende.	
Tomate	1,59	73	27	Additif extensif
Abricots	1,52	75	25	Additif extensif
Raisin de table	1,45	72	28	Additif extensif
Carthame	1,40	170	+ 70	Compensat. intensif
Pommiers	1,27	145	- 45	Compensat. intensif
Melons et pastèques	1,25	68	32	Additif extensif
Orge	1,22	123	- 23	Compensat. extensif
Oignon	1,16	57	+ 43	Additif extensif
Pois-secs	1,14	129	- 29	Compensat. extensif
Lentilles	1,12	44	66	Additif intensif
Tabac	1,08	-20	120	Compensat. intensif
Pois-chiche	1,02	117	- 17	Compensat. extensif
Avoine	1,02	119	- 9	Compensat. extensif
Pêches	1,00	115	- 15	Compensat.extensif
Fèves	0,98	60	40	Additif recessif
Pomme de terre	0,94	-	100	Exclusif recessif
Clémentines	0,87	-	100	Exclusif recessif
Blé tendre	0,86	-20	120	Compensat. intensif
Vigne à vin	0,83	20	80	Additif recessif
Blé dur	0,70	30	70	Additif recessif
Oranges	0,70	38	78	Additif recessif
Abricots secs	0,45	90	10	Additif recessif

Source : Tableau établi à partir de D. Badillo «Stratégies agro-alimentaire pour l'Algérie».

A partir des deux tableaux précédents, plusieurs remarques peuvent être avancées dont les principales sont :

a) Dans la hiérarchie des priorités que retient le Plan, on constate que les taux de croissance les plus élevés concernent les cultures dont la destination finale n'est pas la consommation humaine d'une façon directe mais servent d'inputs à la production animale ou aux industries alimentaires. Ce choix s'explique par les modifications du modèle de consommation et le souci d'implantation d'unités de transformation des produits agricoles[9].

Les sources de croissance ne sont pas homogènes, il y a combinaison des effets exclusifs et effets additifs compensatoires. En retenant ces différentes formes, le Plan avance les possibilités de desserrer les contraintes que constituent les trois sous-ensembles. Pour le sorgho et les cultures industrielles, l'effet exclusif extensif comme source de croissance s'explique par la faible étendue de ces cultures et leur extension ne rencontre aucune difficulté ; le secteur autogéré prenant en charge cette extension (le riz et le maïs, cultures conduites en irrigué).

b) Les cultures particulièrement «sensibles» (taux d'importation élevé, importance dans la consommation alimentaire humaine) ont des taux de croissance positifs, mais relativement faibles par rapport aux taux nécessaires à la réalisation de l'auto-suffisance. Blé tendre, blé dur, pomme de terre. Les formes et modalités sont pour cette catégorie de

cultures hétérogènes. L'effet compensatoire intensif est cependant dominant (5 cultures).

c) La présence de cultures ayant des taux de décroissance – agrumes, orge, melons et pastèques – s'explique par :

1 – la difficulté de rénovation qui n'arrive pas à contrebalancer la baisse dans le volume de production (due à la vieillesse du verger et à la conduite culturale) pour les agrumes ;

2 – la modification du modèle de consommation où l'orge diminue en importance et le retrait de cette production dans certaines zones ;

3 – la valorisation de l'eau, que le Plan recherche, exclut la pratique des cultures telles que les melons et pastèques dans les zones irriguées. Leur présence est interdite, elle est même dans certaines wilayate institutionnalisée (wilaya de Chlef, Mostaganem).

d) La structure et les taux de croissance correspondant ne sont pas pris totalement en compte par les opérateurs (secteur et wilaya). On observe pour certaines cultures une attitude opposée, comme pour l'exemple des productions d'orge, melons et pastèques, dont l'accroissement du volume de la production n'est pas désiré par le Plan. Le cas du blé dur et de la pomme de terre, où les réalisations sont bien inférieures aux prévisions affichées par le plan, introduit une autre distorsion dans les capacités de réalisation du plan.

e) La distance entre le plan et la réalisation devient encore plus grande lorsqu'on compare les formes et modalités mises en oeuvre (que les trois exemples suivants illustrent).

Tableau n° 5 : Comparaison des formes et modalités de croissance

Formes et modalités	Plan	Réalisation
Additif extensif  (1)	Tabac à fumer Légumes secs Tomates industrielles	Tomates Abricots Raisin de table Melons et pastèques Oignons
Additif intensif  (2)	Légumes industrielles Oléagineux Pomme de terre Blé tendre Tomate	Lentilles
Exclusif intensif  (3)	Céréales d'été Raisin de table Oliviers	

La comparaison qui fait intervenir, en plus du rapport en volume prévu et réalisé, la notion de formes et modalités, nous renvoie à une nouvelle approche d'analyse du secteur agricole.



## En guise de conclusion

Le passage d'une situation à une autre implique de la part aussi bien des secteurs privé ou autogéré que des wilayate, des transformations dans l'usage de la terre et dans l'emploi des inputs industriels.

L'essentiel de ce travail, en montrant les différentes combinaisons, indique l'écart entre les deux comportements.

Le premier, macro-économique, puisant sa formulation dans des impératifs de réalisation de l'auto-suffisance, restera tributaire de la capacité ou force du Plan à faire adhérer les opérateurs à sa logique du fonctionnement. Mais celle-ci a elle-même du mal à s'exprimer de manière cohérente et sans contradictions. Dans la pratique, les différents secteurs conditionnant le fonctionnement du secteur agricole (finances, O.N.A.M.A., D.D.A. etc...) développent une vision qui leur est propre.

Le deuxième, au niveau micro-économique : devant la diversité des approches (de ces secteurs), l'agriculteur (au sens large) développe des résistances (source de déviation) lorsque sa logique unique se trouve remise en question.

On a ainsi une multitude de mécanismes de régulation dans le secteur agricole.

## Notes

---

**[\*]** Maître-Assistant à l'institut des sciences économiques d'Oran.

**[1]** Secrétariat d'Etat au plan : «Planification sectorielle», Alger, 1974.

**[2]** Economie rurale, Novembre-Décembre 1976, n° 116.

**[3]** Le sous-ensemble I n'apparaît pas dans le schéma.

**[4]** P. L. Yates : L'ajustement agricole dans les pays développés, FAO, Rome.

**[5]** J. Condé «Approche intégrée du développement rural». OCDE, Paris, 1979.

**[6]** H. Perret «Les facteurs humains dans les projets de développement». Banque Mondiale, juin 1980.

**[7]** H. Guigou «Théorie économique et transformation de l'espace agricole», Gauthiers-Villars.

[8] Christopher Stevens «L'aide alimentaire et le monde en développement», éd. L'harmattan.

[9] S. Bedrani, *L'agriculture algérienne depuis 1966* ; O.P.U. – Economica ; Alger – Paris ; 1982.

MOHAMED MEBTOUL[\*]

## Régulation et pratique quotidiennes

C'est à partir d'une pratique sociologique qui s'élabore avec les acteurs sociaux que nous avons tenté de montrer qu'une conceptualisation réductrice de la réalité, extérieure à la société, ne permet pas de donner un sens aux pratiques quotidiennes.

Par pratiques quotidiennes, nous entendons ici la manière dont «le sujet aménage et négocie quotidiennement son rapport à la société, à la culture, à l'évènement»[1].

Il s'agit pour nous d'une inversion à opérer dans la recherche sociologique, en montrant comment les phénomènes sociaux considérés à la «marge» et qui sont de l'ordre du quotidien, peuvent être construits comme de véritables objets sociologiques. Il faut bien convenir que nos travaux de recherche ont été centrés d'une manière dominante sur les mécanismes économiques et sociaux de nos différentes institutions. Nous ignorons cependant tout, ou en partie, des enjeux qui ont une signification pour les sujets ; enjeux qui ne peuvent être analogues à ceux dégagés à partir des institutions. Il nous apparaît même difficile d'expliquer les mécanismes d'une institution en faisant abstraction du sens que lui donnent les acteurs c'est-à-dire la manière dont ils vont se confronter à elle.

Levi-Strauss nous avait déjà indiqué que «nous ne pouvons jamais être sûr d'avoir atteint le sens et la fonction d'une institution si nous ne sommes pas en mesure de revivre son incidence sur une conscience individuelle»[2].

### 1. Les limites d'une sociologie institutionnelle

Les travaux de M. Crozier avaient déjà montré, à partir de la démarche stratégique, que toute organisation est d'abord un «construit social»[3] ; et quelles que soient les règles et les prescriptions, il est difficile d'occulter dans l'analyse le poids des comportements individuels et collectifs qui tentent de faire valoir, malgré les contraintes du système, leurs propres référents en fonction de la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il faut peut-être redonner à l'observation la place qu'elle mérite dans la démarche sociologique pour se rendre compte que les «réglages les plus savants» n'effacent pas ces mille manières de faire et de dire des sujets qui conservent leur marge d'autonomie. A moins de considérer que l'essentiel est ailleurs, c'est-à-dire dans une construction abstraite qui serait celle du sociologue, seul habilité à

sélectionner les faits, on est bien obligé de prendre acte que les autres acteurs sociaux ont eux aussi leur propre construction du réel. Ceci n'est pas nouveau et ne peut donc être considéré comme un effet de mode en sociologie. Nous devons admettre que nous avons négligé, plus pour des raisons idéologiques que scientifiques, tout l'apport des ethnométhodologues. Et pourtant, la démarche proposée par ces derniers nous oblige à comprendre de l'intérieur comment les acteurs sociaux pratiquent leurs différentes activités sociales.

On retrouve chez les ethnométhodologues l'idée selon laquelle «tous les membres d'une société sont considérés comme coopérant activement avec d'autres pour créer et maintenir les traits de ce monde extérieur qui existent indépendamment d'eux, mais qu'ils ne subissent pas passivement»[\[4\]](#).

En mettant en oeuvre cette démarche résolument empirique, nous sommes nécessairement conduits à douter d'une sociologie qui fonctionnerait comme un «prêt à porter», en tentant au contraire de comprendre le sens que les sujets donnent à leurs différentes activités, ou ce que P. Pharo nomme «le sens endogène de l'activité sociale». Se référant à M. Weber, P. Pharo montre que la compréhension «du sens et des motifs de l'action dans le moment où elle se déroule ne peut se réduire à des *mécanismes structurels* dont la description ne pourrait avoir qu'un très lointain rapport avec le 'sens subjectif' ou le 'sens visé' de l'activité»[\[5\]](#).

En considérant donc qu'il y a bien un processus de construction «interne» de la réalité par les acteurs sociaux, difficilement saisissable dans une position d'extériorité qui serait celle du chercheur, on est bien obligé de s'orienter vers une sociologie concrète, nous permettant d'aboutir à une analyse plus riche des faits observés.

Nos propos ne s'inscrivent pas dans une opposition simpliste entre ce qui serait du domaine du concept nécessairement réducteur et une réalité plus complexe. Nous visons surtout à montrer qu'on peut difficilement rendre compte du réel en faisant abstraction du poids des pratiques et des représentations des acteurs, qu'on ne peut enfermer dans un schéma théorique construit par le sociologue. C'est plus ici contre une tendance fortement prégnante dans la sociologie institutionnelle, caractérisée bien souvent par la production de «discours réglés» une fois pour toutes que nous réagissons. Cette réaction de défiance est celle d'un chercheur qui se rend compte, que sur le terrain, les sujets qu'on prend traditionnellement comme «objets d'étude» sont d'abord des acteurs, qui ont leurs propres logiques de raisonnement, leurs manières de faire et de dire, qu'il s'agit d'abord de comprendre. Cette compréhension nous conduit à reconnaître le fait que s'effectue «une anthropologisation (au sens disciplinaire du terme) de la sociologie» selon l'expression de G. Balandier.

Le recours aux méthodes de l'anthropologie (observation participante, récits de vie, étude de situations) représente bien

souvent un passage obligé pour le chercheur qui veut saisir un certain nombre de faits considérés comme marginaux dans une optique globalisante, alors qu'ils ont pour les acteurs un sens conforme à leur ethos.

Les observations que nous avons pu mener, par exemple, dans un dispensaire situé au quartier d'El-Hamri (Oran), en assistant aux consultations, nous révélaient combien la relation médecin-malade se construisait bien souvent autour de «malentendus», particulièrement quand les patients ne se conformaient pas à l'image que se faisait le médecin de la consultation ; c'est-à-dire l'acceptation par les malades des règles de conduite qui étaient celles du médecin. Cette femme qui rentre avec ses 4 enfants dans la salle de consultation pour la visite d'un seul, et le médecin s'emporte, ne comprenant pas qu'on puisse agir ainsi. Cet enfant âgé de 14 ans non accompagné de ses parents et qui demande à être consulté, et il est immédiatement renvoyé par le médecin. Ce vieil homme qui n'a pas pu faire les analyses exigées, ne savant pas où s'orienter, revient voir le médecin ; et c'est une intervention vive de l'infirmière responsable : «lève-toi et laisse le médecin travailler». Par contre, cette femme portant un tailleur, qui parle aisément en français, recevra toutes les réponses souhaitées par le médecin qui retrouvera cette fois-ci la parole aimable.

Ces manières de faire et de dire des sujets qu'on peut observer dans la vie quotidienne sont plus prégnantes dans notre société. D'une part, les aléas sont multiples[6], d'autre part, les règles et la codification qu'on veut faire admettre aux sujets n'ont bien souvent qu'un enracinement limité dans la société réelle. Plus que «des coups dans le champ de l'ordre établi»[7], nos observations nous conduisent à noter que les agents mettent en oeuvre des pratiques relativement autonomes par rapport à cette codification. «Le langage de la règle»[8] ne permet pas de comprendre ces procédures sociales qui sont produites au sein de la société. Il nous semble également difficile d'accepter l'idée trop générale que ces procédures sociales seraient en inadéquation par rapport à la dynamique économique globale. Il s'agirait, selon ce mode de raisonnement, d'un problème d'ajustement, d'adaptation que l'Etat doit opérer pour aboutir mécaniquement aux transformations voulues.

Nous constatons pourtant que le travail salarié est loin d'avoir brisé les moeurs et les habitudes qui résultent du passé social des ouvriers. Passé que portent en eux les agents dans l'espace de travail, lui donnant une configuration qui est loin d'être celle prévue par les concepteurs de l'usine algérienne.

Nous sommes bien en présence de «logiques sociales» qu'on peut difficilement, nous semble-t-il, expliquer d'une manière globalisante, en les intégrant à un cadre d'analyse produit par le sociologue, ce qui est d'une performance limitée parce qu'on n'a pas pris la peine de comprendre et de décrypter un certain nombre de situations concrètes caractérisées par des formes d'interaction entre les différents acteurs. Ce n'est pas du tout faire de la psychologie que de

s'intéresser à la manière dont les sujets instaurent le contrat social entre eux. C'est au contraire, insister sur le fait que le rapport social se construit aussi avec les acteurs sociaux qu'on ne peut donc négliger dans l'analyse sociologique. Comme le précise E. Goffman, «une étude convenable des inter-actions s'intéresse non pas à l'individu et à sa psychologie, mais plutôt aux relations syntaxiques qui unissent les actions des diverses personnes matériellement en présence»[\[9\]](#).

On ne peut plus ignorer l'importance des gestes de la vie quotidienne, l'habit des sujets, le sens des paroles prononcées, le mode d'utilisation de l'outil de travail, qui sont autant de figures qui émergent lorsque l'on tente de s'orienter vers une sociologie concrète.

Nous devons reconnaître, par exemple, que la construction préalable imaginée par le sociologue (hypothèses, batteries de questions) est bien souvent remise en question face au sens des réponses des «enquêtés» qui, eux aussi, construisent leur «monde». Comme le rappelle M. Crozier, «l'homme est avant tout une tête (et non seulement une main et un coeur), c'est-à-dire une liberté, ou en termes concrets, un agent autonome qui est capable de calcul et de manipulation et qui s'adapte et invente en fonction des circonstances et des mouvements de ses partenaires»[\[10\]](#).

Pendant de nombreuses années, nous avons accordé une importance exagérée aux «contraintes structurelles» en oubliant cependant l'autre face, c'est-à-dire comment les acteurs sociaux construisent leurs activités sociales ? Cette construction ne relevant pas toujours des normes produites par l'institution, mais qui a en partie son «efficace propre». Nous pouvons relever, à partir de nos enquêtes, que les sujets tentent de se débrouiller comme ils le peuvent, malgré une vie quotidienne semée d'embûches, en s'insérant dans tel ou tel réseau qu'ils pensent être le plus conforme à leurs intérêts symboliques ou matériels. Ils mettent donc en oeuvre des pratiques, produisent des représentations qui contournent la «logique officielle».

## **2. Complexité des dynamiques sociales**

Ce retour à une sociologie concrète nous éclaire sur la complexité des dynamiques sociales en jeu qu'on ne peut réduire à un simple «rapport de forces sociales», à moins de vouloir enfermer l'analyse dans un schéma unifié. Mais ce qui pose problème c'est que «l'image de l'évolution sociale tend à devenir tellement intégrée (l'accumulation, sa régulation étatique, les relations industrielles, les modes de travail et les modes de vie se déplacent en bloc avec un parfait synchronisme) que disparaît, de fait, tout espace d'autonomie des pratiques»[\[11\]](#).

Le concept de régulation qui accorde une place centrale à «l'institutionnel», c'est-à-dire «la conjonction du juridique et du social comme générateur de règles du jeu et des conventions dans

lesquelles s'insèrent les comportements collectifs et individuels» [12], ne semble pas, de notre point de vue, prendre en compte la multiplicité des dynamiques sociales qui s'enracinent au sein de la société. Dynamiques sociales qui sont loin de se mouvoir dans la forme du rapport salarial que tente de mettre en place l'Etat. R. Boyer est d'ailleurs conduit à observer qu'au sein des pays capitalistes développés, les spécificités nationales ont modelé la forme institutionnalisée du rapport salarial. «En fait, chacun des pays européens semble l'avoir mis en oeuvre par une adaptation de ses traditions nationales, si bien qu'on mesure combien l'assimilation du rapport salarial fordiste à une seule configuration serait fallacieuse» [13].

Concernant l'Algérie, il nous apparaît plus correct d'évoquer cette fragilisation du rapport salarial au sens où «l'institutionnel» est bien piégé par la société civile qui «pénètre l'usine» ; à tel point que l'omnipotence de l'Etat est toute relative. En effet, certaines pratiques et représentations ne trouvent leur sens qu'à l'intérieur de certains réseaux où l'Etat n'a qu'une emprise limitée. Ce qui veut donc dire que nous sommes bien en présence de manières d'agir et de dire qui «déjouent le jeu de l'autre, c'est-à-dire l'espace institué par d'autres, caractérisant l'activité subtile, tenace, résistance de groupes qui, faute d'avoir un propre doivent se débrouiller dans un réseau de forces des représentations établies» [14].

On peut également parler avec P. Veltz de «l'épaisseur des pratiques», c'est-à-dire de l'existence de multiples médiations sociales qui «s'offrent» aux sujets dans la mise en oeuvre de leurs stratégies. Médiations sociales sur lesquelles l'Etat n'a qu'une maîtrise relative.

Les raisons qui incitent, par exemple, certains ouvriers à quitter l'usine ou à s'absenter volontairement ne sont pas toujours liées à des aspects matériels (salaires, conditions de travail).

Mais dans certaines conditions, ils mettent en oeuvre des pratiques autonomes parce qu'ils n'ont pas trouvé dans l'espace de travail un mode de communication proche de leurs représentations [15].

Cette sous-estimation des représentations doit être prise en compte dans la compréhension des stratégies individuelles et familiales qui nous semblent fortement prégnantes dans les relations sociales qui se constituent à l'usine.

La crise d'un système n'est pas toujours lié à la présence de conflits explicites, ou «formes visibles» selon l'expression d'Y. Barel. A l'origine de la crise, on peut aussi évoquer cette «absence sociale» [16] qui peut être considérée comme une forme de contestation de la société qu'on retrouve au niveau des représentations sociales des individus. Y. Barel écrit : «On aurait tort de sous-estimer pour autant l'importance des protestations invisibles ou silencieuses. Il y a mille manières de désertir ou de se rendre absent, de telle façon que s'affirme la présence inquiétante d'un

problème comme d'une menace réelle et pourtant indéfinissable : il y a l'absentéisme, il y a le turn-over et plus généralement la mauvaise volonté de se fixer» [17].

C'est bien ici cet effet pratique des représentations sociales qui a une prégnance au sein du rapport salarial, et donc sur le travail et les relations entre les groupes sociaux en présence, qu'on a sous-estimé, les considérant comme simple facteur «d'inadaptation» à l'organisation sociale de l'usine, alors qu'il est souvent à l'origine des incompréhensions et des ambiguïtés entre les différents acteurs sociaux. Il est clair, par exemple, que les sujets ne peuvent adhérer profondément à une forme d'interaction avec d'autres que s'ils sentent qu'elle est plus proche de leurs représentations. Se soigner chez un taleb ou un marabout n'est pas uniquement une opération matérielle comme dans la conception de la bio-médecine, mais cela représente pour les sujets qui s'y rendent, une forme de reconnaissance sociale attribuée à ceux dont la parole est conforme à leur ethos.

Il nous semble ici important de tenir compte de l'analyse phénoménologique qui remet en question «la distinction que l'on établit habituellement entre le sujet et l'objet, entre la conscience et la chose, tend à montrer au contraire, qu'une chose ne peut être chose que dans une «conscience de chose» [18].

On oublie trop souvent que la société réelle a ses propres mécanismes de défense qui sont réactivés au coeur même de «l'institutionnel» qui n'a pas toujours le «dernier mot».

Dans la conclusion d'une recherche sur le travail ouvrier, nous notions «qu'il n'est plus possible de sous-estimer cet «effet sociétal» au sens où le mode de produire, les relations de travail, la hiérarchie recouvrent bien une signification spécifique» [19].

### **3. Relativiser nos prémisses de raisonnement**

Peut-on continuer à expliquer d'une manière réductrice ces multiples pratiques et représentations qui ont un sens pour les acteurs à partir de catégories qui lui sont extérieures ? N'y a-t-il pas dans nos approches utilisées, une ambiguïté de taille qui consiste à fournir des réponses globalisantes à des situations extrêmement riches qui restent biens souvent insuffisamment analysées ?

Pour notre part, nous avons été conduits – au contact du terrain – à constater les limites de nos prémisses de raisonnement qui s'ordonnent autour de découpages économiques et sociaux, alors que les acteurs sociaux donnent en priorité un sens à leurs différentes activités à partir de leur vie quotidienne.

Prisonnier d'une vision scientifique et technocratique, nous avons bien souvent sous-estimé la manière dont les sujets construisent leurs activités. Nos catégories se révèlent, en outre, incapables de prendre



en compte «l'inattendu, l'aléatoire, les facteurs de rupture, l'incertitude et les turbulences du devenir social»[\[20\]](#).

Le rapport de signification qui est celui des acteurs face aux phénomènes sociaux a été bien souvent ignoré dans nos analyses produites en direction et pour les universitaires. Pourtant, la compréhension du réel suppose, et c'est peut-être là la difficulté, que nous subissions un véritable apprentissage auprès de ceux qu'on prend pour «objets d'étude», alors qu'ils construisent un rapport actif face aux événements.

Un exemple récent peut être rapidement évoqué. Au cours d'une enquête au quartier d'El-Hamri (Oran), les habitants questionnés à l'intérieur de leurs demeures (haouch) aboutissaient à partir de subtilités, de nuances, de silences, de ruses, et ceci en fonction de la place occupée dans le ménage (père, mère, fille, fils), à déconstruire notre questionnaire ; donnant avant tout un sens aux questions qui pouvaient révéler leur quotidienneté dans son aspect le plus explicite, c'est-à-dire principalement l'habitat. Pour la majorité d'entre eux, l'enquête représentait ici une opportunité pour parler de leurs conditions d'existence. C'est une parole qui devait être objectivée dans un «dossier», seul moyen qui médiatise, à leurs yeux, le rapport avec les instances administratives, constatant leur absence sur le terrain.

Au cours de cette enquête, nous étions conduits à relativiser nos prémisses de raisonnement. Nous constatons combien les habitants avaient leur propre construction du réel qui nous échappait. Ce n'est pas, en effet, une enquête d'une durée de 8 jours qui nous permettait de comprendre le sens spécifique qu'ils attribuent à leurs différentes activités sociales. Spécificité d'une culture caractérisée par ces multiples détails qui vont des paroles prononcées, aux gestes accomplis, au mode de sociabilité instauré entre les voisins d'une même «Houma» qui semble représenter pour eux, leur territoire, où ils «se sentent entre eux».

En conclusion, nous insistons sur cette élaboration, extrêmement riche, opérée par les sujets concernant leurs différentes actions quotidiennes qu'on ne peut saisir profondément que de «l'intérieur», c'est-à-dire en investissant d'une manière active les différents réseaux dans lesquels ils s'intègrent. Plus qu'une simple démarche méthodologique, c'est une manière de dépasser nos propres constructions intellectuelles, de saisir que les «autres» aussi donnent un sens aux événements quotidiens.

«L'accomplissement des activités ordinaires de la vie de tous les jours n'est pas exempt de ce que j'appellerai une certaine consistance doctrinale. Cette expression peut paraître forte, mais l'hypothèse s'impose logiquement dès lors qu'on admet que les acteurs en situation ne sont pas de purs jouets des événements»[\[21\]](#).

Nous avons souvent construit nos objets de recherche, formulé des hypothèses en considérant qu'on pouvait expliquer les comportements des sujets à partir d'une distance avec ces derniers, en faisant abstraction de leur «performance langagière», selon l'expression de P. Pharo. Le risque est alors grand d'imposer son propre langage, celui du sociologue, en transposant dans l'analyse, ses représentations ou ses convictions idéologiques.

## Notes

---

**[\*]** Maître Assistant à l'Institut des Sciences Sociales d'Oran, chercheur à l'URASC.

**[1]** G. Balandier, Essai d'identification du quotidien, *cahiers internationaux de sociologie*, volume LXXIV, 1983, pp. 5-12.

**[2]** Levi-Stauss, Introduction à l'oeuvre de M. Mauss, *Sociologie et Anthropologie*, P.U.F., Paris, 1966, p. XXVI.

**[3]** M. Crozier, E. Friedberg, *L'acteur et le système*, éd. du seuil, Paris, 1977.

**[4]** L. Churchill – Ethnomethodology and Measurement Social Forum, 1971, 50, n° 2, p. 182

**[5]** P. Pharo, Problèmes empiriques de la sociologie compréhensive. *Revue Française de Sociologie*, juin 1985, pp. 120-149.

**[6]** A. Bouyacoub, L'aléatoire et sa place dans la société algérienne, Document dactylographié, Avril 1984, pp. 1-10.

**[7]** M. de Certeau, L'intervention du quotidien, éd. 10-18, Paris, 1980, p. 70.

**[8]** P. Bourdieu, Choses dites, éd. de Minuit, Paris, 1987.

**[9]** E. Goffmann, les rites d'interaction, éd. de minuit, Paris, 1984, p. 7.

**[10]** M. Crozier et E. Friedberg. Op. Cit., p. 38.

**[11]** P. Veltz, Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales, Critique de l'économie politique, avril-sept, 1983 n° 23-24, pp. 30-42.

**[12]** R. Boyer, La flexibilité du travail en Europe, Ed. La Découverte, Paris 1986, p. 18.

**[13]** R. Boyer, Op. Cit., p. 24.

**[14]** M. de Certeau, Op. Cit., p. 60.

**[15]** A. Henni, La parole est d'argent, Parcours Maghrébins n° 13, octobre 1987, pp. 39-40.

**[16]** Y. Barel, La marginalité sociale, Ed. P.U.F., Paris, 1982, p. 101.

**[17]** Y. Barel, ibid. p. 101.

**[18]** P. Pharo, Op. Cit., p. 123.

**[19]** M. Mebtoul, Discipline d'usine, productivité et société en Algérie, O.P.U., Alger 1985, p. 211.

**[20]** G. Balandier, *Le détour, pouvoir et modernité*, Ed. Fayard, Paris, 1985, p. 145.

**[21]** P. Pharo, Op. Cit., p. 44.